

Vivre ET célébrer

Revue de pastorale liturgique
et sacramentelle

La Présentation générale du Missel romain



« Faites ceci en mémoire de moi »



DOSSIER

La Présentation générale du Missel romain

En prélude...

>>> JOËL CHOUINARD

- 5 La Présentation générale
du Missel romain et
l'*Ordo missæ*

Les rites initiaux

>>> ANDRÉ DESAUTELS

- 9 L'entrée en célébration
12 Les rôles dans l'assemblée
16 Le chant et la musique
18 Quelques options

La liturgie de la Parole

>>> MARIE-JOSÉE POIRÉ

- 20 Le festin de la Parole
24 Le déroulement
et ses composantes
29 Les rôles dans l'assemblée
32 Le chant et la musique

La liturgie eucharistique

>>> GAËTAN BAILLARGEON

- 34 L'action de grâce
36 La préparation des dons
39 La prière eucharistique
42 Les rites de communion
47 Les rôles dans l'assemblée
51 Le chant et la musique

Les rites de conclusion

>>> ANDRÉ DESAUTELS

- 53 « Allez dans la paix du Christ »

En postlude...

>>> JOËL CHOUINARD

- 57 De quelques enjeux
de la célébration eucharistique

- 60 À l'écoute de l'actualité...

61 Bibliographie



Revue de pastorale liturgique
et sacramentelle

LES AUTEURS

Gaëtan Baillargeon

Prêtre du diocèse de Sherbrooke et ancien directeur de l'Office national de liturgie. Il est membre du comité d'orientation de la revue *Vivre et célébrer*.

Joël Chouinard

Prêtre du diocèse de Joliette et responsable de la liturgie pour son diocèse. Il a été rédacteur en chef de la revue *Vivre et célébrer* et est toujours membre de son comité d'orientation.

André Desautels

Prêtre du diocèse de Saint-Jérôme, il œuvre en pastorale de la santé au Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Marie-Josée Poiré

Liturgiste, directrice exécutive du Bureau de formation liturgique et sacramentelle et membre du comité d'orientation de la revue *Vivre et célébrer*.





Louis-André Naud
Rédacteur en chef

onl@cecc.ca

www.onl.cecc.ca

LIMINAIRE

C'EST avec joie que je vous introduis à ce numéro double de la revue *Vivre et célébrer*. Ce numéro est assez unique dans l'histoire de notre revue, car il reprend en format numérique celui qui avait paru en format papier, à l'hiver 2011 (volume 45, n° 208). Trois raisons ont motivé les membres du comité d'orientation de la revue à rééditer ce document : l'arrivée et l'implantation prochaines de la nouvelle traduction en français du Missel romain dans les diocèses francophones et bilingues du Canada ; la qualité du contenu du numéro original et la plus grande accessibilité que nous pouvons donner à ce contenu depuis que notre revue a adopté le format numérique ; enfin, la décision de la plupart des évêques d'attendre la parution de la 3^e édition typique du Missel romain avant de mettre en application la nouvelle Présentation générale.

La traduction en français de *Institutio generalis du Missale Romanum (editio typica tertia – 2000)* fut approuvée le 2 mai 2006 par la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements. Même si elle n'était pas définitive, elle fut éditée en 2008 par les éditions Desclée-Mame sous le titre *L'art de célébrer la messe*. Dans sa préface,

M^{re} Robert Le Gall, alors président de la Commission épiscopale francophone pour les traductions liturgiques (CEFTL), montrait comment la PGMR est liée à l'*ars celebrandi*, c'est-à-dire à l'harmonie à établir entre les paroles, les gestes et l'ensemble des rites liturgiques qui font entrer dans les mystères sacrés. « Pour un *ars celebrandi* correct, il est tout aussi important d'être attentif à toutes les formes de langage prévues par la liturgie : parole et chant, gestes et silences, mouvements du corps, couleurs liturgiques des vêtements. En effet, la liturgie possède de par sa nature une variété de registres de communication qui lui permettent de parvenir à intégrer tout l'être humain. » (page 12 de l'ouvrage cité)

Les articles de ce numéro déploieront la force des rites et des symboles selon les quatre parties de la célébration eucharistique. Puissent-ils vous aider à mieux célébrer le mystère pascal en vous rassemblant avec vos sœurs et vos frères pour rencontrer le Christ ressuscité et adresser avec lui, à Dieu le Père, dans la joie de l'Esprit, l'offrande et l'action de grâce de tout le peuple de Dieu.

Bonne lecture !



M^{gr} Serge Poitras
*Évêque de Timmins
et président de la CELS*

PRÉSENTATION

EN 2000 et 2002 a été publiée en latin à Rome la troisième édition typique du *Missale Romanum*. Depuis ce moment, comme d'autres l'ont fait pour le Lectionnaire et la traduction liturgique officielle de la Bible, plusieurs spécialistes en liturgie, en exégèse, en langues anciennes et en français, ont formé le Comité du Missel romain (COMIRO) et ont apporté leur précieuse collaboration pour traduire chacune des prières du Missel; leur traduction a été présentée à la Commission épiscopale francophone des traductions liturgiques (CEFTL), constituée d'évêques des différentes conférences épiscopales francophones; par la suite, chacune de ces conférences épiscopales s'est prononcée sur cette traduction, en y proposant certains amendements, corrections, précisions. Conformément aux indications du Saint-Siège stipulées dans *Liturgiam Authenticam* (7 mai 2001) et *Magnum Principium* (12 septembre 2017), cette démarche s'est effectuée dans un dialogue permanent avec la Congrégation pour le culte divin et la discipline

des sacrements, afin d'obtenir la *confirmatio* de la version définitive des prières du Missel.

Je suis heureux de vous informer que les travaux de la traduction du Missel romain tirent à leur fin. Afin de nous préparer à l'implantation imminente de ce livre de prières dans lequel l'Église exprime authentiquement sa foi et qui appartient à toute l'assemblée célébrante, je me réjouis de la publication numérique du numéro 238-239 de la revue *Vivre et célébrer*. Cette publication nous aidera à ouvrir le Missel et à redécouvrir la liturgie de l'Église à la lumière de ces articles qui en donnent l'esprit et les directives essentielles à suivre pour assurer l'harmonie et la qualité de la prière de l'Église.

Puisse ce numéro susciter le goût de plonger de tout cœur dans le Missel et d'expérimenter la justesse de l'adage *Lex orandi lex credendi, la loi de la prière est la loi de la foi!*



En prélude...

La Présentation générale du Missel romain et l'Ordo missæ

>>> JOËL CHOUINARD

La *Présentation générale du Missel romain* (PGMR) concerne l'art de célébrer la messe. Comme défini par *Le Petit Robert*, l'art est l'« ensemble de moyens, de procédés réglés qui tendent à une certaine fin ». Aussi, la célébration liturgique, la messe notamment, procède fondamentalement d'un art de faire, un art de l'action et de la mise en œuvre plutôt que de l'œuvre intellectuelle et conceptuelle. La qualité de l'art de célébrer la messe se situe dans les proportions, les rythmes, la justesse des relations, la musique, les chants, les contrastes, ainsi que dans l'agencement de ces éléments entre eux. La finalité de cet art est la célébration du mystère pascal du Christ, par l'action de l'Esprit Saint, pour la gloire du Père et le salut de tous.

La PGMR ne présente pas un art figé ou un rubricisme, mais un art de mettre en œuvre la messe et sa finalité, avec une noble simplicité. « Les rites manifesteront une noble

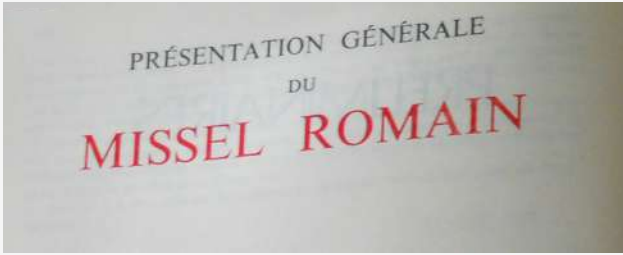
simplicité, seront d'une brièveté remarquable et éviteront les répétitions inutiles ; ils seront adaptés à la capacité des fidèles et, en général, il n'y aura pas besoin de nombreuses explications pour les comprendre¹. »

Nous présentons dans cet article le statut de la PGMR et la séquence rituelle qui « fait » la messe (l'*Ordo missæ*). Mais d'abord, une brève note de théologie de la liturgie.

L'art de célébrer chrétiennement

Assurément, il convient de rappeler que l'art de célébrer la messe concerne le mystère de Dieu, invisible, Tout-Autre et pourtant révélé à l'humanité. Cette auto communication

¹« La Sainte Liturgie » dans *Vatican II : les seize documents conciliaires*, Montréal/Paris, Fides, 1967, n° 34.



La manifestation de Dieu

Dieu se manifeste non pas directement, mais dans la logique des médiations humaines, c'est-à-dire à travers la consistance et la signifiante des paroles dites, des gestes posés dans un espace donné, par tous les partenaires de l'action liturgique.

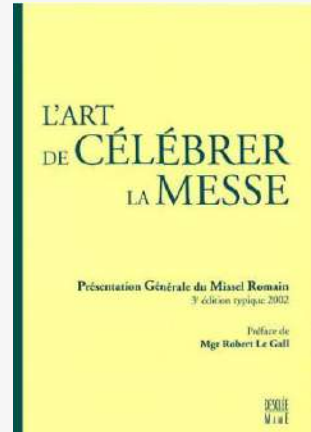
de Dieu en son Verbe fait chair est un mystère d'alliance qui révèle son amour imprenable et dévoile la signification profonde de l'existence humaine dans toutes ses dimensions. Or, Dieu se manifeste non pas directement, mais dans la logique des médiations humaines, c'est-à-dire à travers la consistance et la signifiante des paroles dites, des gestes posés dans un espace donné, par tous les partenaires de l'action liturgique. Paroles, gestes et objets ne sont pas ici des accessoires. Au contraire, ils sont parties prenantes de la mise en œuvre liturgique, autrement dit ce par quoi Dieu se donne à entrevoir, à rencontrer, à contempler. L'Église en prière est ce peuple qui célèbre l'Alliance avec Dieu en Jésus mort-ressuscité, dans l'épaisseur et la consistance du temps et de l'histoire.

Prenons une comparaison : la partition d'une œuvre musicale interprétée par plusieurs musiciens n'est pas encore musique, mais un ensemble d'indications sur du papier. D'autre part, les interprètes n'ont pas, généralement, composé l'œuvre, mais en seront justement les interprètes. Avec leur savoir-faire, rigoureusement fidèles à l'œuvre, ils suivront la partition avec tout juste la marge de liberté et de touche personnelle nécessaire à la faire vivre et à en faire ressortir la beauté. Ainsi, *mutantis mutandis*, l'art de célébrer la messe comme œuvre de la liturgie possède une partition : la PGMR. Elle demeure lettre morte tant qu'une assemblée concrète ne célèbre pas. Par ailleurs, c'est une partition composée par la tradition vivante de l'Église au fil des siècles. Chacun a un rôle dans sa mise en œuvre adaptée aux personnes et au lieu de célébration. La PGMR est au service de la mise en œuvre de la messe, mise en œuvre d'un acte d'alliance. Quel est donc son statut et comment invite-t-elle à célébrer la messe ?

Le statut de la *Présentation générale du Missel romain*

Le caractère général de la PGMR est essentiellement normatif, bien que son contenu recèle de précieux accents historiques, pastoraux, liturgiques et théologiques.

Texte de loi liturgique sans précédent, la PGMR est une instruction qui se trouve en ouverture des différentes éditions du Missel romain, livre propre au sacrement de l'eucharistie. Son histoire est donc très récente. En effet, la toute première édition apparaît en latin dans le missel de 1970 (dit de Paul VI). La deuxième a été publiée en 1975 avec quelques additions. La troisième édition latine est parue de manière isolée en l'an 2000 et avec l'ensemble du missel latin en 2002. Cette troisième édition typique a été traduite en français en 2008 sous le titre *L'art de célébrer la messe*².



Le statut de la PGMR

La *Présentation générale du Missel romain* est une instruction liturgique, essentiellement normative, qui comporte plusieurs formes littéraires canoniques et qui régit la célébration eucharistique de la catholicité. La PGMR et ses prescriptions s'inscrivent dans l'ecclésiologie de communion de Vatican II.

Comme acte d'autorité du magistère qui régit la célébration eucharistique de la catholicité, la PGMR comporte plusieurs formes littéraires : les énoncés théologiques fondamentaux, qui sont habituellement placés en début de document ou chapitre ; les énoncés factuels, qui fournissent une variété d'informations (but, cadre historique et origines du document, public visé), également en début de chapitre ; les normes proprement juridiques à caractère obligatoire, ayant différents degrés d'intensité (interdictions, ordres positifs fermes, ordres modérés et exhortations, lois d'exception, permissions, droits et compétences, et recommandations).

La PGMR et ses prescriptions rituelles s'inscrivent résolument dans la perspective fondamentale de l'ecclésiologie de Vatican II appuyée sur la parole de Dieu et les Pères de l'Église. Elle se présente en 399 paragraphes répartis en un préambule et neuf chapitres :

²*L'art de célébrer la messe : Présentation générale du Missel romain*, Paris, Desclée-Mame, 2008.

- Préambule : n^{os} 1 à 15 ;
- Importance et dignité de la célébration eucharistique : n^{os} 16 à 26 ;
- La structure de la messe, ses éléments et ses parties : n^{os} 27 à 90 ;
- Les services et les ministères à la messe : n^{os} 91 à 111 ;
- Les diverses formes de célébration de la messe : n^{os} 112 à 287 ;
- Aménagement et ornementation des églises pour la célébration de l'eucharistie : n^{os} 288 à 318 ;
- Ce qui est requis pour célébrer la messe : n^{os} 319 à 351 ;
- Choix de la messe et de ses différentes parties : n^{os} 352 à 367 ;
- Messes et oraisons pour intentions diverses, messes des défunts : n^{os} 368 à 385 ;
- Adaptations qui relèvent des évêques et de leurs conférences : n^{os} 386 à 399.

Notons que ce dernier chapitre est tout à fait nouveau en regard de la deuxième édition de 1975. Il concerne la responsabilité de l'évêque diocésain en matière liturgique. Cette responsabilité, selon la PGMR, est fondée sur son ordination et le service de son peuple, tandis que celle des conférences épiscopales relèverait plutôt de dispositions de fonctionnement canonique et réglementaire. Aussi, cette responsabilité se situe dans le cadre de l'enseignement du Concile, notamment l'ecclésiologie de communion, qui situe la liturgie dans l'esprit et la vie d'une Église particulière, comme cellule du corps du Christ qu'est l'Église. Il s'agit essentiellement, dans ce chapitre, de saisir la responsabilité de l'évêque diocésain en matière liturgique dans un sens d'enracinement vital – lié au sacrement de l'ordre – plus que dans un sens administratif. C'est pourquoi la tradition liturgique, sa réglementation et son adaptation au peuple chrétien dans l'aujourd'hui du temps et de la société devraient être traitées en termes de racines et de sources.

Tel un écrin, la PGMR contient de manière singulière l'*Ordo missæ*. « Mots latins signifiant "ordre de la messe", un *Ordo misæe* [...] prescrit la façon dont on doit célébrer la messe : il précise comment il convient de donner à chaque rite sa place véritable³. » Les *Ordines missæ* ont été nombreux dans l'histoire et l'Église. Ils le sont encore aujourd'hui, si l'on considère les différentes familles liturgiques : rites assyro-chaldéen, syro-malabar, jacobite, maronite, byzantin, arménien, copte, éthiopien, romain, ambrosien et mozarabe⁴.

L'Ordo missæ⁵

Dans le rite catholique romain, la messe se réalise en quatre parties : les rites initiaux, la liturgie de la Parole, la liturgie eucharistique et les rites de conclusion. Chaque partie sera traitée plus en détail dans les pages qui suivent, mais nous les présentons tout de même ici, brièvement, dans leur dynamisme organique, attirant l'attention sur quelques points de vigilance dans la mise en œuvre de l'*Ordo missæ*.

Les rites initiaux – Les rites initiaux sont composés du chant d'entrée ou de rassemblement, de la salutation liturgique à l'autel et au peuple rassemblé, de l'acte pénitentiel qui peut intégrer l'invocation pénitentielle (*Kyrie eleison*), de l'éventuel chant du *Gloire à Dieu*, puis de la collecte – ou prière d'ouverture – qui en constitue en quelque sorte le sommet. Il est intéressant de noter que l'entrée dans le mystère de l'eucharistie, « le plus grand des mystères⁶ », est progressive. Autrement dit, il y a ici la trame d'une riche catéchèse mystagogique sur l'entrée dans le mystère de la foi qui sera proclamé comme tel au cœur de la prière eucharistique. C'est dire également que l'identité du croyant se construit ou se régénère à l'approche des signes majeurs de la foi – constitution d'une assemblée de baptisés, la croix, l'autel, la diversité des ministères, la prière – qui sont autant de franchissements ou de passages nécessaires.

La liturgie de la Parole –

La liturgie de la Parole est constituée par les lectures tirées de la sainte Écriture selon une séquence ordonnée et déterminée : première lecture, psaume responsorial, deuxième lecture, acclamation et évangile. L'homélie et la profession de foi la développent, alors que la prière universelle la conclut. Réaffirmons-le : « [le Christ] est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les saintes Écritures⁷ ». La liturgie de la Parole aura la qualité de ses lecteurs et du silence qui favorisera une écoute attentive et méditative.



Retour
à la table
des matières

³« *Ordo missæ* », dans Robert LE GALL, *Dictionnaire de liturgie*, Chambray, éditions C.L.D., 1982, p. 187. NDLR : au Canada français, il est plus courant d'employer l'expression *ordonnance de la messe*.

⁴*Ibid.*

⁵PGMR, n^{os} 27-90.

⁶PGMR, n^o 1.

⁷« La Sainte Liturgie », *op. cit.*, n^o 7.

La liturgie eucharistique – Sur la foi de la Parole entendue, partagée et méditée s’ouvre la liturgie proprement eucharistique qui commence par l’apport à l’autel du pain et du vin à offrir. Puis l’assemblée, par la voix du prêtre, rend grâce dans la prière eucharistique marquée par le récit de l’institution (qui est parole biblique, ne l’oublions pas). Enfin, après la fraction du pain, l’assemblée reçoit le corps et le sang du Christ, « de la même manière que les Apôtres les ont reçus des mains du Christ lui-même⁸ ».

Les rites de conclusion – Les plus brefs de la messe, mais non moins importants, les rites de conclusion sont composés des informations à l’assemblée, si nécessaire, de la salutation liturgique et de la bénédiction du prêtre – qui pourront être accompagnés par la prière sur l’assemblée –, de l’envoi de l’assemblée à témoigner au cœur du monde de la rencontre avec le Christ vécue dans l’eucharistie et, enfin, du retour des ministres vers la sacristie, après le baiser à l’autel et l’inclination profonde devant celui-ci.

Alors qu’il allait célébrer avec ses disciples le repas pascal où il institua le sacrifice de son Corps et de son Sang, le Christ Seigneur ordonna de préparer une grande salle aménagée. (Lc 22,12) L’Église a toujours estimé que cet ordre la concernait, en ce qu’il réglait la disposition des esprits, des lieux, des rites et des textes relatifs à la célébration de la sainte eucharistie⁹.

La PGMR détermine l’*Ordo missæ* du rite romain d’après la réforme liturgique de Vatican II. L’édition 2008 donne l’occasion d’évaluer le chemin parcouru depuis le Concile et de saisir à nouveaux frais la densité du mystère eucharistique dans sa dimension culturelle et théologique¹⁰. Aussi, cette instruction, bien que de facture récente, offre des points de repère pour gérer l’espace entre la permanence des rites essentiels et l’adaptation aux attentes de ce temps. Ce texte normatif doit être reçu de manière organique, en intégrant toujours les prescriptions rituelles aux introductions théologiques et spirituelles.

Les gestes et les attitudes du corps, tant ceux du prêtre, du diacre ou des autres ministres, que ceux du peuple, doivent viser à ce que toute la célébration manifeste une belle et noble simplicité, que soit perçue toute la vraie signification de ses diverses parties et que soit favorisée la participation de tous. On devra donc être attentif aux normes de cette Présentation générale et à la pratique reçue du rite romain ainsi qu’au bien commun spirituel du peuple de Dieu, plutôt qu’à ses goûts personnels et à son propre jugement¹¹. ■

⁸PGMR, n° 72c.

⁹PGMR, n° 1.

¹⁰Cf. PGMR, n° 16.

¹¹PGMR, n° 42.



Retour
à la table
des matières



Les rites initiaux

L'entrée en célébration

>>> ANDRÉ DESAUTELS

LA messe, selon la *Présentation générale du Missel romain* (PGMR), « comporte deux parties : la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique ; mais elles sont si étroitement liées qu'elles forment un seul acte de culte¹ » (n° 28). L'essentiel se trouve dans ces deux parties. Encore faut-il, pour bien les vivre, prendre le temps de faire une transition entre la vie ordinaire et la célébration, en vivant des rites initiaux.

Dans l'histoire de la liturgie, les rites initiaux n'ont pas toujours existé dans la forme qu'on leur connaît actuellement². Dans un monde comme le nôtre où tout va vite, il est primordial de prendre du temps pour se préparer à entrer dans l'eucharistie, le plus grand des mystères, en vivant posément les rites initiaux. Ils visent à ce « que les fidèles qui se réunissent réalisent une communion et se disposent à bien entendre la Parole et à célébrer dignement l'Eucharistie » (n° 46). Ces rites créent l'espace nécessaire pour entrer

Retour
à la table
des matières

¹*Art de célébrer la messe : Présentation générale du Missel romain*, Paris, Desclée/Mame, 2008. Les numéros inscrits entre parenthèses tout au long de cet article renvoient tous à ce même ouvrage.

²Voir à ce propos, P. VISENTIN, « Eucharistie », *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, tome I, Belgique, Brepols, 1992, p. 367.

en célébration, pour faire communauté et se préparer à la rencontre avec Dieu. Ils « ont le caractère d'une ouverture, d'une introduction et d'une préparation » (n° 46). Ils sont plus qu'une simple ouverture³, car il y a déjà dans leur déroulement toute une programmation rituelle.

Le texte de la nouvelle PGMR, après avoir expliqué le but des rites initiaux, explicite, un à un, chacun des rites qui constituent l'entrée en célébration : le chant d'entrée (ou *Introït*), la salutation à l'autel et au peuple rassemblé, l'acte pénitentiel, le *Kyrie eleison*, le *Gloire à Dieu* et la prière d'ouverture (ou collecte). Elle dégage ainsi le sens de chacune des parties, pour permettre de les vivre avec foi et intelligence. La lecture de ces numéros permet de s'ouvrir à leur richesse. La profondeur des mystères chrétiens exige de saisir l'importance de chaque rite et de découvrir son rôle propre. Rien n'est laissé à l'arbitraire. Les principales attitudes chrétiennes sont sollicitées dès les rites initiaux, ouverture à Dieu et à l'Église, attitude de confiance, expression de la louange et de la demande.

La nouvelle PGMR se démarque de sa version antérieure en étant plus précise dans la description des rites initiaux. Par exemple, elle établit que la salutation de l'autel par les ministres à l'arrivée au sanctuaire se fait « par une inclination profonde » (n° 49), que la croix peut être encensée avec l'autel (n° 49), que le prêtre préside « debout à son siège » (n° 50), que l'acte pénitentiel comporte « toujours le *Kyrie eleison* » (n° 52), que le texte du *Gloire à Dieu* « ne peut jamais être remplacé par un autre » (n° 53) et qu'il ne peut y avoir « qu'une seule prière d'ouverture » (n° 54). Ces précisions aident à mieux célébrer les rites initiaux de l'eucharistie.

Elle affirme aussi l'importance des divers ministres, notamment le diacre, par l'ajout de trois mentions de son rôle au sein des rites initiaux. L'introduction à la messe peut lui être confiée comme elle peut être dite par un ministre laïc (n° 50). Elle fait également une plus large place au recueillement en demandant d'observer un temps de silence après l'invitatoire de l'acte pénitentiel (n° 51).

La principale nouveauté de cette section réside toutefois dans le changement d'appellation de la « préparation pénitentielle » qui devient l'« acte pénitentiel ». Il s'agit d'une mise en valeur de ce rite, d'autant plus qu'on précise qu'il se conclut par une « véritable absolution », et non plus par une « prière pour le pardon ». Mais, ajoute-t-on, cette absolution au terme de la confession générale « n'a toutefois pas l'efficacité du sacrement de pénitence » (n° 51).

Les éléments importants

Les rites initiaux sont composés de plusieurs éléments qui se succèdent :

- le chant d'entrée qui accompagne la procession d'ouverture ;
- la salutation à l'autel des ministres par une inclination profonde ;
- la vénération de l'autel par un baiser ;
- l'encensement de la croix et de l'autel, s'il y a lieu ;
- le signe de la croix ;
- la salutation au peuple rassemblé ;
- l'acte pénitentiel suivi du *Kyrie* ;
- le *Gloire à Dieu* ;
- la prière d'ouverture (ou collecte).

Ces rites ont pour fonction d'unir le peuple en assemblée de foi avant même d'écouter la parole de Dieu et de célébrer l'eucharistie. À travers eux, l'assemblée prend conscience qu'elle est un peuple convoqué et réuni par le Père, autour du Fils, sous la mouvance de l'Esprit Saint, pour rendre grâce. Deux moments sont particulièrement importants parmi ces rites initiaux : le chant d'entrée avec la procession qui l'accompagne ainsi que la prière d'ouverture, appelée « collecte ».

Le rôle des rites initiaux

À travers les rites initiaux, l'assemblée prend conscience qu'elle est un peuple convoqué et réuni par le Père, autour du Fils, sous la mouvance de l'Esprit Saint, pour rendre grâce.

Le chant et la procession d'entrée sont si intimement liés qu'il est difficile de déterminer lequel accompagne l'autre. En fait, ces deux actes sont posés simultanément et se fondent en un seul rite. Le chant d'entrée « revêt une importance particulière pour “nouer” l'assemblée (qui, pour la première fois, s'exprime en commun) et pour introduire au sens de la fête et du temps liturgique (si le texte et la musique sont vraiment adaptés)⁴ ». Par le chant d'entrée⁵, l'assemblée se constitue en tant qu'Église et se situe dans le temps liturgique ou la fête.

⁴P. VISENTIN, *op.cit.*, p. 367.

⁵PGMR, n° 48 : « il est exécuté alternativement par la chorale et le peuple, ou de la même manière, par le chantre et le peuple, ou bien par le peuple ou par la chorale seule ».

³La PGMR antérieure nommait ces rites initiaux « rites d'ouverture ». Le changement de nom nous paraît heureux.

La procession symbolise le peuple en marche venu entendre la Parole et partager le pain eucharistique. Par son mouvement, elle centre l'attention des fidèles sur le sanctuaire, dont l'autel est un des éléments principaux. Cette procession « est comme une flèche qui aimante et concentre l'attention de l'assemblée entière [...] vers cet objectif que représente l'autel et tout ce qu'il signifie⁶ ». Puisqu'il « signifie, de manière claire et permanente le Christ Jésus, pierre vivante » (n° 298, cf. aussi I P 2,4), l'autel est salué avec une inclination profonde par tous les acteurs de la procession d'entrée, puis vénéré d'un baiser par les ministres ordonnés à leur arrivée au sanctuaire.



Un ordre de procession est prévu par la PGMR : « thuriféraire avec l'encensoir fumant, si l'on emploie l'encens ; les ministres qui portent les cierges allumés et, au milieu d'eux, l'acolyte ou un autre ministre avec la croix ; les acolytes et les autres ministres ; le lecteur, qui peut porter l'Évangélaire en l'élevant un peu, mais non le lectionnaire ; le prêtre qui va célébrer la messe » (n° 120). S'il y a un diacre, il s'avance à côté du prêtre ou il porte l'Évangélaire. À l'arrivée au sanctuaire, le livre de la Parole est déposé sur l'autel pour qu'il soit vu par l'assemblée. Si la communauté ne possède que le lectionnaire, ce dernier n'est pas apporté en procession, mais déposé à l'ambon avant la célébration (n° 118).

Notons que le premier acte de parole du prêtre, une fois rendu au siège de présidence, n'est pas une adresse personnelle à l'assemblée, mais une invitation à faire le « signe de la croix qui inscrit toute l'action et tous ses acteurs dans cette considération trinitaire⁷ ». Les premiers mots de l'eucharistie tournent les cœurs vers Dieu au nom duquel l'assemblée se reconnaît réunie en un seul corps. En aucun cas la monition présidentielle ne doit précéder le signe de la croix et la salutation liturgique.

L'acte pénitentiel est aussi un élément significatif des rites initiaux. À travers lui, l'assemblée confesse sa foi en Dieu, en son amour miséricordieux. Il tourne les regards vers le Père pour proclamer sa mansuétude, sa tendresse infinie et demander le soutien et l'assistance du Ressuscité en l'invoquant

à trois reprises : « *Kyrie eleison*, prends pitié de nous⁸ ». Ce rite ne doit jamais être culpabilisant ou mettre l'accent sur le péché personnel. Il doit, au contraire, confesser la bonté de Dieu et demander son soutien.

Le *Gloire à Dieu* qui suit l'acte pénitentiel est l'expression de la louange du peuple. Cette hymne très ancienne est chantée ou récitée par tous chaque dimanche et aux grandes fêtes, sauf en Avent et en Carême. Dès les premières minutes du rassemblement dominical, l'assemblée est invitée à la louange, attitude qui sied bien à l'eucharistie puisqu'elle est, par essence, une action de grâce.

La prière d'ouverture est le deuxième moment important des rites initiaux. Elle fait partie des grandes prières présidentielles de l'eucharistie avec la prière sur les offrandes, la prière après la communion et la plus importante de toutes, la prière eucharistique. Ce sont, en quelque sorte, les quatre piliers de la prière présidentielle au cours de l'eucharistie.

À travers elle, « le prêtre se fait l'interprète de tous, en présentant à Dieu les vœux et les sentiments communs, presque toujours en liaison avec la fête ou le mystère du jour⁹ ». Même si elle n'est dite à haute voix que par celui qui préside, elle se veut l'expression de toutes les prières de l'assemblée formulées intérieurement pendant le temps de silence qui précède l'énoncé de la prière. Son nom de « collecte » vient du fait qu'elle collige en une seule prière toutes les prières de l'assemblée.

La collecte comporte quatre temps distincts : l'invitatoire (« Prions le Seigneur »), le temps de silence pour que chaque membre de l'assemblée prenne conscience qu'il se tient devant Dieu et qu'il lui exprime sa prière intérieure, l'énoncé de la prière à haute voix par le prêtre au nom de tous et, enfin, le *Amen* final de l'assemblée en guise d'adhésion à ce qui a été exprimé. Le respect de ces quatre temps est primordial pour que cet acte liturgique ait toute sa portée. D'autre part, la prière doit être dite avec recueillement, aussi lentement que si elle était improvisée.

Au cours des rites initiaux, la nouvelle PGMR accorde également de l'importance à la participation du corps dans la liturgie en précisant les positions physiques des ministres et du peuple. Elle en indique au moins deux : l'inclination profonde des acteurs de la procession d'entrée, comme geste de vénération de l'autel qui représente le Christ, et la station debout pendant tous les rites initiaux, en témoins du Christ ressuscité. ■

⁶Carlo CIBIEN, « Le langage non verbal dans le nouveau *Missale romanum* : *Ars celebrandi* ou *Ritus servandus* », *La Maison-Dieu*, n° 256, 2008/4, p. 77.

⁷Monique BRULIN, « Requête de sacralité », *La Maison-Dieu*, n° 257, 2009/1, p. 105.

⁸La nouvelle PGMR indique que l'invocation du *Kyrie eleison* doit obligatoirement suivre l'acte pénitentiel s'il n'a pas « trouvé place dans l'acte pénitentiel lui-même » (n° 52).

⁹P. VISENTIN, *op. cit.*, p. 367.



Les rites initiaux

Les rôles dans l'assemblée

>>> ANDRÉ DESAUTELS

Le sujet principal de la liturgie est l'assemblée, « communauté de fidèles, hiérarchiquement constituée, légitimement réunie en un lieu donné pour une action liturgique et hautement qualifiée par la présence salutaire du Christ¹ ». Tous sans exception, fidèles laïcs comme ministres ordonnés, sont membres de l'assemblée ; tous sont célébrants de l'action liturgique, chacun y tenant son rôle propre et y exerçant sa fonction spécifique.

« Le peuple de Dieu – Même si elle n'en est qu'une infime portion, chaque assemblée liturgique est véritablement Église, dans le sens qu'elle donne à voir dans son rassemblement sa réalité vaste et complexe, son organisation hiérarchique, sa réalité présente et son devenir. Elle est aussi appelée à devenir communauté en grandissant en cohésion et en unité, en vivant la communion fraternelle pour devenir un signe attractif et interpellant.

La constitution conciliaire sur la liturgie insiste sur la participation « pleine, consciente et active² », « communautaire³ » et « pieuse⁴ » des fidèles à la liturgie. Pour ce faire, « on favorisera les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, les antiennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles. On observera aussi en son temps un silence sacré⁵ ». Presque tous ces éléments de participation active sont sollicités au cours des rites initiaux de l'eucharistie.

Le peuple de Dieu participe à ces rites par des actes de parole, notamment le chant. Trois moments des rites initiaux sont chantés : le tout début de la célébration pour accompagner la procession d'entrée, les invocations du *Kyrie*

²*Sacrosanctum concilium*, n° 14.

³*Ibid.*, n° 21.

⁴*Ibid.*, n° 48.

⁵*Ibid.*, n° 30.

¹A. CUVA, « Assemblée », *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, tome I, Belgique, Brepols, 1992, p. 83.

eleison de l'acte pénitentiel qui « acclament le Seigneur et implorent sa miséricorde » (n° 52) ainsi que le *Gloire à Dieu* où le peuple, « rassemblé dans l'Esprit Saint, glorifie Dieu le Père ainsi que l'Agneau qu'elle supplie » (n° 53).

Si ces parties ne sont pas chantées, dit la PGMR, le peuple récite l'antienne d'ouverture, répond à la triple acclamation du *Kyrie* et prie, à voix haute, le *Gloire à Dieu*. Cela s'ajoute aux autres prises de parole du peuple de Dieu prévues aux rites initiaux : la réponse à la salutation liturgique du président d'assemblée et les *Amen* finaux du signe de la croix et de la collecte. Tous ces actes de parole, qu'ils soient chantés ou dits, ont une importance pour la célébration, car ils montrent l'engagement et la participation du peuple dans l'action liturgique.

Participer

Tous les actes de parole, qu'ils soient chantés ou dits, ont une importance pour la célébration, car ils montrent l'engagement et la participation du peuple dans l'action liturgique. Prier par le chant, la parole et le silence est un des actes principaux du peuple de Dieu pendant l'eucharistie.

La PGMR favorise également le climat de la célébration par une invitation au silence après les invitatoires de l'acte pénitentiel (n° 51) et de la collecte (n° 54), silence qui vise à prendre conscience que l'assemblée se tient devant Dieu. À ce moment, chaque membre de l'assemblée formule ses propres intentions de prière. Si ces silences sont bien vécus, ils participent à l'atmosphère de recueillement et d'intériorité dont l'eucharistie doit être enveloppée.

Même si les rites initiaux ne durent que quelques minutes, le peuple y exprime plusieurs formes de prière : il acclame, implore et supplie le Christ dans le *Kyrie*, loue le Seigneur par le *Gloire à Dieu* et exprime ses demandes au Père au cours du silence qui précède la collecte. Prier par le chant, la parole et le silence est un des actes principaux du peuple de Dieu pendant l'eucharistie.



Les rites initiaux invitent l'assemblée à adopter certaines attitudes conformes à la vie liturgique. L'un des plus grands défis consiste à faire passer les fidèles d'une attitude individuelle, à l'arrivée à l'église, à une attitude de communion. Les « je » sont invités à se fondre en un « nous » communautaire dès le début de la célébration et pour toute sa durée. La PGMR invite aussi à célébrer « dignement » l'eucharistie (n° 46), c'est-à-dire de manière appropriée, convenable et conforme. Cette dignité doit se voir à travers tout ce qui fait l'eucharistie, les manières d'agir et d'être, la qualité des signes et des lieux, la tenue de chacun, la présence au mystère célébré et bien d'autres choses encore. Elle demande aussi de respecter une qualité de silence qui place en présence de Dieu, qui incite à la prière et au recueillement, qui favorise l'écoute. Enfin, elle rappelle que tous les rites initiaux sont vécus dans une seule et même position, debout, de celui qui est relevé comme le Ressuscité, position par excellence du chrétien.

Le président d'assemblée – Celui qui préside l'eucharistie, tout en faisant partie de l'assemblée, a un rôle et un statut propres par rapport à elle. Il a, entre autres, pour fonction de coordonner et d'unifier l'action liturgique. Il n'a pas à tout faire, mais il doit veiller à ce que tout soit fait par les personnes appropriées et compétentes. De leur côté, les ministres doivent coordonner leur action autour de celui qui préside. Comme la présidence d'une assemblée ne peut être partagée entre plusieurs ministres, c'est autour de l'unique président que l'action liturgique s'organise et se développe.

La fonction de présidence est signifiée dès l'ordonnement de la procession d'entrée. Celui qui préside la célébration occupe, en effet, la place terminale du défilé processionnel, derrière les autres ministres. Son rôle propre au sein de l'assemblée eucharistique est mis en valeur par le simple fait qu'il avance seul à cette place et qu'il conclut la procession.

Bien qu'on l'appelle « président d'assemblée », ce n'est pas en son nom propre qu'il préside, mais au nom du Christ qui, seul, préside non seulement à l'eucharistie mais à la vie de toute l'Église. La présidence d'assemblée est une fonction représentative au sein des ministères ecclésiaux. Elle signifie la présence du Tout-Autre, celui qui, bien que dans l'invisible, préside véritablement au rassemblement du peuple de Dieu dans la communion.

Celui qui préside doit donc veiller à ce que les regards ne soient pas tournés vers lui pendant la célébration, mais vers le Christ. Par ses attitudes, ses manières d'être et de faire, il doit manifester la présidence du Christ autour duquel les croyants sont réunis pour faire mémoire, dans la foi, des paroles et des gestes de la dernière Cène. Cela dit, il ne doit

pas non plus disparaître aux yeux de l'assemblée. Une bonne présidence demande une capacité à exister pleinement devant l'assemblée, à la mener de façon digne, tonique et dynamique. La présidence manifeste ainsi le lien vivant qu'il entretient avec le Christ dont il tient la place devant l'assemblée. Cette fonction requiert de grandes aptitudes pour être exercée avec justesse.



La présidence du Christ est signifiée au début de la célébration par les premiers gestes du prêtre, l'inclination profonde à l'arrivée au sanctuaire, puis le baiser de l'autel

en guise de vénération. Ces gestes montrent qu'il reconnaît la présidence du Christ devant qui il s'incline. Les deux actions suivantes, le signe de la croix et la salutation liturgique, vont dans le même sens. Avant même d'adresser une parole personnelle, le prêtre invite l'assemblée à se mettre en présence de Dieu en se signant de la croix, puis il la salue en utilisant une formule d'inspiration biblique qui « lui signifie la présence du Seigneur » (n° 50). Ces quatre actes initiaux révèlent la présidence du Christ en tournant les regards vers Dieu, seul rassembleur de son peuple. Comme ces gestes ont une haute portée symbolique, ils doivent être respectés en tant que tels.

La fonction du prêtre en tant que président d'assemblée est tout de même importante aux yeux de l'Église puisqu'elle lui réserve un lieu déterminé du sanctuaire, le siège de la présidence. Il est un des trois pôles essentiels de tout sanctuaire selon la tradition, les autres étant l'autel et l'ambon. Tour à tour, ces éléments servent de lieu de présidence selon les divers moments de l'eucharistie. Ils sont « trois points vers lesquels convergent les regards de l'assemblée, puisqu'ils manifestent, avec l'assemblée elle-même, chacun d'une manière différente, la présence du Christ⁶ ». Le prêtre, lorsqu'il se rend au siège de présidence pour vivre les rites initiaux de l'eucharistie, doit avoir conscience que ce lieu représente le Christ.

De ce siège, il préside face à l'assemblée. La position frontale comporte de nets avantages, notamment pour la communication avec l'assemblée, mais exige beaucoup de la part de celui qui préside, car tout geste, toute attitude, tout regard, toute expression du visage, toute position du corps sont perçus par l'assemblée. Il ne peut se laisser aller à

quelque distraction ni manquer d'intensité sans que l'assemblée ne le remarque. Cependant cette position n'a pas que des avantages. En effet, lorsque vient le temps de la prière, notamment au cours de l'acte pénitentiel et de la collecte, ce n'est pas vers l'assemblée que le président est tourné, mais vers Dieu. Il y aurait lieu de penser une autre position du corps qui signifie mieux que tous sont tournés vers Dieu.

Tout ce qui peut contribuer à nous tourner vers Dieu est à privilégier, car il n'est pas facile de conduire une assemblée à la prière et dans la prière. Cette responsabilité repose, en grande partie, sur les épaules du président d'assemblée. Si le peuple sent que le président est un homme de prière, il sera conduit à la prière. Lorsqu'il dit « Prions le Seigneur » avant la prière d'ouverture, il est invité, lui aussi, comme membre de l'assemblée, à formuler ses propres intentions de prière, l'invitatoire s'adressant tout autant à lui qu'au peuple. L'assemblée doit voir et sentir qu'elle entre dans le mouvement initié par le président. Cela vaut autant pour le silence qui suit l'invitatoire que pour l'énoncé de la prière à haute voix. Si le ton est intériorisé et calme, si la lecture est lente et sentie, si le désir d'être en relation avec Dieu est perceptible, le peuple n'aura pas de difficulté à prier. Pour conduire à la prière, il faut avoir soi-même une authentique relation à Dieu assidue et nourrie.

Au cœur de l'action

L'implication personnelle du président d'assemblée doit se vérifier pour tous les rites initiaux. Son ministère de présidence ne le place pas hors champ. Il le place, au contraire, au cœur de l'action liturgique.

L'implication personnelle du président d'assemblée doit se vérifier pour tous les rites initiaux. Avec le peuple, il est invité à participer avec cœur au chant d'entrée ou à réciter avec conviction l'antienne d'ouverture, à se signer de la croix en reconnaissant la convocation du Dieu Trinité, à vivre l'acte pénitentiel avec confiance et dans la vérité, à louer Dieu avec joie par le chant du *Gloire à Dieu*, à prier Dieu avec intensité, etc. Son ministère de présidence ne le place pas hors champ. Il le place, au contraire, au cœur de l'action liturgique, requérant de sa part un engagement de toute sa personne, une intensité et une vérité à chaque moment de l'eucharistie. Plus il se sent lui-même interpellé par ce qui est célébré, plus il est en mesure de bien conduire le peuple rassemblé.

Le diacre – « Après le prêtre, le diacre, en vertu de l'ordination sacrée, occupe la première place parmi ceux qui exercent un ministère dans la célébration eucharistique. » (n° 94) Lorsqu'il est présent, « quelle que soit la messe

⁶Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer*, tome I : « Guide pastoral », Guides *Célébrer*, Paris, Cerf, 2003, p. 69.

célébrée, [...] il exercera sa fonction » (n° 116). Quand le diacre est absent à la célébration de l'eucharistie, il manque quelque chose de la diversité des fonctions et des ministères de l'Église.

Après avoir réinstauré le diaconat au dernier concile, l'Église ne cesse d'affirmer l'importance de la fonction diaconale au sein des actions liturgiques. Les neuf numéros portant sur les rites initiaux de l'eucharistie en font foi en mentionnant quatre fois le ministère diaconal. De ces quatre mentions, seule celle portant sur le baiser de l'autel faisait partie de la version antérieure. Les trois autres fonctions, bien que déjà exercées par le diacre, n'étaient pas inscrites au texte.



Puisqu'une des fonctions principales du diacre est l'annonce de la parole de Dieu, il lui revient de porter l'Évangélaire (n° 172) dans la procession d'entrée. À l'arrivée au sanctuaire, il le dépose sur l'autel pour qu'il soit bien visible de la nef. S'il n'y a pas d'Évangélaire, il s'avance alors à côté du prêtre. Sa position, juste

devant le prêtre s'il porte l'Évangélaire, ou à côté de lui s'il n'y en a pas, marque bien l'importance de sa fonction par rapport aux autres ministres.

Le diacre en fonction liturgique accomplit les actes de salutation et de vénération en même temps que le prêtre. Pour le baiser de l'autel, le prêtre se place au milieu et le diacre légèrement à côté. « Une tradition veut que seul le prêtre pose les mains sur l'autel en l'embrassant, signe de son pouvoir d'agir sacramentellement sur l'autel par son sacerdoce⁷. » Par la suite, s'il y a encensement de l'autel et de la croix, il assiste le prêtre en lui apportant la navette et l'accompagne dans ses déplacements en marchant devant lui. Au terme de ces rites, il se rend au siège de la présidence où il se tient debout à sa droite. Si on lui en confie la responsabilité, le diacre prononce, après la salutation liturgique, l'introduction à la célébration, puis les tropes de l'acte pénitentiel⁸ à partir du lieu de l'animation.

⁷Office national de liturgie, « Le ministère du diacre dans l'eucharistie », *Études canadiennes en liturgie*, n° 10, 1999, p. 26. NDLR : Toutefois, aucune mention de cette tradition n'apparaît dans la PGMR.

⁸Voir à ce propos le Missel romain, Paris, A.E.L.F., 1977, à la page 396 : « Le prêtre, ou un autre ministre, dit ou chante les invocations suivantes ou d'autres. »

Comme il peut y avoir plusieurs diacres en fonction au cours d'une eucharistie, les ministères sont répartis entre eux. L'un peut accompagner le prêtre tout au long de la célébration, un autre se charger du ministère de la Parole en portant l'Évangélaire dans la procession d'entrée, en proclamant l'évangile et en prononçant l'homélie, s'il y a lieu, un autre occuper la fonction de chantre, etc. En l'absence d'autres ministres comme les lecteurs et les acolytes, ces fonctions sont également assurées par les diacres.

Les autres ministres – Il est toujours préférable, cependant, que les divers ministères soient pris en charge par des personnes issues de la communauté et pas seulement par des ministres ordonnés. La règle liturgique consiste à confier à des personnes différentes, selon ses dons et ses compétences, les divers ministères – chantre, musicien, lecteur, acolyte, thuriféraire, servant d'autel et autres –, chacune n'exerçant qu'une seule fonction au cours de la célébration. Ces ministres, en faisant partie de la procession d'entrée, donnent à voir une communauté aux divers talents, une communauté riche et diversifiée, une Église aux multiples charismes, vivant la complémentarité des dons de l'Esprit.

Au terme de la procession d'entrée, ces personnes prennent normalement place au sanctuaire, bien que certaines d'entre elles, notamment les lecteurs, puissent rester dans la nef, de laquelle elles se déplaceront pour se rendre à l'ambon proclamer la Parole. Il est toujours signifiant de voir quelqu'un issu de l'assemblée se diriger vers le sanctuaire pour y exercer un ministère.

Exercer un ministère

Il est toujours significatif de voir quelqu'un issu de l'assemblée se diriger vers le sanctuaire pour y exercer un ministère.

L'attitude des personnes placées au sanctuaire, leur intérêt pour la célébration, leur écoute, leur participation aux chants et aux divers répons, la qualité de leur recueillement et de leur prière influencent l'assemblée qui les regarde tout autant que les ministres ordonnés. Ce qu'elles sont et ce qu'elles vivent la dispose ou l'indispose.

Parmi les actes de parole des rites initiaux, certains peuvent être confiés à des ministres laïcs, notamment la lecture de l'antienne d'ouverture, l'introduction à la célébration, ainsi que les invocations de l'acte pénitentiel. Ils sont exécutés du lieu de l'animation et non de l'ambon qui est réservé à la proclamation de la parole de Dieu. ■



Les rites initiaux

Le chant et la musique

>>> ANDRÉ DESAUTELS

« LE chant et la musique dans la liturgie chrétienne [...] sont des formes, et plus que des formes, du culte en esprit et vérité exprimé par les rites¹. » En tant que composantes essentielles, ils font partie de la programmation rituelle de toute action liturgique, exprimant, entre autres, l'allégresse du cœur selon les Actes des Apôtres (Ac 2,46). Parmi les styles musicaux, le chant grégorien, « en tant que chant propre de la liturgie romaine, doit, toutes choses égales par ailleurs, occuper la première place » (n° 41). Trois parties des rites initiaux sont habituellement chantées : le chant d'entrée, le *Kyrie* et le *Gloire à Dieu*. S'il n'est pas possible de les chanter, on les dira, mais le dimanche et les fêtes de précepte, il faut privilégier le chant (n° 115).

Le chant d'entrée

Le chant d'entrée a pour fonction « d'ouvrir la célébration, de favoriser l'union des fidèles rassemblés, d'introduire leur esprit dans le mystère du temps liturgique ou de la fête, et d'accompagner la procession du prêtre et des ministres » (n° 47). Pour toutes ces raisons, il doit être choisi avec soin. Certains chants situent d'emblée l'assemblée dans le temps liturgique et la fête². Chaque assemblée doit être soucieuse de sélectionner des chants particuliers pour les fêtes et les temps liturgiques principaux. Par la suite, il faut prendre ces chants année après année.

¹E. COSTA, « Chant et musique », *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, tome I, Belgique, Brepols, 1992, p. 170.

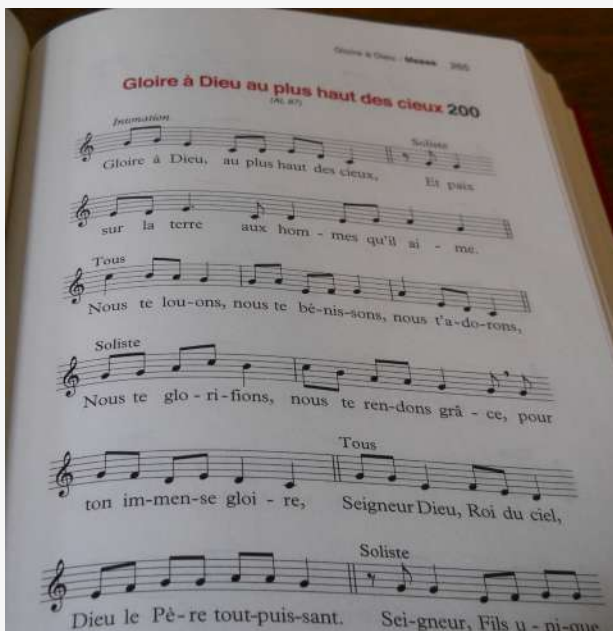
²Par exemple, le chant *Aube nouvelle* (E 130), de Michel SCOUARNEC et Jo AKEPSIMAS situe l'assemblée dans le temps de l'Avent avant même qu'un seul mot ne soit prononcé.

Comme le chant d'entrée contribue aussi à créer la cohésion de l'assemblée, il faut sélectionner ceux qui exercent le mieux cette fonction. Les chants dont le texte utilise le « nous » sont particulièrement efficaces, car ils aident l'assemblée à faire Église, à créer la communion, dès le premier moment de la célébration³. Comme il s'agit de chants de rassemblement, il est souhaitable de les poursuivre au-delà de l'arrivée des ministres au sanctuaire, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun déplacement. La fonction rassembleuse du chant s'exerce alors de façon admirable.

Pour l'interprétation de ce chant, la PGMR offre des options, de la plus souhaitable à la moins souhaitable : « Il est exécuté alternativement par la chorale et le peuple ou, de la même manière, par le chantre et le peuple, ou bien entièrement par le peuple ou par la chorale seule. » (n° 48) Il est entendu que la première option est à privilégier, et la dernière à choisir uniquement lorsqu'il n'y a aucune autre possibilité. Puisqu'il s'agit d'un chant de rassemblement, les fidèles doivent être associés à son interprétation. Pour le choix de ce chant, les responsables du chant et de la musique puiseront, de préférence, à l'intérieur du recueil *D'une même voix*⁴, publié par les évêques du Canada, qui présente des chants communs à toute la francophonie.

³Deux exemples d'excellents chants de rassemblement peuvent être mentionnés : *C'est toi Seigneur qui nous appelles* (A 213), de Claude BERNARD et de Bernard GÉRARD dont le refrain dit « nous sommes ton Église, ton peuple rassemblé, ton souffle fait revivre nos cœurs de baptisés », ainsi que *Tu nous appelles à faire Église* (T 46-48) de Benoît GSCHWIND et Bertrand BAYLE, dont les paroles sont « tu nous appelles de tous les horizons, [...] tu nous rassembles pour vivre nos baptêmes ».

⁴Commission internationale francophone pour les traductions et la liturgie (C.I.F.T.L.), *D'une même voix*, Ottawa, Éditions de la CECC et Novalis, 2002, 776 p



Le Kyrie eleison

Le *Kyrie eleison* (Seigneur, prends pitié) est le deuxième chant prévu au cours des rites initiaux⁵. Par ce chant, « les fidèles acclament le Seigneur et implorent sa miséricorde » (n° 52). Comme l'acte pénitentiel « n'est pas d'abord un examen de conscience, mais une acclamation au Seigneur ressuscité qui est victorieux de la mort sous toutes ses formes y compris le péché⁶ », il importe de bien choisir le texte et la manière de l'interpréter. L'assemblée doit sentir qu'on acclame le Christ, vainqueur du péché. Le *Kyrie* est « habituellement exécuté par tous, le peuple, la chorale ou un chantre y tenant leur partie » et « chaque acclamation est ordinairement dite deux fois » (n° 52).

Intégrés à la liturgie

En tant que composantes essentielles, les chants et la musique font partie de la programmation rituelle de toute action liturgique, exprimant, entre autres, l'allégresse du cœur selon les Actes des Apôtres (Ac 2,46).

Le Gloire à Dieu

Ce troisième chant, pour sa part, est une hymne d'origine grecque chantée dès le IV^e siècle à l'office du matin, aux jours de fête et le dimanche. En reprenant l'acclamation des anges dans la nuit de Noël, « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes qu'il aime » (cf. Lc 2,14), l'assemblée chante la sainteté de Dieu, glorifie le Père et supplie l'Agneau (n° 53). Ce chant a, en soi, valeur de rite, puisqu'il n'accompagne aucune action liturgique, au contraire du chant d'entrée, par exemple, qui soutient la procession d'ouverture.

La nouvelle PGMR ajoute qu'on « ne peut jamais remplacer le texte de cette hymne par un autre » (n° 53) et qu'il « est entonné par le prêtre ou, si cela est opportun, par un chantre ou par la chorale » (n° 53). Introduit par un ministre, le *Gloire à Dieu* est, par la suite, « chanté soit par tous ensemble, soit par le peuple alternant avec la chorale, soit par la chorale elle-même » (n° 53), la préférence étant l'interprétation par tous en toutes circonstances. Rappelons que le *Gloire à Dieu* est chanté ou dit tous les dimanches, ainsi qu'aux célébrations solennelles et aux grandes fêtes liturgiques, sauf en Avent et en Carême. ■

⁵Si l'on choisit de faire l'aspersion d'eau bénite en guise d'acte pénitentiel, surtout les dimanches du temps pascal, on ne chante pas le *Kyrie*, mais on accompagne le geste d'un chant baptismal.

⁶Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer*, tome I : « Guide pastoral », Guides *Célébrer*, Paris, Cerf, 2003, p. 52.



Les rites initiaux

Quelques options

>>> ANDRÉ DESAUTELS

P BIEN que les rites initiaux de l'eucharistie se vivent habituellement selon la même séquence et avec les mêmes éléments, il arrive qu'en certaines circonstances, ils soient aménagés autrement. Des rites peuvent être ajoutés, d'autres déplacés, d'autres tout simplement retranchés, notamment dans les célébrations de la Présentation du Seigneur, du mercredi des Cendres, du dimanche des Rameaux et de la Passion, du Vendredi saint et de la Veillée pascale, ainsi que dans les célébrations de profession religieuse ou d'un sacrement comme le baptême, la confirmation, l'ordre et l'onction des malades dans le cadre d'une célébration eucharistique. Le Missel romain ou le rituel propre du sacrement indiquent alors comment aménager les rites initiaux.

Plusieurs rites, de la procession d'entrée jusqu'au chant du *Gloire à Dieu*, sont affectés par ces aménagements. L'acte pénitentiel, malgré sa valeur et son importance, est le rite le

plus souvent touché. Il peut être déplacé à un autre moment de la célébration, d'autres fois célébré autrement, parfois même supprimé. Seule la collecte, en raison de son importance liturgique, n'est jamais touchée par ces aménagements dont le but est d'aider à mieux entrer dans le mystère célébré.

Parmi les options possibles, mentionnons que la procession d'entrée exécutée par toute l'assemblée comme au dimanche des Rameaux et de la Passion, à la Veillée pascale et à la consécration d'une église peut être faite à chaque eucharistie. La conscience d'être un peuple en marche vers son Seigneur est alors plus vivement manifestée par le déplacement de tous entrant en procession dans le lieu de rassemblement. Cela permet de resserrer les rangs, de rapprocher les gens, de favoriser la communion. Cette option est à retenir surtout pour les plus petites assemblées, mais ne doit pas être systématiquement exclue des assemblées plus nombreuses. À défaut de faire entrer toute l'assemblée

Retour
à la table
des matières



en procession, il est parfois possible de faire avancer la chorale ou le groupe de chanteurs avec les autres ministres. La progression de leur voix au fur et à mesure qu'ils avancent dans la nef offre « un bénéfice sonore, théologal et missionnaire certain¹ ».

Des options existent également pour l'acte pénitentiel. Le Missel offre quatre formes de célébration pour

ce rite, le *Je confesse à Dieu*, la proclamation des deux versets et de leur répons en dialogue entre le prêtre et l'assemblée (« Seigneur accorde-nous ton pardon. Nous avons péché contre toi [...] »), les trois invocations ou tropes suivies du répons « *Kyrie eleison*, Seigneur, prends pitié », et l'aspersion d'eau bénite.

Cette dernière forme convient tout particulièrement aux dimanches du temps pascal. L'eau qui a été bénie au cours de la Veillée pascale sert non seulement pour accueillir de nouveaux membres dans l'Église par le baptême au cours de ce temps liturgique, mais à toute l'assemblée qui renouvelle, chaque dimanche, son engagement baptismal par le rite d'aspersion. Un chant baptismal accompagne alors le déplacement du prêtre. Si l'assemblée est restreinte, au lieu de faire l'aspersion, chaque membre de l'assemblée peut s'avancer pour se signer lui-même à la vasque d'eau bénite. Cette façon de vivre l'acte pénitentiel peut être célébrée chaque dimanche.



La prière du *Je confesse à Dieu*, de facture plus pénitentielle, convient tout particulièrement au Carême. Utilisée chaque jour de ce temps liturgique, elle aide le peuple de Dieu à entrer dans la conversion, à prendre au sérieux l'appel à la pénitence. Son usage pourrait même être réservé à ce temps liturgique.

Quant aux deux autres formules, elles peuvent être utilisées en tout temps. Celle avec les invocations est particulièrement intéressante, car elle permet de varier presque à l'infini la formulation du rite en puisant l'inspiration dans les textes de la parole de Dieu du jour, y compris le psaume. Il faut cependant veiller à ce que ces invocations ne soient jamais culpabilisantes, car elles ne visent pas à faire un examen de conscience, mais à affirmer la foi en l'amour de Dieu, en sa miséricorde inépuisable. Ces invocations s'adressent toujours au Christ.

Pour palier les inconvénients causés par la position frontale du président par rapport à l'assemblée, il est envisageable, voire souhaitable, que ce dernier se tourne vers la croix ou vers l'autel pour l'acte pénitentiel et la prière d'ouverture.

Ainsi, tous se trouvent tournés dans la même direction, vers Dieu, pour lui adresser la prière. Le risque de la position frontale pendant des rites est de laisser croire que le président s'adresse à l'assemblée alors qu'il s'adresse bel et bien à Dieu au nom de l'assemblée. Il y a un avantage appréciable à adopter cette position pour ces actes de prière.

Somme toute, la nouvelle PGMR apporte de précieuses précisions sur les rites initiaux de la messe, ce qui contribue à en saisir l'intelligence, le sens et la portée. Plus qu'une simple ouverture de la célébration eucharistique, les rites initiaux constituent un véritable passage vers le mystère eucharistique. Ces rites structurants engagent tout le corps et tout l'être dans le mémorial du Christ mort et ressuscité. ■

¹Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer*, tome I : « Guide pastoral », Guides *Célébrer*, Paris, Cerf, 2003, p. 52.



Écoute [...] et mange
ce que je te donne.

Ézékiel 2, 8

La liturgie de la Parole **Le festin de la Parole**

>>> MARIE-JOSÉE POIRÉ

DANS la nouvelle *Présentation générale du Missel romain*¹, la liturgie de la Parole se trouve au chapitre deux qui concerne la structure de la messe ; ses éléments et ses parties, à la section B, aux numéros 55 à 71. Mais il en est aussi question ailleurs, de sorte que pour saisir l'esprit de la liturgie de la Parole et sa mise en œuvre, il faut considérer la PGMR dans son ensemble.

L'esprit de la section et ses objectifs

Un catholique décédé avant le concile Vatican II serait sans doute interloqué s'il participait aujourd'hui à la célébration dominicale dans une église de Trois-Rivières ou de Cornwall. Le Concile a joué un rôle déterminant en rappelant la nécessité, pour les catholiques, d'être nourris à la table de la parole de Dieu comme ils le sont à la table de l'eucharistie. Cela représentait une petite révolution pour l'Église latine ;

ses membres, pendant, des siècles, n'avaient eu que peu ou pas accès à la parole de Dieu et ne pouvaient presque pas avoir, depuis la Réforme (xvi^e siècle), de contact direct avec les Écritures considérées comme caractéristique des protestants. Quelques textes de Vatican II permettent de comprendre les insistances de la PGMR :

Dans la célébration de la liturgie, la sainte Écriture a une importance extrême. C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et dans son élan que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. Aussi, pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut promouvoir ce goût savoureux et vivant de la sainte Écriture dont témoigne la vénérable tradition des rites aussi bien orientaux qu'occidentaux².

¹ *L'art de célébrer la messe : Présentation générale du Missel romain*, Paris, Desclée-Mame, 2008. Pour le reste de cet article, cet ouvrage sera cité par les lettres PGMR.

² « La sainte liturgie (*Sacrosanctum Concilium*) », dans *Vatican II : les seize documents conciliaires*, Montréal/Paris, Fides, 1967, n° 24. Sera dorénavant cité avec l'abréviation SC.

La sainte Écriture était une nourriture au goût oublié pour plusieurs catholiques romains. Les efforts conjugués des mouvements bibliques, catéchétiques, patristiques et liturgiques, avant le concile, ont ravivé une conviction présente dans l'Ancien et le Nouveau Testament, ainsi que chez les premières générations chrétiennes : pour les croyantes et les croyants, la sainte Écriture est une nourriture savoureuse et vivante. Pour que les catholiques en retrouvent le goût et lui redonnent sa place dans leur expérience spirituelle et liturgique, les Pères conciliaires ont demandé – restons dans la métaphore culinaire – que le menu offert soit élargi :

Pour présenter aux fidèles avec plus de richesse la table de la parole de Dieu, on ouvrira plus largement les trésors bibliques pour que, dans un nombre d'années déterminé, on lise au peuple la partie la plus importante des saintes Écritures³.

Ce souhait conciliaire s'est concrétisé dans de gigantesques chantiers autour du Lectionnaire et des lectionnaires. Les groupes de travail ont repensé complètement la structure des lectionnaires dominical et ferial ; le Lectionnaire sanctoral a été revisité en profondeur ; et dans le sillage de la révision des différents rituels, les propositions du Lectionnaire rituel ont été multipliées. La table de la parole de Dieu proposée aux catholiques est devenue débordante et généreuse, à l'image du banquet d'Isaïe 25, 6⁴.

Deux ans après *Sacrosanctum Concilium* (promulguée le 4 décembre 1963), la constitution dogmatique sur la révélation divine *Dei Verbum* (promulguée le 18 novembre 1965) précise le lien entre table de la Parole (n° 51) et table de l'eucharistie (n° 48).

L'Église a toujours vénéré les divines Écritures, comme elle le fait aussi pour le corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles [...]⁵.

Un même pain de vie circule de la table de la parole de Dieu à celle du corps du Christ. Le Christ, Verbe de Dieu, qui s'est fait chair (Jn 1), est aussi le pain de la vie dont la chair nourrit qui croit en lui (Jn 6). À chaque eucharistie, l'Église offre aux fidèles cette nourriture de vie, le Christ, dans la

Parole et dans le pain eucharistique. La PGMR réaffirme ce lien entre les deux tables au départ de sa réflexion sur la structure de la messe :

La messe comporte comme deux parties : la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique ; mais elles sont si étroitement liées qu'elles forment un seul acte de culte. En effet, la messe dresse la table aussi bien de la parole de Dieu que du corps du Christ, où les fidèles sont instruits et restaurés [...]⁶.

Avant Vatican II, la liturgie de la Parole n'était que la messe des catéchumènes ou l'avant-messe ; elle n'était qu'un hors-d'œuvre à la liturgie eucharistique. À la suite de Vatican II, la PGMR affirme clairement que liturgie de la Parole et liturgie eucharistique sont une unique célébration. Autour des deux tables, les fidèles sont instruits ; par la nourriture qu'ils reçoivent aux deux tables, ils sont restaurés (en latin, *reficiantur*, traduit en français par « restaurés », en anglais par *refreshed*, c'est-à-dire rafraîchis, revigorés). Parole de vie et pain de vie, *ensemble*, instruisent et nourrissent, revigorent et donnent des forces⁷.



⁶PGMR, n° 28, citant SC, nos 48 et 51, DV, n° 21 et le décret sur le ministère et la vie des prêtres, *Presbyterorum ordinis*, n° 4.

⁷Edward FOLEY, important liturgiste américain, met en garde contre une tendance présente dans SC et dans les textes qui en ont découlé de considérer la Parole comme le versant didactique ou instructif et l'eucharistie comme le versant nourrissant. Il écrit : « Thus, it is ill-conceived to characterize one of the two great tables of the Eucharist as essentially a moment of instruction while, conversely, the eucharistic table is the time when the faithful are "refreshed" (reficiantur). » En s'appuyant sur DV n° 21 présenté ci-dessus, il affirme que l'Église vénère les Écritures comme le corps du Seigneur et que c'est un même corps qui est distribué, remis aux deux tables. Voir aussi Edward FOLEY, « The Structure of the Mass, Its Elements and Its Parts », p. 116, dans *A commentary on the General Instruction of the Roman Missal*, Collegeville, coll. A Pueblo Book, Collegeville, Minnesota, Liturgical Press, 2007, 502 p.

³*Ibid.*, n° 51.

⁴D'ailleurs, plusieurs Églises réformées se sont inspirées du travail fait sur le lectionnaire par les catholiques.

⁵« La Révélation divine (*Dei Verbum*) », *op. cit.*, n° 21. Sera dorénavant citée avec l'abréviation DV. NDRLR : Une traduction des textes conciliaires est disponible sur le site internet du Vatican. Il peut arriver que la version publiée sur ce site internet et les versions imprimées diffèrent légèrement dans leurs formulations, sans toutefois altérer le sens.

L'accent mis pendant des siècles sur la « présence réelle » du Christ, entendue au sens de présence dans les espèces du pain et du vin, a fait oublier la nécessaire complémentarité entre les différents types de présence du Christ dans la célébration eucharistique. Le numéro 27 de la PGMR, à la suite de SC n° 7, redit que la Parole et les espèces eucharistiques – avec l'assemblée et le ministre qui la préside – sont les signes fondamentaux de la présence du Christ. En unissant les deux tables et en rappelant qu'une même nourriture y est donnée, SC et la PGMR se laissent traverser du dynamisme qui anime la rencontre de Jésus et des disciples d'Emmaüs (Lc 24) : Jésus explique tout ce qui le concerne en commençant par Moïse et les prophètes ; puis le pain rompu et partagé permet de le reconnaître pleinement, pour repartir le cœur brûlant annoncer aux sœurs et aux frères qu'il est ressuscité.

Un dialogue avec Dieu

La Révélation et la foi chrétienne ont une structure de dialogue. La liturgie aussi, comme l'illustre la structure de la liturgie de la Parole.

Dialogue et écoute

Dans l'Ancien Testament, le Dieu d'Israël entre en dialogue avec son peuple, fait alliance avec lui et se laisse connaître et reconnaître. Les auteurs du Nouveau Testament rapportent aussi plusieurs expériences de rencontre et de dialogue de Jésus avec ses disciples, des amis ou des inconnus. La Révélation et la foi chrétienne ont une structure de dialogue⁸. La liturgie aussi, comme l'illustre la structure de la liturgie de la Parole.

Dans les lectures, que l'homélie explique, Dieu adresse la parole à son peuple, il découvre le mystère de la rédemption et du salut et il offre une nourriture spirituelle ; et le Christ lui-même est là, présent par sa parole, au milieu des fidèles. Cette parole divine, le peuple la fait sienne par le silence et les chants, et il y adhère par la profession de foi ; nourri par elle, il supplie avec la prière universelle pour les besoins de toute l'Église et pour le salut du monde entier⁹.

Par les lectures bibliques proclamées dans l'assemblée des fidèles, Dieu et le Christ parlent aujourd'hui encore au peuple de Dieu rassemblé en un lieu. De différentes manières, nous y reviendrons ci-dessous, l'assemblée répond à cette parole. Elle la fait sienne et y adhère. Et à cause

d'elle, elle exerce son sacerdoce auprès de Dieu en lui présentant l'Église, les petits, les souffrants et les puissants du monde. Elle participe ainsi au mouvement de fécondité de la parole de Dieu décrit par Isaïe (Is 55,10-11) :

La pluie et la neige qui descendent des cieux n'y retournent pas sans avoir abreuvé la terre, sans l'avoir fécondée et l'avoir fait germer, pour donner la semence au semeur et le pain à celui qui mange ; ainsi ma parole, qui sort de ma bouche, ne me reviendra pas sans résultat, sans avoir fait ce que je veux, sans avoir accompli sa mission.



Ce mouvement de la Parole qui descend, féconde et retourne vers Dieu en ayant transformé ce qu'elle a touché correspond à une structure d'alliance. « Dieu parle, aime, crée, sauve ; l'homme accueille, reçoit, se laisse féconder ; l'homme répond, agit¹⁰. »

« Parle, Seigneur, ton serviteur écoute »

Entendre Dieu qui parle suppose des attitudes : l'écoute, l'ouverture, la disponibilité, l'accueil. « Les lectures de la parole de Dieu, qui constituent un élément de très grande importance dans la liturgie, doivent être écoutées par tous avec le plus grand respect. » (PGMR, n° 29)

Entendre Dieu qui parle suppose des attitudes : l'écoute, l'ouverture, la disponibilité, l'accueil. « Les lectures de la parole de Dieu, qui constituent un élément de très grande importance dans la liturgie, doivent être écoutées par tous avec le plus grand respect. » (n° 29) L'écoute n'est pas une attitude passive : qu'on pense à ces « écoutants » professionnels – psychologues, psychiatres, accompagnatrices et accompagnateurs spirituels – qui, durant des années, se forment à l'écoute. En fait, l'écoute est la première réponse à l'alliance : entendre, accueillir, se laisser transformer et,

⁸Voir, à ce sujet, le n° 197 de *Vivre et célébrer*, printemps 2009 : « La liturgie, un dialogue » et mon article p. 2 à 7 : « Une liturgie dialogale est-elle possible aujourd'hui ? »

⁹PGMR, n° 55.

¹⁰Jacques THUNUS, « Les lectures bibliques », p. 378, dans *Dans vos assemblées. Manuel de pastorale liturgique*, Paris, Desclée, 1998 (1989), 678 p.

pour cela, écouter. Comprise ainsi, l'écoute est une composante essentielle de la participation pleine, consciente et active, intérieure et extérieure, au centre de la théologie de la liturgie de Vatican II¹¹ et maintes fois souhaitée par la PGMR¹². Comment entendre Dieu qui parle sans écouter, sans s'ouvrir aux signes de son passage? La plupart du temps, il ne se fait pas entendre dans la force et le bruit mais dans le murmure d'une brise légère (cf. 1 R 19,11-12). Et s'il nous appelle, souvent par notre nom, il attend que nous lui répondions avec tout ce que nous sommes : « Parle, Seigneur, ton serviteur écoute. » (1 S 3,9) Aussi, la PGMR insiste sur la nécessité du silence pour permettre la mise en acte de l'écoute¹³.

L'écoute de la parole de Dieu dans le contexte liturgique diffère de la lecture personnelle, de la *lectio divina* ou de tout autre mode de contact individuel avec les Écritures. Dans la liturgie, nous n'écoutons pas seul : nous écoutons en assemblée, en Église. « Comme l'accueil du pain eucharistique, l'écoute de la Parole est communion¹⁴. » Écouter la Parole en Église construit l'Église. Sans diminuer la pertinence de la lecture personnelle, cela donne une valeur ajoutée à la lecture communautaire.

¹¹SC, n^{os} 14 à 20 et 21, 26, 27, 30, 41, 48, 50, 53, 79, 113, 114, 121 et 124.

¹²PGMR, n^{os} 5, 13, 18, 19, 20, 22, 35, 36, 41, 42, 85, 91, 96, 103, 114, 140, 288, 294, 303, 352, 386 et 395.

¹³En ce qui concerne la liturgie de la Parole, voir n^{os} 45, 55, 56 et 66.

¹⁴Jean LEBON, « L'accueil de la Parole », dans *Dans vos assemblées* (op. cit.), p. 405.

Une parole vivante

Par la proclamation, les Écritures deviennent Parole vivante et agissante pour les auditeurs et auditrices.

Une parole vivante aujourd'hui

La liturgie aime le présent, l'aujourd'hui, le maintenant. Dans l'aujourd'hui, elle fait mémoire de l'événement de salut d'hier. Mais ce mémorial ne se limite pas à un pieux ou respectueux souvenir. L'événement de salut s'accomplit, se réalise aujourd'hui dans l'action liturgique. « Cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, c'est aujourd'hui qu'elle s'accomplit. » (Lc 4,21) Comme l'illustre cette phrase choc de Jésus dans la synagogue de Nazareth, la liturgie de la Parole – et l'Esprit qui y travaille – accomplit la Parole entendue. Par la proclamation, les Écritures deviennent Parole vivante et agissante pour les auditeurs et auditrices. Nous l'avons évoqué ci-dessus : ce n'est pas seulement la partie eucharistique du rassemblement qui réalise la présence du Christ, qui met au présent sa mort et sa résurrection. La Parole proclamée réalise aussi la « présence réelle » du Christ ; elle accomplit pour nous l'aujourd'hui du salut. Dans la PGMR, cela se manifeste entre autres lorsqu'on parle de l'année liturgique : « C'est dans cette célébration que les mystères de la rédemption, au cours du cycle annuel, sont commémorés de telle sorte qu'ils sont rendus présents d'une certaine façon. » (n^o 16) 📖



Deux tables, une même nourriture

Un même pain de vie circule de la table de la Parole à celle du corps du Christ. À chaque eucharistie, l'Église offre aux fidèles cette nourriture de vie, le Christ, dans la Parole et dans le pain eucharistique. La Parole et les espèces eucharistiques - avec l'assemblée et le ministre qui la préside - sont les signes fondamentaux de la présence du Christ.

Retour
à la table
des matières

3 Esdras, tourné vers la place de la Porte des eaux, fit la lecture dans le livre, depuis le lever du jour jusqu'à midi, en présence des hommes, des femmes, et de tous les enfants en âge de comprendre : tout le peuple écoutait la lecture de la Loi.

4 Le scribe Esdras se tenait sur une tribune de bois, construite tout exprès.

5 Esdras ouvrit le livre ; tout le peuple le voyait, car il dominait l'assemblée. Quand il ouvrit le livre, tout le monde se mit debout.

6 Alors Esdras bénit le Seigneur, le Dieu très grand, et tout le peuple, levant les mains, répondit : « Amen ! Amen ! »

Puis ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant le Seigneur, le visage contre terre.

Esdras lisait un passage dans le livre de la loi de Dieu, puis les lévites traduisaient, donnaient le sens, et l'on pouvait comprendre.

La liturgie de la Parole

Le déroulement et les composantes

>>> MARIE-JOSÉE POIRÉ

L'ÉLÉMENT important de la liturgie de la Parole est... la Parole¹ ! Une parole adressée à une assemblée, une parole qui se déploie, selon les temps liturgiques, de l'Ancien au Nouveau Testament, une parole qui conduit à l'Évangile, « sommet de la liturgie de la Parole » (n° 60), une parole à laquelle on répond par la profession de foi et la prière.

L'introduction de la liturgie de la Parole – Après la prière d'ouverture ou collecte (n° 54) s'amorce la liturgie de la Parole. La description la plus précise de ce début se trouve dans la partie de la PGMR concernant la messe sans diacre : « La prière d'ouverture (collecte) achevée, tous s'assoient. Le prêtre peut, en quelques mots très brefs, introduire les fidèles à la liturgie de la Parole. Le lecteur se rend à l'ambon où le lectionnaire est déjà en place avant la messe, et il y proclame la première lecture que tous écoutent. » (n° 128)

Contrairement à la pratique répandue, la PGMR prévoit que la liturgie de la Parole *peut* – et non pas *doit* – être introduite brièvement par le président d'assemblée. Cette introduction – qui n'est pas une explication de texte – s'inscrit dans la lignée des monitions présidentielles (n° 31). Mettre cela en place implique une transformation de nos pratiques. L'habitude a été prise de faire un commentaire explicatif en guise d'introduction avant la proclamation de chaque lecture. On comprend l'intention, surtout au début de la réforme liturgique : aider les assemblées quasi analphabètes face aux Écritures, entre autres l'Ancien Testament. Mais ces commentaires ont peut-être empêché la Parole de se déployer dans toute sa force, de venir surprendre les auditeurs et auditrices. Prendre le risque de laisser la Parole parler par elle-même signifie reconnaître le caractère mystagogique de la liturgie de la Parole et la fonction de l'homélie comme lieu de relecture et d'interprétation.

¹Plusieurs éléments – psaume, acclamation avant l'évangile, etc. – sont aussi des chants. Les questions musicales ou liées aux choix à faire seront abordées dans l'article « Le chant et la musique » de la présente section sur la liturgie de la Parole.

Les lectures – Le nombre et la source des lectures varient selon le jour où l'on célèbre et le temps liturgique (nos 357 et 358). Le dimanche et aux solennités, trois lectures : une de l'Ancien Testament², pendant la majeure partie de l'année, ou des Actes des Apôtres, durant le temps pascal ; une des écrits apostoliques et une des textes évangéliques. Le but de cette organisation : faire « comprendre au peuple chrétien la continuité de l'œuvre du salut, selon l'admirable plan de Dieu » (n° 357). Pour les fêtes, deux lectures sont proposées (trois, dont une prise au commun, si la fête devient une solennité). Certaines mémoires des saints ont des lectures propres ; mais on lit en général les lectures du Lectionnaire férial. Quant à celui-ci, il prévoit deux lectures pour chaque jour de la semaine.



L'organisation des lectionnaires est elle aussi différente : le Lectionnaire dominical est structuré sur un cycle de trois ans, correspondant à peu près aux évangiles : année A : Matthieu ; année B : Marc et quelques textes de Jean ; année C : Luc. Durant le temps pascal, les trois années, on lit surtout l'Évangile de Jean. Le Lectionnaire férial, pour sa part, est organisé sur deux ans : on lit en continu les évangiles, les mêmes textes pour les deux années, et la première lecture varie selon qu'on soit durant une année impaire ou une année paire.

La logique qui préside aux choix de chaque type de lectures est différente. Pour les lectures évangéliques, durant le temps ordinaire, on respecte un principe de lecture continue ; pour les temps forts, les textes sont choisis en fonction des grandes intentions du temps liturgique. En général, la première lecture est choisie pour répondre, par similitude ou par contraste, à la lecture évangélique ; le psaume aussi. Quant à la deuxième lecture, on favorise en général la lecture continue des textes apostoliques, dont l'Apocalypse pendant le temps pascal.

On croit parfois que tout le déroulement de la liturgie de la Parole est programmé par le Missel et les lectionnaires. Ce faisant, on méconnaît les possibilités d'adaptation prévue par la PGMR, dont le critère est « l'efficacité pastorale de la célébration ». Celle-ci sera « accrue si les textes des lectures, des prières et des chants correspondent bien, dans la mesure du possible, et à l'état de préparation spirituelle et à la

mentalité des participants. C'est ce qu'on obtiendra au mieux si l'on profite des multiples possibilités de choix [...] » (n° 352). Connaître « l'état de préparation spirituelle » et « la mentalité des participants » et en tenir compte signifie qu'on ne célèbre pas de la même manière dans tous les milieux et dans toutes les situations. Cela rejoint un autre critère de discernement donné par la PGMR : en préparant la célébration, il faut « viser au bien commun spirituel du peuple de Dieu » (n° 42).

Pour les dimanches et les solennités, on utilise les lectures prévues par le lectionnaire (n° 357). Pendant les fêtes, on peut utiliser les lectures propres pour une mémoire de saint (n° 358). Mais la PGMR rappelle qu'il ne faut pas le faire trop fréquemment, pour permettre à l'assemblée d'avoir toujours accès le plus largement possible à la table de la Parole (n° 355). Si la lecture continue de la fête a été interrompue par une fête, on peut, en fonction de l'organisation du lectionnaire, soit réunir les lectures ou remplacer la lecture du jour par celle qui a été omise (n° 358). « Dans les messes pour des groupes particuliers, il est permis au prêtre de lire des textes mieux adaptés à la célébration particulière, pourvu qu'on les choisisse dans un lectionnaire approuvé. » (n° 358)

Durant les célébrations d'autres sacrements ou sacramentaux, on puisera dans les lectionnaires élaborés pour ces rituels ou dans le Lectionnaire rituel. Là aussi, le critère de choix est pastoral : comprendre le mystère auquel participent les fidèles, les « former à un amour plus vif de la parole de Dieu » (n° 359). Pour le choix entre lecture brève et lecture intégrale, le critère est la capacité des fidèles d'écouter avec fruit l'une ou l'autre version de la lecture (n° 360). Et quand on doit choisir entre deux lectures, là encore, le « bien des participants » et « l'utilité pastorale » doivent guider le choix (n° 361).

Par ailleurs, la proclamation des lectures fait l'objet d'indications précises : il faut observer l'ordre des lectures, « qui montre bien l'unité de l'un et l'autre Testament et de l'histoire du salut » (n° 57) ; les lectures choisies par les lectionnaires doivent être « strictement utilisées » (n° 357) ; il n'est « jamais permis » de remplacer les lectures ou le psaume par d'autres textes non bibliques (n° 57) ; les lectures sont toujours proclamées de l'ambon (nos 58 et 309) ; les lectures, sauf pour l'évangile de la Passion, doivent être lues par un seul lecteur ou lectrice (n° 109). Plusieurs de ces prescriptions ne se trouvaient pas dans les versions précédentes de la PGMR ; de même, les termes utilisés, « jamais permis », « strictement utilisés », donnent à penser qu'on réagit contre des pratiques observées. On devrait sans

²La formulation du numéro 357, « Trois lectures sont assignées aux dimanches et solennités : le Prophète, l'Apôtre et l'Évangile » est synthétique mais erronée. En effet, les textes de l'Ancien Testament proposés par le Lectionnaire dominical englobent tous les types d'écrits de l'Ancien Testament : historiques, sapientiaux, juridiques et poétiques.

doute dénoncer certaines de celles-ci : par exemple, le remplacement du psaume par un chant, ou l'abandon régulier de la deuxième lecture. Mais faut-il considérer tous les essais de mise en œuvre liturgique comme des abus ? Car, si l'enjeu est le bien spirituel des fidèles et de l'assemblée (n^{os} 42 et 352), « tout ce qui peut concourir à une meilleure manducation de la parole divine » ne devrait-il pas « être l'objet d'une recherche pastorale incessante³ » ?

Une structure dialogale

Toute la liturgie de la Parole est structurée comme un mouvement d'allers et retours entre Dieu et son peuple : Dieu parle, l'assemblée reçoit sa Parole et répond à Dieu par l'acclamation.

Les acclamations – « Après chaque lecture, le lecteur dit une acclamation à laquelle répond le peuple rassemblé, accordant ainsi honneur à la parole de Dieu accueillie dans la foi et dans un cœur reconnaissant. » (n^o 59) Nous avons insisté ci-dessus sur la structure dialogale de la liturgie de la Parole. Les acclamations, prévues à la fin de chaque lecture, enrichissent ce dialogue en y faisant entrer l'assemblée. Toute la liturgie de la Parole est structurée comme un mouvement d'allers et retours entre Dieu et son peuple : Dieu parle, l'assemblée reçoit sa Parole et répond à Dieu par l'acclamation (cf. Is 55). Par les acclamations, l'assemblée participe au mouvement de la Parole et rend à Dieu, littéralement, la grâce qu'il lui fait en lui donnant sa parole et sa vie. Aux numéros 128 et 130, on précise même l'acclamation après la première et la deuxième lecture : « À la fin, le lecteur dit l'acclamation : *Verbum Domini* (Parole du Seigneur), et tous répondent : *Deo gratias* (Nous rendons grâce à Dieu). »

Le silence – Le silence est une des insistances de la nouvelle PGMR. Un nouveau paragraphe (n^o 56), placé au début de la section sur la liturgie de la Parole, lui est consacré ; il complète l'autre paragraphe sur le silence (n^o 46) intégré dans la section précédente présentant les différents éléments de la messe⁴. Il rappelle



que la liturgie de la Parole doit « favoriser la méditation » et « le recueillement » pour permettre qu'avec « l'aide de l'Esprit Saint, la parole de Dieu » soit « accueillie dans le cœur et la réponse de chacun se prépare dans la prière » (n^o 56). Pour les auteurs de la PGMR, le silence fait aussi partie de la dimension dialogale de la liturgie puisqu'il est une des manières pour l'assemblée des fidèles de « faire sienne » la Parole (n^o 55) et d'y répondre. Ajoutons que le silence permet aussi d'écouter et d'entendre la Parole, de s'ouvrir à celle-ci, de la laisser travailler.

Les moments de silence suggérés par la PGMR sont : « avant de commencer la liturgie de la Parole, après la première et la deuxième lecture, et enfin après l'homélie » (n^o 56 ; voir aussi n^{os} 66, 128, 130 et 136). Cependant, il faudra être vigilant à ne pas transformer la liturgie de la Parole – une action – en méditation collective ; elle n'est pas non plus une *lectio divina* communautaire. Le silence permet d'accueillir la parole de Dieu ; mais la réponse de l'assemblée et de ses membres se dit aussi par les chants et les acclamations. Le silence devra donc s'équilibrer avec les autres actions de l'assemblée.

Le psaume – Celui-ci occupe une place paradoxale dans la liturgie de la Parole. D'une part, il est parole de Dieu adressée à l'assemblée. D'autre part, l'assemblée répond par lui à la parole de Dieu qui lui a été adressée dans la première lecture : la parole de Dieu répond à la parole de Dieu. Si la PGMR insiste sur la première dimension (n^{os} 57 et 61), elle ne fait qu'effleurer l'autre (n^o 61).

La PGMR insiste sur l'interdiction de remplacer le psaume, qui contient « la parole de Dieu », par un texte non biblique (n^o 57). Plus de 50 ans après Vatican II, le psaume responsorial continue de poser problème dans plusieurs assemblées. Trop souvent, il est remplacé par un chant de méditation qui a parfois peu à voir avec la première lecture. Cette pratique s'est installée et on l'a laissé aller, sous prétexte que les assemblées sont peu familières avec le langage et la pratique des psaumes ; mais ainsi, elles le deviennent encore moins. Il y a un important travail à faire avec les musiciens, les chantres, les animateurs et animatrices (y compris les professionnels diplômés) : plusieurs n'ont reçu aucune formation sur le genre musical particulier qu'est la psalmodie. Comment les assemblées pourraient-elles « goûter » les différents saveurs – louange, demande, prière d'appel au secours, etc. – de la parole de Dieu qu'offrent les psaumes si on ne leur permet pas de les expérimenter ?



Retour
à la table
des matières

³Jean LEBON, « L'accueil de la Parole », dans *Dans vos assemblées. Manuel de pastorale liturgique*, Paris, Desclée, 1998 (1989), p. 408.

⁴Ce paragraphe était présent dans les versions précédentes de la PGMR ; on lui a ajouté une partie concernant la nécessité du silence avant la messe, « pour que tous se disposent à célébrer les saints mystères religieusement et selon les rites ». La nécessité de ce silence ne devrait cependant pas occulter la valeur des échanges des membres d'une assemblée qui se retrouvent, heureux de mettre en commun les événements de leur vie, arrière-fond à leur célébration.

L'acclamation avant l'évangile – La PGMR insiste sur la valeur intrinsèque de l'acclamation avant l'évangile. Celle-ci constitue « un rite ou un acte ayant valeur en lui-même » (n° 37 et 62), contrairement à d'autres chants de la célébration qui accompagnent un rite. Par l'acclamation à l'évangile, « l'assemblée des fidèles accueille le Seigneur qui va leur parler dans l'évangile, le salue et professe sa foi en chantant » (n° 62 et 60).

Si on utilise l'encens, les ministres, prêtre et diacre, le préparent. Puis, si l'Évangélaire a été déposé sur l'autel pendant la procession d'entrée, le ministre qui proclame l'évangile va le prendre. Précédé, s'il y a lieu, des ministres laïcs portant l'encens et les cierges, il se dirige vers l'ambon, en portant l'Évangélaire un peu élevé (n° 132, 133 et 175).

L'évangile – La proclamation de l'évangile « constitue le sommet de la liturgie de la Parole » et mérite donc « la plus grande



vénération ». Dans la liturgie, cela se manifeste par des « marques d'honneur » et par « les signes de vénération adressés au livre des évangiles » (n° 60) : signation sur le livre par le ministre et signation sur soi par le ministre et l'assemblée, acclamations avant et après l'évangile, baiser du livre par le ministre qui proclame et par l'évêque si celui-ci est présent. Si cela est opportun, l'évêque peut aussi, après la proclamation, bénir l'assemblée avec l'Évangélaire (n° 175).

L'habitude s'est répandue, dans plusieurs milieux, de remplacer l'invitation à l'acclamation « Acclamons la parole de Dieu » par « Acclamons *cette* parole de Dieu. » La PGMR précise que l'invitation à l'acclamation est « Acclamons *la* [...] » (n° 134, 175 et 262). La nuance est importante ; ici, l'innovation, si elle témoigne d'un désir d'être plus proche, transforme la signification de l'action. L'assemblée n'acclame pas *cette* parole qui vient d'être proclamée tirée de *ce* livre ; ce serait une forme de chosification de la Parole dans un objet. L'assemblée acclame le Christ, parole de Dieu vivante, que la lecture a « ressuscitée » en la tirant du texte.

L'homélie – Celle-ci occupe une place singulière dans la liturgie de la Parole. La PGMR la présente comme un exposé vivant faisant partie de l'action liturgique (n° 29, citant SC, n° 7, 33, 52 et 65). Cela situe l'identité de l'homélie par rapport à d'autres types de prise de parole sur les Écritures : elle n'est ni une catéchèse, ni un cours d'exégèse ou d'histoire de la littérature biblique, même si elle peut comporter des dimensions catéchétiques, exégétiques ou historiques. Elle n'est pas non plus comme l'ancien sermon qui interrompait l'action liturgique ; elle en fait partie. Elle développe les lectures, partie principale de la liturgie de la Parole

(n° 55) ; elle les relit pour en favoriser la pleine intelligence et l'efficacité. Car sa fonction, comme les lectures qu'elle explique (n° 55), est de « nourrir la vie chrétienne » (n° 65) des auditrices et des auditeurs ; nous avons vu ci-dessus l'importance de la Parole comme nourriture. Redoutable responsabilité que de faire ainsi le lien entre la Parole proclamée, le mystère célébré et la vie d'une assemblée et de ses membres : car par la voix de l'homéliste – le prêtre présidant l'assemblée ou un autre prêtre, l'évêque, le diacre, mais jamais un laïc –, le Christ est présent. Il continue de parler à son peuple et d'annoncer le salut. Ainsi, l'homélie est appelée à être plus rencontre du Christ, parole de Dieu vivante, qu'enseignement sur celle-ci⁵.

Le dimanche et les fêtes de précepte, il faut une « cause grave » pour omettre l'homélie aux messes célébrées en présence du peuple. On peut aussi faire l'homélie les autres jours, particulièrement aux fêtes de l'Avent, du Carême et du temps pascal, aux autres fêtes et aux occasions « où le peuple se rend à l'église en plus grand nombre » (n° 66). La PGMR recommande un moment de silence après l'homélie.

La profession de foi – Par la profession de foi, l'assemblée répond à la Parole proclamée (n° 67), elle y adhère (n° 55). La profession de foi renouvelle, chaque dimanche, la profession de foi baptismale qui donne au chrétien accès au sacrement : « En professant la règle de la foi dans une formule approuvée pour l'usage liturgique, [le peuple rassemblé] se rappelle et professe les grands mystères de la foi avant que ne commence leur célébration dans l'eucharistie. » (n° 67) Tout le peuple de Dieu chante ou dit le Symbole, les dimanches et aux solennités ; on peut aussi le dire lors de célébrations plus solennelles (n° 68).

La prière universelle – Vatican II⁶ a demandé de réintroduire la prière universelle dans la célébration eucharistique après quinze siècles d'absence. Nourrie par la parole de Dieu et ayant proclamé sa foi baptismale, l'assemblée répond à la Parole en présentant à Dieu « des prières pour le salut de tous » (n° 55 et 69). Elle exerce ainsi son sacerdoce baptismal (n° 69), sa fonction d'intercession et de supplication auprès de Dieu, fonction qui fait partie de l'identité de tout baptisé. La prière universelle, qui devrait toujours être faite lors des messes avec peuple (n° 69), est un lieu privilégié de la célébration pour favoriser la participation active de l'assemblée (n° 36).

⁵Edward FOLEY, « The Structure of the Mass, Its Elements and Its Parts », p. 116, dans *A commentary on the General Instruction of the Roman Missal*, coll. A Pueblo Book, Collegeville, Minnesota, Liturgical Press, 2007, p. 148.

⁶SC, n° 53, où on l'appelle « prière commune » ou « prière des fidèles ».

Dans deux paragraphes successifs, la PGMR précise la visée des intentions : faire « des supplications pour la sainte Église, pour ceux qui nous gouvernent, pour ceux qui sont accablés par diverses misères, pour tous les hommes et pour le salut du monde entier » (n° 69). Elle précise ensuite que les intentions devraient être : « pour les besoins de l'Église; pour les dirigeants des affaires publiques et le salut du monde entier; pour ceux qui sont accablés par toutes sortes de difficultés; pour la communauté locale » (n° 70). Elle rappelle que pour une liturgie spéciale – célébration d'un sacrement ou des funérailles – « l'ordre des intentions pourra s'appliquer plus exactement à cette occasion particulière » (n° 70 et 385).

Le président d'assemblée introduit la prière universelle par une brève monition et la conclut par une oraison. Entre les deux, un lecteur ou une lectrice – diacre, lecteur institué ou laïc – lit les intentions. Celles-ci doivent être « sobres, composées avec une sage liberté et en peu de mots »; elles doivent « exprimer la supplication de toute la communauté » (n° 71). L'assemblée participe à la prière et la supporte – à l'image d'Aaron et d'Hour supportant les mains de Moïse pendant la bataille contre les Amalécites (Ex 17) – par un répons après chaque intention ou par une prière silencieuse (n° 71).

La préparation de la prière universelle est une responsabilité importante, car dans cette prière se rencontrent les lectures de la parole de Dieu, la vie du monde et celle de l'assemblée célébrante; ce sont les « trois sources⁷ » pour la préparation de la prière universelle. Toute prière puisée à une source extérieure – revue, livre, site internet – devrait donc être adaptée et ajustée à la situation du monde et à la vie de la communauté. Sinon, on fera peut-être comme cette communauté chrétienne où vivent des personnes d'origine haïtienne : le dimanche après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, des intentions tirées d'une revue ont été lues intégralement, sans mention du drame; on a ainsi fait fi de la vie des membres de l'assemblée et de celle du monde.

Des pièges guettent la préparation de la prière universelle : piège rédactionnel (par exemple, les intentions et le refrain s'adressent à la même personne) et piège au plan de la signification (tension entre l'universel, perçu par certains comme distant et ne nous concernant pas, et le particulier, restrictif, personnalisé et limité). Mais il ne faut jamais oublier l'essentiel pour la prière universelle : elle est une prière. Outre sa préparation, il faut aussi penser sa mise en œuvre « pendant la célébration : il s'agit de prier et de faire prier⁸ ».

L'aménagement du lieu et les objets

L'ambon – La PGMR mentionne souvent l'ambon⁹ (n° 44, 58, 61, 71, 105, etc.). La réforme liturgique a fait redécouvrir ce meuble qui constitue maintenant, avec le siège présidentiel et l'autel, une des trois pièces essentielles du mobilier liturgique présent dans le sanctuaire des églises. Dans la nouvelle version de la PGMR, l'article sur l'ambon (n° 309) suit les articles dédiés à l'autel (n° 296-308) et précède celui sur le siège présidentiel (n° 310). À cause de la « dignité de la parole de Dieu », il faut qu'il y ait dans l'église un lieu adapté à sa proclamation, fixe, vers lequel se tourne l'attention. Il doit être aménagé en tenant compte des données architecturales des églises et doit permettre de voir et d'entendre les lecteurs. De l'ambon et de lui seul sont proclamés les lectures, le psaume responsorial et, à la Veillée pascale, l'*Exsultet*. L'homélie et les intentions de la prière universelle peuvent y être dites. L'ambon a une telle importance qu'on insiste encore sur la nécessité de ne pas l'utiliser pour d'autres fonctions : ce n'est pas le lieu pour le commentateur, l'animatrice de chant ou le soliste. Comme l'autel, il sera béni selon le rite prévu à cet effet dans le *Livre des bénédictions*. L'ambon est à la liturgie de la Parole ce que l'autel est à la liturgie eucharistique.



Les livres liturgiques – Dans la liturgie de la Parole, deux livres jouent un rôle particulier : le Lectionnaire et l'Évangélaire. Le Lectionnaire n'est jamais apporté en procession et n'est pas non plus déposé sur l'autel; avant la célébration, il est placé à l'ambon (n° 118, 120). L'Évangélaire est un livre distinct du Lectionnaire : il regroupe les évangiles. Entouré d'un respect particulier, il est apporté dans la procession d'entrée et déposé, si cela est possible, sur l'autel (n° 119, 120, 122, 133, 173 et 175). Au moment de l'acclamation à l'évangile, il est apporté à l'ambon, entouré de luminaires et d'encens (n° 133 et 175). Après l'avoir déposé à l'ambon, le lecteur (prêtre ou diacre) fait sur le livre le signe de la croix et peut l'encenser (n° 134 et 175). Après la proclamation de l'évangile, il est élevé devant les fidèles. Le ministre vénère ensuite l'Évangélaire par un baiser (n° 134 et 175); si l'évêque est présent, on le lui apporte pour qu'il l'embrasse (n° 175). Et on dispose ensuite le livre « à la crédence ou à un autre lieu digne et convenable » (n° 175). 📖

Retour
à la table
des matières

⁷Pierre TOURNIER, « La Prière universelle », dans *Dans vos assemblées* (op. cit.), p. 434.

⁸*Ibid.*, p. 435.

⁹Du grec *anabainein* signifiant « monter ».



La liturgie de la Parole

Les rôles dans l'assemblée

>>> MARIE-JOSÉE POIRÉ

DANS l'article « Le festin de la Parole », dans le présent numéro, le paragraphe « Dialogue et écoute » insistait sur l'importance de la participation active de tous, ministres et fidèles, dans la liturgie. La PGMR le rappelle dans les numéros 17 et 18 :

Il est donc de la plus grande importance que la célébration de la messe, c'est-à-dire de la Cène du Seigneur, soit réglée de telle façon que les ministres et les fidèles, y participant selon leur condition, en recueillent pleinement les fruits que le Christ Seigneur a voulu nous faire obtenir [...].

Ce résultat sera obtenu si, en tenant compte de la nature de chaque assemblée et des diverses circonstances qui la caractérisent, la célébration tout entière est organisée pour favoriser chez les fidèles cette participation consciente, active et plénière du corps et de l'esprit, animée par la ferveur de la foi, de l'espérance et de la charité. Une telle participation est souhaitée par l'Église et demandée par la nature même de la célébration ; elle est un droit et un devoir pour le peuple chrétien en vertu de son baptême.

Le peuple de Dieu

Par la prière et le silence – Les fidèles prennent place à la table de la Parole. Ils sont invités à faire silence pour la recevoir, l'écouter et se laisser nourrir par elle (n^{os} 55, 56, 66, 128, 130 et 136). Ce mouvement d'accueil se déploie durant la liturgie de la Parole jusqu'à la prière universelle, où la grâce de Dieu reçue dans la Parole retourne vers Dieu sous la forme d'une supplication pour l'Église et pour le salut du monde entier. Ainsi, le dialogue que Dieu noue, poursuit et relance sans cesse avec son peuple permet à celui-ci d'exercer pleinement sa responsabilité comme « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (I P 2,9 cité au n^o 91 ; cf. aussi I P 2,4-5).

Par les acclamations et le chant – L'assemblée accueille la Parole en l'acclamant après chaque lecture (n^{os} 122, 128 et 130). Par le psaume, elle médite la Parole et répond à Dieu qui lui parle aujourd'hui (n^o 61). Dans l'acclamation à l'évangile, elle acclame le Christ, parole de Dieu vivante (n^o 60), présent et agissant dans son peuple. Et par la profession de foi, dite ou chantée, elle se rappelle le baptême qui fait de chacun et chacune des membres du corps du Christ (n^o 67).

Retour
à la table
des matières

Par les attitudes physiques – Par leurs gestes et leurs attitudes corporelles, les fidèles participent également à la célébration. Ils sont assis pendant la première partie de la liturgie de la Parole : première lecture, psaume, deuxième lecture (n° 44). Ils sont debout pour l'acclamation à l'évangile et sa proclamation (n° 43), manifestant ainsi qu'ils reconnaissent le Christ présent dans sa parole (n° 60) ; ils se signent sur le front, la bouche et la poitrine en entendant l'annonce de la Bonne Nouvelle (nos 134 et 175). Ils se rassient pour entendre l'homélie (n° 43), selon le caractère plus méditatif de ce moment. Finalement, ils se lèvent pour la profession de foi et la prière universelle. Pendant la profession de foi, ils s'inclinent profondément aux mots « Par l'Esprit Saint, il a pris chair [...] » et, « aux solennités de l'Annonciation et de Noël, tous font la genuflexion » (n° 137).

Le président d'assemblée

Le président d'assemblée dirige la liturgie de la Parole et peut l'introduire par une brève monition (n° 31). Normalement, ce n'est pas lui qui proclame les lectures, le psaume et même l'évangile (n° 59). Pendant la première partie, assis, il se laisse nourrir par la Parole ; il se met à l'écoute de celle-ci et la laisse devenir parole vivante et agissante aujourd'hui. Ce n'est pas le moment de fouiller dans son cahier de présidence, dans le Missel ou dans le *Prions en Église* : s'il n'est pas à l'écoute, cela risque fort d'empêcher aussi l'assemblée d'écouter en l'entraînant dans sa propre distraction.

Les gestes et les attitudes du corps, tant ceux du prêtre, du diacre ou des autres ministres, que ceux du peuple, doivent viser à ce que [...] soit perçue toute la vraie signification de ses diverses parties et que soit favorisée la participation de tous. (n° 42)

Le rôle du président devient plus actif à partir de l'acclamation à l'évangile s'il n'y a pas de diacre ou d'autre prêtre. Pendant qu'on chante l'acclamation à l'évangile, il se lève, prépare l'encens, se dirige vers l'autel, s'incline profondément (n° 132) et y prend l'Évangélique s'il y a été déposé. Puis, accompagné des personnes portant l'encens et le cierge, il se rend à l'ambon pour présenter l'Évangélique à l'assemblée et proclamer l'évangile. Il annonce d'abord l'auteur de l'évangile choisi, il signe le livre et, avec l'assemblée, il se signe trois fois, il l'encense et proclame enfin l'extrait. Après la proclamation de l'évangile, il invite l'assemblée à acclamer la parole de Dieu. Puis, alors que l'assemblée s'assoit, le président, s'il fait l'homélie, reste à l'ambon ou va à son siège d'où, debout, il prononce l'homélie (n° 136). Il laisse ensuite un moment de silence (n° 66) avant de poursuivre avec la profession de foi qu'il

dit ou chante avec l'assemblée (n° 68). Puis, de son siège, le président dirige la prière universelle ; il l'introduit par une brève monition et la conclut par une oraison (n° 71).

Si plusieurs prêtres participent à la célébration, ils ne peuvent se répartir entre eux la présidence des différentes parties de la célébration (n° 108), sauf en ce qui concerne l'évêque. Si celui-ci est présent sans présider la célébration, il préside la liturgie de la Parole, revêtu de l'aube et portant la croix pectorale, l'étole et la chape (n° 92). Au moment de l'acclamation à l'évangile, lorsque tous se lèvent, l'évêque reste assis. Il « met de l'encens sans rien dire » et il « bénit le diacre ou, en son absence, le prêtre concélébrant qui va proclamer l'évangile » (n° 212). Si le diacre lui apporte l'Évangélique après la proclamation de l'évangile, il l'embrasse ; l'évêque peut aussi bénir l'assemblée avec l'Évangélique (n° 175) et faire l'homélie (n° 66).

Le diacre

La place particulière qu'occupe la Parole dans la vocation diaconale est traduite ainsi dans la PGMR (n° 94) : « Dans la messe, le diacre a son rôle propre : il annonce l'évangile et parfois il prêche la parole de Dieu, il dit les intentions de la prière universelle [...]. » La partie concernant la « messe avec diacre » (nos 171 à 186) précise son rôle dans la liturgie de la Parole :

- il guide le peuple fidèle par des monitions appropriées pour l'aider à poser les gestes et à adopter les bonnes attitudes (nos 43 et 94) ;
- il lit la première et la deuxième lecture, s'il n'y a pas de lecteur apte (n° 176) ;
- il proclame l'évangile. Pour ce faire, il demande la bénédiction du président en s'inclinant profondément, va chercher l'Évangélique à l'autel s'il y a été déposé, l'apporte à l'ambon et le présente à l'assemblée avant la proclamation de l'évangile (n° 175) ; il signe le livre et, avec l'assemblée, il se signe trois fois ;
- après la proclamation de l'évangile, il invite l'assemblée à acclamer la parole de Dieu et, si l'évêque est présent, il lui apporte l'Évangélique pour qu'il l'embrasse ; il en dispose ensuite de façon opportune ;
- il peut faire l'homélie à la demande du président d'assemblée ;
- il dit les intentions de la prière universelle.

S'il y a plusieurs diacres, ils peuvent se répartir les rôles : « par exemple, un diacre peut être chargé de ce qui est à chanter, et un autre du service de l'autel » (n° 109).

Les autres ministres

Lecteur ou lectrice – La PGMR utilise le terme lecteur en pensant au ministre institué (voir, par exemple, le numéro 71 qui distingue entre le lecteur et un autre fidèle laïc) qu'elle présente ainsi : « Le lecteur est institué pour proclamer les lectures de l'Écriture sainte, excepté l'évangile. Il peut aussi proposer les intentions de la prière universelle et, en l'absence d'un psalmiste, dire le psaume entre les lectures. » (n° 99) Cependant, « à défaut de lecteur institué, d'autres laïcs seront appelés pour proclamer les lectures de la sainte Écriture, à condition qu'ils soient vraiment aptes et soigneusement préparés à accomplir cette fonction, pour que, à l'écoute des lectures divines, les fidèles, dans leur cœur, éprouvent du goût et un vif amour pour la sainte Écriture » (n° 101). Un théologien présente ainsi la mission du lecteur : « Quand on fait la lecture de la Bible, il se passe quelque chose de fondamental : le témoin, dont le témoignage avait été comme enseveli dans des lettres, se relève pour prendre la parole. [...] C'est grâce à l'Esprit que cette espèce de résurrection de l'Écriture en Parole devient possible! » Si le lecteur a des responsabilités « spirituelles », il en a aussi des « professionnelles » : le ton de sa voix doit correspondre au texte lui-même, à la forme de la célébration et à la solennité du rassemblement (n° 38).

Jean-Jacques von ALLMEN, *Célébrer le salut. Doctrine et pratique du culte chrétien*, coll. Rites et symboles, n° 15, Paris, Labor et Fides/Cerf, 1984, p. 140.

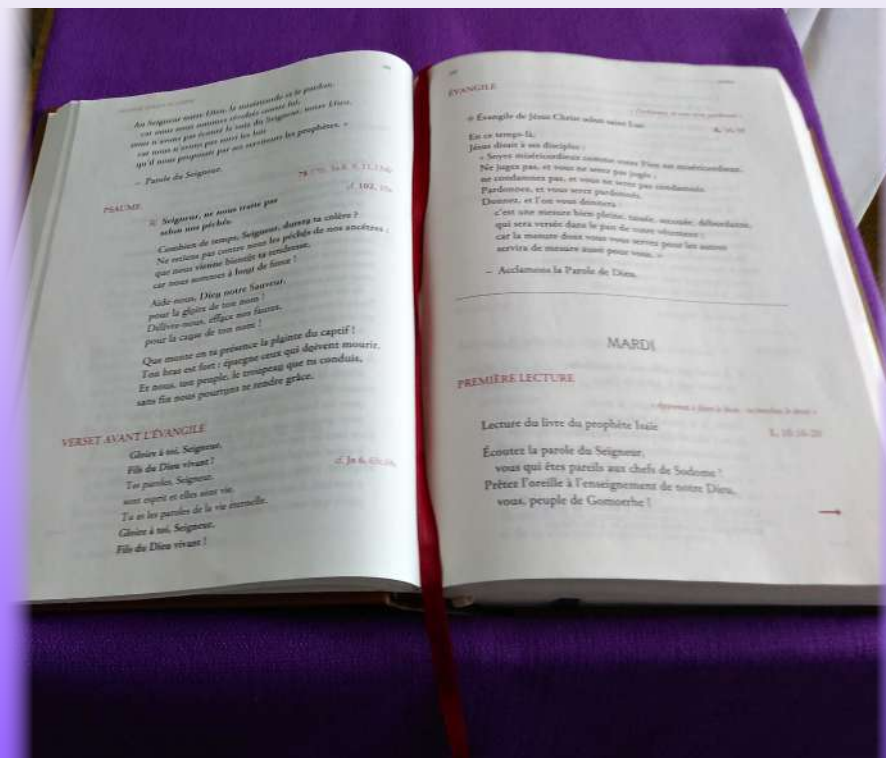
Le lecteur assume plusieurs tâches :

- il proclame, de l'ambon, la première et la deuxième lecture, s'il y a lieu, et invite l'assemblée à acclamer la parole du Seigneur (nos 128, 130 et 196) ;
- s'il n'y a pas de psalmiste, il dit le psaume responsorial (n° 196) ;
- il peut dire les intentions de la prière universelle (nos 138 et 197).

S'il y a plusieurs lectures, on les « distribuera volontiers » entre différents lecteurs (n° 109). Cette remarque est importante en une période où il est plus difficile de trouver des volontaires pour les services liturgiques. La proclamation de toutes les lectures, y compris du psaume, confiée à une seule personne donne trop souvent l'impression d'une morne enfilade de textes, alors qu'elle devrait être l'annonce d'une parole vivante adressée à une assemblée.

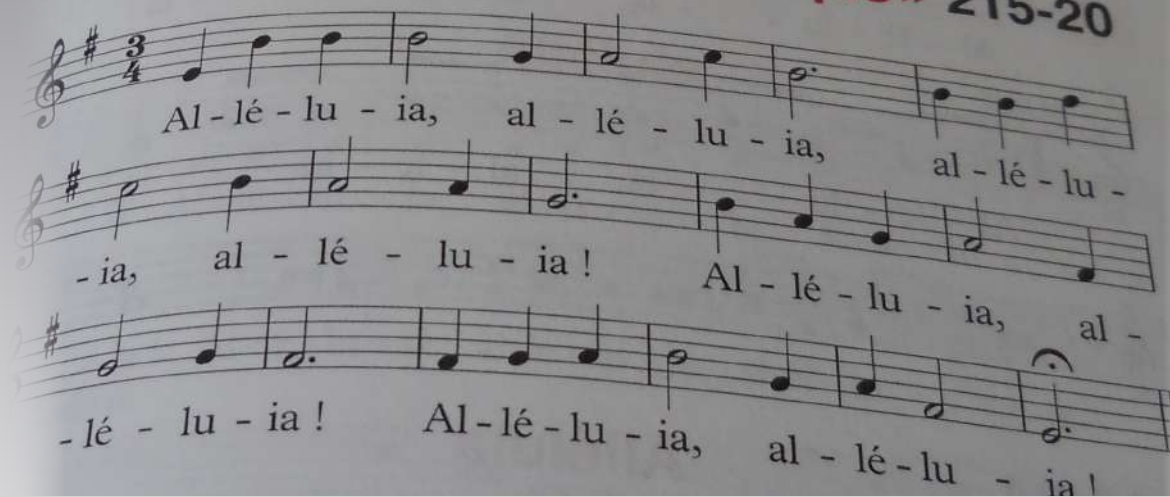
Psalmiste – Le psalmiste psalmodie les versets du psaume ou du cantique biblique proposé par la liturgie. Il le fait à l'ambon ou à un autre endroit approprié (n° 61). Quelques critères sont proposés pour que le psalmiste remplisse bien sa fonction : exceller dans l'art de la psalmodie, avoir une bonne prononciation et une bonne diction (n° 102).

Thuriféraires et porteurs de cierge – Lorsque la proclamation de l'évangile est solennisée, ceux-ci accompagnent le prêtre ou le diacre de l'autel à l'ambon (nos 133 et 175). 📖



Retour
à la table
des matières

Alléluia « Par la musique » 215-20



La liturgie de la Parole **Le chant et la musique**

>>> MARIE-JOSÉE POIRÉ

La plupart des chants de la liturgie de la Parole constituent des rites en eux-mêmes et ne font pas qu'accompagner une action. C'est pourquoi ceux-ci ont déjà été présentés dans l'article « Le déroulement et les composantes ». Nous abordons brièvement, ici, quelques aspects complémentaires.

« Le psaume responsorial – La PGMR insiste pour que le psaume soit chanté, au moins la réponse du peuple (n° 61). On privilégie la forme suivante : répons chanté par le psalmiste et repris par l'assemblée, psalmodie des strophes par le psalmiste, répons par l'assemblée. On utilise ordinairement le psaume suggéré par le lectionnaire ; on peut aussi choisir parmi les psaumes communs d'un temps liturgique. Si l'on ne peut chanter le psaume, on invite à le réciter de manière à favoriser la méditation de la parole de Dieu.

La séquence – Quelques fois durant l'année liturgique, une séquence – « une pièce poétique de rythme libre, mais souvent rimée¹ » – est proposée. Celle-ci est chantée avant l'*Alléluia*. Elle est facultative, sauf à Pâques et à la Pentecôte (n° 64).

L'acclamation à l'évangile – Toute l'assemblée chante l'acclamation à l'évangile, la chorale ou le chantre donnant l'intonation. L'acclamation peut être chantée par la chorale et reprise par l'assemblée ; le verset est chanté par la chorale ou le chantre (n° 62). L'acclamation varie selon le temps liturgique :

¹R. CABIÉ, dans *L'Église en prière*, tome 2, « L'Eucharistie », Paris, Desclée, 1983, p. 170.

Retour
à la table
des matières

- « L'Alléluia est chanté en tout temps en dehors du Carême. Les versets sont pris au lectionnaire ou au *Graduale*. »
- « Pendant le Carême on remplace l'Alléluia par un verset avant l'évangile, qui se trouve dans le lectionnaire. On peut encore chanter un autre psaume ou "trait", tel qu'on le trouve dans le *Graduale*. » (n° 62)

S'il n'y a qu'une lecture avant l'évangile, en Carême, on « peut employer ou bien le psaume et le verset avant l'évangile, ou bien le psaume seulement. » Pendant les autres temps, on peut chanter un psaume alléluatique ou le

psaume suivi de l'Alléluia avec son verset. Si l'Alléluia ou le verset avant l'évangile ne sont pas chantés, on peut les omettre (n° 63).

La profession de foi – La profession de foi revient à toute l'assemblée (n° 36). Elle doit être chantée, ou dite, par le prêtre et par l'assemblée (n° 67), tous ensemble ou dans une alternance assemblée-chorale (n° 68). Elle peut être entonnée par le prêtre, un chantre ou la chorale. La PGMR invite à apprendre aux fidèles la version latine de la profession de foi, sur des mélodies faciles, étant donné que les rassemblements « entre fidèles de différentes nations deviennent de plus en plus fréquents » (n° 41). 📖



L'ambon aux temps bibliques...

« Le scribe Esdras se tenait sur une tribune de bois, construite tout exprès. [...] Tout le peuple le voyait, car il dominait l'assemblée. » (Ne 8, 4-5)

Retour
à la table
des matières



La liturgie eucharistique

L'action de grâce

>>> GAËTAN BAILLARGEON

LA liturgie eucharistique proprement dite constitue la seconde grande partie de la célébration de la messe. Comme le dit saint Paul, l'Église a reçu du Seigneur lui-même la tradition de ce repas.

À la dernière Cène, le Christ a institué le sacrifice et le banquet pascal par lequel le sacrifice de la Croix est sans cesse rendu présent dans l'Église. (n° 72)

L'action liturgique est à la fois mémorial du mystère pascal – mort, résurrection, ascension du Seigneur et Pentecôte – et anticipation du banquet eschatologique – le repas des noces de l'Agneau. Le mystère de l'eucharistie nous fait entrer en communion avec toute l'histoire du salut depuis la création du monde jusqu'au jour où le Seigneur viendra dans la gloire.

Cette liturgie est l'« œuvre du Christ prêtre et de son corps qui est l'Église » et ce mémorial a été confié « à l'Église, son épouse bien-aimée », comme le rappelle la constitution sur la liturgie (nos 7 et 47). Dans l'assemblée liturgique, le prêtre ou l'évêque qui préside la célébration représente sacramentellement le Christ et refait les gestes du Seigneur lui-même.

Cette partie de la célébration s'est développée à partir des gestes du Seigneur et de la pratique des communautés apostoliques. Il ne s'agit pas d'un mime du dernier repas de Jésus ni d'une reprise intégrale de gestes que l'on trouve dans les récits de l'institution, mais d'une action rituelle qui s'articule autour des quatre verbes qu'ils contiennent : Jésus *prit* du pain, *il rendit* grâce, *il le rompit* et *le donna* à ses disciples ; de même pour la coupe.

Retour
à la table
des matières

« Aussi l'Église a-t-elle organisé toute la célébration de la liturgie eucharistique en parties qui correspondent à ces paroles et à ces actes du Christ. De fait :

a) Dans la préparation des dons, on apporte à l'autel le pain et le vin avec l'eau, c'est-à-dire les éléments que le Christ a pris dans ses mains.

b) Dans la prière eucharistique, on rend grâce à Dieu pour toute l'œuvre du salut, et les dons offerts deviennent le corps et le sang du Christ.


c) Par la fraction du pain et par la communion, les fidèles, aussi nombreux soient-ils, reçoivent d'un seul pain le corps du Seigneur et d'une seule coupe le sang du Seigneur, de la même manière que les Apôtres les ont reçus des mains du Christ lui-même. » (n° 72)

La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas communion au sang du Christ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas communion au corps du Christ? Puisqu'il y a un seul pain, la multitude que nous sommes est un seul corps, car nous avons tous part à un seul pain. (1 Co 10,16-17)

L'eucharistie fait l'Église. En elle, l'Église reçoit son propre mystère qui est d'être le corps du Christ. Elle devient ce qu'elle reçoit dans le sacrement. Les prières eucharistiques expriment bien cette finalité de l'eucharistie dans la seconde épiclese. En communiant au corps et au sang du Christ, les fidèles forment un seul corps et un seul esprit.

On peut noter l'insistance de la nouvelle PGMR sur la communion au pain et au calice dès le numéro 72 qui introduit la liturgie eucharistique. Cette insistance ne se dément pas tout au long du document. La communion sous les deux espèces apparaît comme la règle générale, comme allant de soi. Il s'agit là d'une nouveauté.

Les éléments de la liturgie eucharistique

Le tableau qui suit illustre les trois temps de la liturgie eucharistique et les rattache aux quatre verbes du récit de l'institution (les éléments entre crochets sont facultatifs). Cette partie de la messe est marquée par la ritualité et elle requiert qu'on accorde une grande importance à la dimension symbolique de la liturgie. Pour cela, il convient de porter attention à la vérité des gestes que l'on pose et de le faire avec respect et simplicité. 

Le déroulement de la célébration eucharistique

« Jésus prit du pain, il prit la coupe »

La préparation des dons

- La préparation de l'autel;
- [Procession des offrandes et présentation des dons;]
- Déposition des dons sur l'autel par le prêtre;
- [Encensement;]
- Rite du lavement des mains pour le prêtre;
- Prière sur les offrandes.

« Il rendit grâce »

La prière eucharistique

- Préface avec son dialogue et l'acclamation du Sanctus;
- Reprise de la louange;
- Première épiclese (de consécration);
- Récit de l'institution (ou consécration);
- Anamnèse, précédée de son acclamation et offrande;
- Seconde épiclese (de sanctification et de communion);
- Intercession;
- Doxologie.

« Il le rompit et le leur donna »

Les rites de la communion

- Notre Père, son embolisme et sa doxologie;
- Prière et échange d'un signe de paix;
- Fraction du pain;
- Communion au corps et au sang du Christ;
- Prière après la communion.

Retour
à la table
des matières



La liturgie eucharistique

La préparation des dons

>>> GAËTAN BAILLARGEON

LES symboles fondamentaux de la liturgie eucharistique sont l'autel, le pain et le vin. Voilà ce que l'on doit mettre en valeur. Si l'on ajoute d'autres éléments symboliques, il faut veiller à ne pas distraire l'attention de l'essentiel.

L'autel

C'est autour de la table que le Seigneur a institué son repas comme le mémorial de la nouvelle alliance. L'Église se rassemble autour de l'autel pour y célébrer le repas du Seigneur.

Il convient que dans toutes les églises il y ait un autel fixe, qui signifie, de manière claire et permanente le Christ Jésus, Pierre vivante. (I P 2,4; cf. Ep 2,20) (n° 298)

Visuellement, l'autel est le point d'ancrage et de focalisation de l'assemblée. Son symbolisme est riche. Sur lui s'accomplit le mémorial de l'unique sacrifice du Christ, il est la table du

Seigneur où nous sommes invités au repas des noces de l'Agneau, c'est de lui qui monte l'action de grâce, l'eucharistie de toute l'Église. Voilà pourquoi « on lui donnera l'emplacement qui en fera le centre où converge spontanément l'attention de toute l'assemblée des fidèles » (n° 299).

Il est important que l'autel soit dégagé de manière à circuler librement autour et permettre sa vénération ou son encensement, et pour accueillir les concélébrants. Dans les églises nouvelles, on ne doit installer qu'un seul autel.

Dans les églises déjà construites [...], on édifiera un autre autel fixe, bâti avec art et qui sera dédié ; et c'est seulement sur cet autel que s'accompliront les célébrations liturgiques. Pour éviter que l'attention des fidèles ne soit distraite du nouvel autel, on ne donnera pas à l'ancien d'ornementation particulière. (n° 303)

Retour
à la table
des matières

On devrait percevoir la dignité de l'autel et la richesse de son symbolisme par une décoration sobre, une nappe blanche, des chandeliers disposés soit sur l'autel ou autour de celui-ci.

De même, sur l'autel ou à proximité, il y aura une croix, bien visible pour l'assemblée, et portant l'effigie du Christ crucifié [...] pour rappeler aux fidèles la passion rédemptrice du Seigneur. (n° 308)

La décoration florale « doit toujours être discrète, et disposée autour de l'autel plutôt que sur la table » (n° 305). On doit veiller à ce que le tout soit harmonieux et adapté au lieu, « sans que les fidèles soient gênés pour bien voir ce qui se fait à l'autel ou ce que l'on y dépose » (n° 307).



Le pain et le vin de l'eucharistie

Le pain et le vin sont déjà chargés d'une dimension symbolique avant même d'entrer dans la célébration eucharistique. Le pain évoque la nourriture quotidienne qui est à la fois fruit de la création et du travail humain. Et dans un grand nombre de cultures, le vin est associé à la fête. Il est, lui aussi, fruit de la vigne et du travail humain. En déposant le pain et le vin sur la table du Seigneur, avant même leur conversion au corps et au sang du Christ, ils constituent déjà un résumé de toute la création, un mémorial de l'œuvre de Dieu lui-même.

Dans l'action eucharistique, ce pain et ce vin deviennent le sacrement du corps et du sang du Christ par la puissance de l'Esprit Saint. Ils sont les signes du sacrifice unique de l'Agneau immolé. Ils deviennent la nourriture des disciples et leur font partager la vie véritable : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle », dit Jésus (Jn 6,54). Ce pain et ce vin deviennent le gage de notre propre résurrection : « et moi, poursuit Jésus, je le ressusciterai au dernier jour ».

« La vérité du signe demande que la matière de la célébration eucharistique apparaisse vraiment comme une nourriture. Il convient donc que le pain eucharistique, tout en étant azyme et confectionné selon la forme traditionnelle, soit tel que le prêtre, à la messe célébrée avec peuple, puisse vraiment rompre l'hostie en plusieurs morceaux, et les distribuer au moins à quelques fidèles. Cependant, on n'exclut aucunement les petites hosties quand le nombre des communiantes et d'autres motifs pastoraux en exigent l'emploi. Mais le geste de la fraction du pain, qui désignait à lui seul l'eucharistie à l'âge apostolique, manifestera plus clairement la valeur et l'importance du signe de l'unité de tous en un seul pain, et du signe de la charité, du fait qu'un seul pain est partagé entre frères. » (n° 321)

« Le vin de la célébration eucharistique doit provenir du fruit de la vigne (cf. Lc 22,18), être naturel et pur, c'est-à-dire sans mélange de substances étrangères. » (n° 322)

Les gestes de la préparation des dons

Quelques gestes soulignent l'importance de la table du Seigneur et des dons que l'on y dépose. Cela commence dès la préparation des dons. Ce rite consiste à apporter le pain et le vin que le président dépose sur l'autel pour l'eucharistie. Ce qui suppose que les dons ne sont pas là depuis le début de la messe !

Ce moment de la célébration se nomme la « préparation des dons » et non pas l'offertoire, car l'offertoire véritable prend place à l'intérieur de la prière eucharistique, notamment après le récit de l'institution, « nous t'offrons le pain de la vie et la coupe du salut », et dans la doxologie lorsque le président élève vers Dieu les dons offerts. L'idée de préparation suppose aussi une certaine discrétion, car l'action principale vient après.

La qualité symbolique

La qualité symbolique de la préparation des dons est très importante, même si elle est brève.

La qualité symbolique de cette préparation est néanmoins très importante même si elle est brève. Les deux gestes du président, lorsqu'ils sont bien faits, suffisent à dire l'action liturgique en cours : il reçoit les dons et les dépose sur l'autel.

« Faire présenter le pain et le vin par les fidèles est un usage à recommander [...] Même si les fidèles n'apportent plus, comme autrefois, du pain et du vin de chez eux, ce rite de l'apport des dons garde sa valeur et sa signification spirituelle. » (n° 73)

Ainsi, à un endroit approprié, devant l'autel ou à l'entrée du sanctuaire, le président, aidé du diacre ou d'autres ministres, reçoit le vin et le pain de la main de membres de l'assemblée. Ce geste à lui seul rend visible la communion de toute l'assemblée avec le président et manifeste aussi que ces dons sont ceux de l'Église tout entière et non seulement ceux du prêtre. Hélas ! ce moment se passe trop souvent entre la crédence et l'autel, si ce n'est tout à l'autel ; on perd alors une partie de la signification de la préparation des dons.



On peut aussi apporter de l'argent ou d'autres dons au profit des personnes dans le besoin ou pour la vie de la communauté ; ces dons sont alors déposés à un endroit convenable, mais non sur l'autel.

Le second geste consiste à déposer sur l'autel le pain et la coupe. Du point de vue gestuel, il ne faut pas confondre cette action avec celle de montrer à l'assemblée le pain et le vin après le récit de l'institution, ni avec celle d'élever les dons à la doxologie. « Le prêtre reçoit la patène avec le pain et la tient des deux mains un peu élevée au-dessus de l'autel, en disant à voix basse : *Benedictus es, Domine* (Tu es béni). » (n° 141) Idéalement donc, ni le pain ni la coupe ne doivent se trouver au préalable au centre de l'autel. S'il y a un diacre, il convient que le calice soit préparé à la crédence plutôt qu'à l'autel. Sinon, le président prépare le calice sur le côté de l'autel puis, de la même manière que pour la patène, il dépose le calice sur l'autel. Les formules de bénédiction qui accompagnent le geste sont dites à voix basse, la principale prière étant la prière sur les offrandes.

Quand il n'y a ni chant ni musique, elles peuvent être dites à haute voix avec le répons de l'assemblée, mais ce n'est pas obligatoire.

Un mot aussi sur la manière de disposer les dons sur la table. En regardant l'autel de la nef, les membres de l'assemblée devraient voir la coupe, la patène, le ou les ciboires. Ce sont les dons qui se donnent à voir en priorité, non pas le missel, encore moins le porte-missel ou les micros !

Comme le dit la présentation du nouveau missel, « il est très souhaitable que les fidèles, comme le prêtre est tenu de le faire lui-même, reçoivent le corps du Seigneur avec des hosties consacrées au cours de cette même célébration et qu'ils participent à la coupe, afin que par ces signes mêmes, la communion apparaisse mieux comme la participation au sacrifice actuellement célébré » (n° 85). Si l'on utilise plusieurs calices pour la distribution de la communion, on peut apporter une carafe de vin que l'on verse dans les coupes pendant la préparation des dons. La préparation des dons s'achève par la prière sur les offrandes.

Quelques options

Le programme rituel de la liturgie eucharistique est certes bien établi. Il exige néanmoins de procéder à quelques choix qui permettent de donner une couleur particulière à la célébration. On sous-estime parfois les possibilités offertes par le missel.

Pour la prière sur les offrandes, des formulaires sont généralement prescrits les dimanches et les jours de fête, mais les jours de férie durant le temps ordinaire peuvent provenir des messes du temps ordinaire, des messes pour circonstances diverses ou des messes votives. Elles appartiennent au même choix que pour la prière d'ouverture ; mais la plupart des formulaires sont interchangeables.

Il est également important de planifier à l'avance les rites que l'on choisit d'exécuter ou non, surtout lorsqu'ils exigent une préparation spéciale pour leur mise en œuvre. C'est le cas, notamment, pour la présentation des dons par des membres de l'assemblée. 📖





La liturgie eucharistique

La prière eucharistique

>>> GAËTAN BAILLARGEON

La prière eucharistique constitue le centre et le sommet de la liturgie eucharistique.

Le sens de cette prière est que toute l'assemblée des fidèles s'unisse au Christ dans la confession des hauts faits de Dieu et dans l'offrande du sacrifice. (n° 78)

« On peut distinguer comme suit les principaux éléments qui forment la prière eucharistique :

a) L'action de grâce (qui s'exprime surtout dans la préface) : le prêtre, au nom de tout le peuple saint, glorifie Dieu le Père et lui rend grâce pour toute l'œuvre de salut ou pour un de ses aspects particuliers, selon la diversité des jours, des fêtes ou des temps.

b) L'acclamation : toute l'assemblée, s'unissant aux puissances d'en haut, chante le *Sanctus*. Cette acclamation, qui fait partie de la prière eucharistique, est prononcée par tout le peuple avec le prêtre.

c) L'épiclesse : par des invocations particulières, l'Église implore la puissance de l'Esprit Saint, pour que les dons offerts par les hommes soient consacrés, c'est-à-dire deviennent le corps et le sang du Christ, et pour que la victime sans tache, qui sera reçue dans la communion, profite au salut de ceux qui vont y participer.

d) Le récit de l'institution et la consécration : par les paroles et les actions du Christ s'accomplit le sacrifice que le Christ lui-même a institué à la dernière Cène lorsqu'il offrit son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, les donna à manger et à boire aux Apôtres et leur laissa l'ordre de perpétuer ce mystère.

e) L'anamnèse : en accomplissant l'ordre reçu du Christ Seigneur par l'intermédiaire des Apôtres, l'Église fait mémoire du Christ lui-même, célébrant principalement le mémorial de sa Passion bienheureuse, de sa glorieuse Résurrection, et de son Ascension dans le ciel.

Retour
à la table
des matières

f) L'offrande : au cœur de cette mémoire, l'Église, surtout celle qui est actuellement ici rassemblée, offre au Père, dans le Saint-Esprit, la victime sans tache. L'Église veut que les fidèles non seulement offrent cette victime sans tache, mais encore qu'ils apprennent à s'offrir eux-mêmes et soient parfaitement réunis, de jour en jour, par la médiation du Christ, dans l'unité avec Dieu et entre eux, pour qu'à la fin Dieu soit tout en tous.

g) Les intercessions : on y exprime que l'eucharistie est célébrée en union avec toute l'Église, celle du ciel comme celle de la terre, et que l'offrande est faite pour elle et pour tous ses membres vivants et morts, qui ont été appelés à participer à la Rédemption et au salut obtenus par le corps et le sang du Christ.

h) La doxologie finale : elle exprime la glorification de Dieu ; elle est ratifiée et conclue par l'acclamation du peuple : *Amen.* » (n° 79)

La prière de toute l'assemblée

On pourrait croire que la prière eucharistique est celle du président de l'assemblée, puisqu'il est le seul autorisé à la prononcer. Bien qu'un seul la proclame, elle est néanmoins la prière de toute l'assemblée.

La prière de tous

On pourrait croire que la prière eucharistique est celle du président de l'assemblée, puisqu'il est le seul autorisé à la prononcer. Bien qu'un seul la proclame, elle est néanmoins la prière de toute l'assemblée.

Cette prière prend place entre le « nous » de l'assemblée et le « toi, Père très saint, Dieu éternel et tout-puissant », entre le « nous tes serviteurs et ton peuple saint » et le « toi, Père très aimant ». Elle expose les sentiments de l'assemblée alors qu'elle se tient en présence du Père et qu'elle s'adresse à lui par le Christ et dans l'unité du Saint-Esprit. En ce moment de la célébration, l'assemblée ne prend pas la parole uniquement en son nom, mais aussi au nom de toute l'Église, de l'humanité entière et de toute la création. Le numéro 79 de la PGMR illustre bien comment tous les éléments de la prière eucharistique ont pour sujet l'assemblée ou l'Église.

Elle s'ouvre par un dialogue entre le président et l'assemblée ; elle se termine par l'acclamation de l'assemblée, cet *Amen* final qui est à la fois la conclusion de la prière et sa ratification ecclésiale. Le dialogue initial établit une sorte de pacte ou de partenariat entre le président et l'assemblée. Comme président, le ministre est confirmé dans son

ministère, mais il ne peut l'accomplir qu'au nom de tous. Il ne dit pas en effet : « Que je rende grâce au Seigneur notre Dieu », mais bien « Rendons grâce au Seigneur notre Dieu ». Et tout au long de la prière, le sujet de la prière demeure ce « nous ecclésial », qui n'a rien à voir avec un « nous » de modestie ou de majesté.

Au terme de la prière, on retrouve la réponse de l'assemblée à l'ensemble de la prière proclamée par le président. Cette ratification est tout aussi essentielle à la prière eucharistique que le dialogue initial. L'assemblée exprime par cet *Amen* son accord avec le contenu de la prière qu'elle reconnaît et fait sienne. Le partenariat qui existe entre le président et l'assemblée se trouve une nouvelle fois validé. Il convient de valoriser cet *Amen* final par le chant.

Durant la prière eucharistique, l'assemblée se tient debout, sauf pour le récit de l'institution ou consécration. Se tenir debout devant Dieu est une attitude fondamentale en liturgie. Il n'est pas indifférent de prier debout, c'est une manière d'exprimer corporellement notre participation à la résurrection du Christ, une participation commencée à notre baptême. Les Pères du premier concile œcuménique de Nicée, en 325, ont jugé la chose tellement importante que le vingtième canon ou décret de ce concile a porté sur l'obligation de ne pas prier à genoux les dimanches et durant les cinquante jours de Pâques à la Pentecôte : « qu'on adresse les prières au Seigneur en restant debout¹ ».

« Les fidèles se tiendront debout [...] depuis l'invitation *Orate fratres* ("Prions ensemble") avant la prière sur les offrandes jusqu'à la fin de la messe, excepté ce que l'on va dire.

[Dans les diocèses du Canada, les fidèles]² s'agenouilleront pour la consécration, à moins que leur état de santé, l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des participants ou d'autres justes raisons ne s'y opposent. Ceux qui ne s'agenouillent pas pour la consécration feront une inclination profonde pendant que le prêtre fait la genuflexion après la consécration.

[...]

Là où il est de coutume que le peuple demeure à genoux depuis la fin du *Sanctus* ("Saint! Saint! Saint") jusqu'à la fin de la prière eucharistique, et avant la communion quand le prêtre dit *Ecce Agnus Dei* ("Voici l'Agneau de Dieu"), il sera bon de conserver cette coutume. » (n° 43)

¹En collaboration, *Les conciles œcuméniques*, tome II-1, « Les décrets », Paris, Cerf, 1994, p. 57.

²Les mots entre crochets sont une adaptation approuvée pour les diocèses du Canada.

On trouvera un peu plus loin quelques observations sur la mise en œuvre de la prière eucharistique, dans la section « Le président d'assemblée » de l'article « Les rôles dans l'assemblée ».

Quelques options

À l'instar des autres parties de la célébration, il est possible de procéder à quelques choix qui permettent de donner une couleur particulière à une célébration. Le missel contient plus de quatre-vingts préfaces. Certaines ont un usage bien

défini, mais il est souvent possible d'en choisir une dont le thème peut s'accorder aux lectures ou au caractère propre du temps ou de la célébration. Pour la prière eucharistique, on peut utiliser les quatre formulaires de base, les deux pour la réconciliation, les trois pour assemblées d'enfants, les quatre variantes pour des circonstances particulières et le formulaire pour la célébration du mariage. Ces choix sont parfois conditionnés par quelques prescriptions rituelles, mais il est souvent possible d'assortir le formulaire à l'ensemble de la célébration. 📖



Retour
à la table
des matières



La liturgie eucharistique

Les rites de communion

>>> GAËTAN BAILLARGEON

LES rites de communion comprennent la prière du Seigneur, l'oraison dominicale ou *Notre Père*, le rite de la paix, la fraction du pain, la communion et la prière après la communion. La communion est le point focal de cette troisième partie de la liturgie eucharistique ; les autres éléments en constituent une préparation ou une conclusion.

L'oraison dominicale

La prière du *Notre Père* introduit les rites de communion pour deux motifs principaux, comme le rappelle la PGMR :

Dans l'oraison dominicale, on demande le pain quotidien qui, pour les chrétiens, évoque surtout le pain eucharistique, et on y implore la purification des péchés, pour que les choses saintes soient vraiment données aux saints. (n° 81)

Le texte de l'oraison dominicale ne peut être remplacé par une paraphrase ou une autre prière.

Le *Notre Père* se déroule en quatre temps. Il comprend une monition d'invitation par le président, l'oraison dominicale récitée ou chantée par tous, l'embolisme qui développe la dernière demande du *Notre Père* et, enfin, l'acclamation finale ou doxologie « car c'est à toi [...] » que toute l'assemblée proclame ou chante.

Durant le *Notre Père*, les membres de l'assemblée peuvent adopter la position de l'orant, les bras ouverts en croix et levés vers le ciel, la paume des mains tournée vers l'avant, comme le montre l'iconographie des catacombes. Les ministres ont conservé cette attitude pour la prière liturgique, mais elle ne leur est pas réservée. De nombreuses assemblées l'ont adoptée avec bonheur pour le *Notre Père*. Des communautés gardent aussi cette position tout au long de l'embolisme qui suit jusqu'à la doxologie et joignent les mains en disant ou chantant « pour les siècles des siècles ». Cette façon de faire a le mérite de manifester l'unité entre la prière du Seigneur et sa doxologie, tout en laissant bien voir que le « Délivre-nous de tout mal, Seigneur [...] » appartient à un unique mouvement de prière.

Le rite de la paix

Le rite de la paix commence par une prière adressée au Christ pour demander le don de la paix et il s'achève par l'échange d'un signe de paix entre les membres de l'assemblée.

L'Église implore la paix et l'unité pour elle-même et toute la famille humaine, et les fidèles expriment leur communion dans l'Église ainsi que leur amour mutuel avant de communier au sacrement. (n° 81)

Retour
à la table
des matières



L'échange d'un signe de paix commence par la salutation présidentielle : « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. » Ce souhait reprend la salutation du Seigneur ressuscité lui-même à ses disciples. Cette paix, c'est celle de la réconciliation entre Dieu et l'humanité, de tous les êtres humains entre eux et avec la création. En échangeant un signe de paix, chaque membre de l'assemblée porte le message du Christ ressuscité pour ses frères et sœurs et reçoit l'autre comme le Christ ressuscité qui vient à lui. Telle est la communion fraternelle qui s'exprime dans l'échange d'un signe de paix.

Dans les diocèses du Canada, le signe de la paix est donné en se serrant la main ou par une inclination de la tête. Il convient cependant que chacun souhaite la paix de manière sobre et uniquement à ceux qui l'entourent. (n° 82)

L'adaptation canadienne concernant la manière de faire offre deux possibilités qui répondent bien à notre situation. Si se donner la main est un geste familier en temps ordinaire, il n'en va pas de même durant les périodes de grippe, de rhume ou d'autres épidémies. On se demande parfois si l'échange du signe de paix est optionnel. La PGMR ne dit pas qu'il est optionnel, il semble aller de soi comme un des rites de la communion. Toutefois, la troisième édition typique latine du Missel romain (2002 et 2008) écrit en rubrique avant le geste : « si cela convient ».

La fraction du pain

Le geste de la fraction, accompli par le Christ à la dernière Cène et qui a donné son nom à toute l'action eucharistique à l'âge apostolique, signifie que les multiples fidèles, dans la communion à l'unique pain de vie, qui est le Christ, mort et ressuscité pour le salut du monde, deviennent un seul corps (1 Co 10,17). (n° 83)

Il s'agit d'un des quatre gestes de Jésus autour duquel s'est développée la liturgie eucharistique. Malheureusement, cette action liturgique passe souvent inaperçue. Ce rite n'a pas vraiment un motif pratique, comme le souligne l'édition précédente de la PGMR, mais il a avant tout une portée symbolique importante à la fois quant au pain eucharistique et à l'assemblée des fidèles.

Un geste fondateur

Le geste de la fraction du pain, venu de la liturgie juive de la table, est le geste même de Jésus au début de son dernier repas.

Comme le rappelle saint Paul, la multitude devient un seul corps, car tous ont part au pain unique. Ce geste venu de la liturgie juive de la table crée la communauté de table au début du repas. C'est le geste même de Jésus au début de son dernier repas. Quand on met ce geste en valeur, on voit et on comprend spontanément que tous dans l'assemblée communient au même pain, le corps du Christ. Il s'agit d'un authentique rite de communion.

Certes, il n'est pas nécessaire, surtout dans les assemblées très nombreuses, que l'on fractionne le pain pour tous les communiant. Mais le geste doit avoir suffisamment d'ampleur pour qu'un nombre significatif de communiant reçoivent une part du même pain partagé. On trouve facilement des hosties de différents formats qui permettent de mettre en valeur ce rite.



Le geste de la fraction du pain revient au président de la célébration. Il peut se faire aider du diacre, s'il y en a un, ou en l'absence d'un diacre, par un prêtre concélébrant, comme le précise la PGMR : « Ce rite est réservé au prêtre et au diacre. » (n° 83) Il est accompagné par l'invocation de l'*Agneau de Dieu*, qui est « ordinairement chantée par la chorale ou le chantre et le peuple », sinon, on la dit à voix haute. Cette invocation doit être prolongée tout au long de la fraction du pain ; c'est dire qu'on peut la répéter plus de deux fois, selon la coutume. Lorsque le rite est achevé, on conclut cette invocation par la formule « Donne-nous la paix ».

La communion

La prière en silence – Le rite de communion commence par un temps de préparation en silence, comme pour entrer dans le mystère de la communion eucharistique.

Le prêtre, par une prière à voix basse (le latin dit : *oratione secreta* !), se prépare à recevoir avec fruit le Corps et le Sang du Christ. Les fidèles font de même par une prière silencieuse. (n° 84)

Le missel propose au choix deux formules pour la prière du prêtre ; ce sont des prières d'apologie personnelle, formulée à la première personne du singulier ; ce sont donc des prières privées pour le président. Pour l'assemblée, le silence est plus important que la prière personnelle du prêtre.

L'invitation à la communion – « Puis le prêtre montre aux fidèles le pain eucharistique, au-dessus de la patène ou du calice, et les invite au banquet du Christ. » (n° 84) Cette invitation a une dimension eschatologique très forte, car elle cite l'Apocalypse : « Heureux les invités au repas des noces de l'Agneau ! » (19,9) Le repas eucharistique est l'avant-goût du repas eschatologique. Les invités ne sont pas que les participants actuels à l'eucharistie, mais bien cette foule innombrable que nul ne peut dénombrer. Il est vrai que la traduction actuellement en vigueur utilise l'expression « repas du Seigneur » qui n'a pas la même couleur ; la prochaine traduction sera plus explicite.

Le geste n'est pas un geste d'élévation comme à la fin de la prière eucharistique. Le sens du verbe utilisé, « montrer », est décrit un peu plus loin. Le président prend l'hostie consacrée et il la tient « un peu élevée au-dessus de la patène ou du calice » (n° 157). La mention du calice ici est intéressante, car elle n'apparaissait pas dans l'édition antérieure. La nouvelle édition du missel considère la communion sous les deux espèces comme quasi normative. Il convient donc de montrer aussi la coupe au moment de l'invitation à la communion.

Ensuite, le prêtre fait un acte d'humilité avec toute l'assemblée en reprenant une invocation inspirée de la prière du centurion (Lc 7,6) : « Seigneur, je ne suis pas digne [...] »

La communion du prêtre et des ministres – Le président communique le premier en disant à voix basse les formules prévues (n° 158). Ce n'est qu'après avoir communiqué qu'il donne la communion sous les deux espèces au diacre, s'il y a lieu. Puis le prêtre donne la communion aux autres ministres. Si la communion leur est donnée sous les deux espèces, le diacre tient le calice. Les ministres extraordinaires de la communion « ne doivent pas avancer vers l'autel avant que le prêtre ait communiqué. Ils recevront toujours de sa main les saintes espèces eucharistiques à distribuer aux fidèles » (n° 162). Cette disposition est nouvelle

et elle vise sans doute à bien distinguer le rôle propre du ministère sacerdotal et le sacerdoce commun des baptisés, comme plusieurs documents romains l'ont demandé au cours des dernières années.

S'il y a concélébration, la PGMR prévoit différentes façons de faire pour s'adapter du mieux possible au lieu et au nombre de concélébrants. On se reportera aux numéros 242 à 249. Le chant de communion commence pendant que le prêtre communique.

La communion de l'assemblée – La distribution de la communion peut se faire sous la seule espèce du pain ou sous les deux espèces. Cette dernière manière de faire accomplit plus pleinement la demande de Jésus aux disciples lors de son dernier repas. Le rite exprime davantage le geste eucharistique lui-même.



« La sainte Communion réalise plus pleinement sa forme de signe lorsqu'elle se fait sous les deux espèces. Car, sous cette forme, le signe du banquet eucharistique est mis plus pleinement en lumière, et on exprime plus clairement la volonté divine d'accomplir la nouvelle et éternelle Alliance dans le Sang du Seigneur ; on montre aussi plus clairement la relation entre le banquet eucharistique et le banquet eschatologique dans le royaume du Père. » (n° 281)

« On invitera les fidèles à vouloir participer plus intensément au rite sacré, de sorte que le signe du banquet eucharistique soit mis davantage en lumière. » (n° 282)

La nouvelle PGMR élargit singulièrement la possibilité de distribuer la communion sous les deux espèces. L'évêque diocésain « a aussi la faculté de permettre de donner la communion sous les deux espèces, chaque fois que le prêtre à qui la communauté est confiée en tant que son pasteur propre l'estime opportun » (n° 283). Ainsi, la communion sous les deux espèces apparaît comme le rite habituel de la communion.

« En plus des cas prévus dans les livres liturgiques, la communion sous les deux espèces est permise :

- a) aux prêtres qui ne peuvent célébrer ou concélébrer ;
- b) au diacre et à tous ceux qui exercent une fonction au cours de la messe ;
- c) aux membres des communautés à la messe conventuelle ou à la messe dite de communauté, aux séminaristes, à tous ceux qui font les exercices spirituels ou participent à une réunion spirituelle ou pastorale.

Au sujet de la communion sous les deux espèces, l'évêque diocésain peut déterminer pour son diocèse des normes qui doivent être observées même dans les églises des religieux et dans les petits groupes. Il a aussi la faculté de permettre de donner la communion sous les deux espèces, chaque fois que le prêtre à qui la communauté est confiée en tant que son pasteur propre l'estime opportun, pourvu que les fidèles soient bien instruits et que soit évité tout danger de profaner le Sacrement, ou que le nombre des participants ou une autre raison n'en rende l'exécution trop difficile. » (n° 283)

Les communiant s'approchent ordinairement en procession. « Il n'est pas permis aux fidèles de prendre eux-mêmes le pain consacré ou le calice, encore moins de se le transmettre de main en main », rappelle la PGMR (n° 160).

Notons ici une nouveauté de la PGMR. La réception de la communion commence par un geste de vénération à l'égard du sacrement, geste déterminé par chaque conférence épiscopale.

Lorsqu'ils se tiennent debout devant le ministre pour recevoir la sainte communion, les fidèles font une simple inclination de la tête et, s'ils reçoivent la communion sur la langue, ils joignent les mains en signe de révérence ou, s'ils reçoivent la sainte communion dans la main, ils placent leurs mains l'une sur l'autre et ils communient immédiatement. (n° 160)

On reçoit la communion au corps du Christ généralement debout : « Dans les diocèses du Canada, on reçoit la communion debout, quoique certains fidèles peuvent choisir de la recevoir à genoux. » (n° 160) On veillera alors à ne pas interrompre indûment la procession de communion.

Pour ce qui est de la communion sous les deux espèces, le président est aidé par le diacre ou, en son absence, par un acolyte ou un ministre extraordinaire de la communion qui tient le calice.

On peut communier en buvant au calice ou par intinction. On notera que la PGMR n'autorise pas les fidèles à tremper eux-mêmes le pain eucharistique dans le calice, mais qu'elle réserve ce geste au prêtre ou au ministre de la communion.

« Si la communion au sang du Christ se fait en buvant directement au calice, le communiant, après avoir reçu le corps du Christ, se dirige vers le ministre chargé du calice et se tient devant lui. Le ministre dit : *Sanguis Christi* (« Le Sang du Christ »), le communiant répond : « *Amen* ». Le ministre lui tend le calice, que le communiant prend lui-même de ses mains pour l'approcher de sa bouche. Le communiant boit un peu au calice, le rend au ministre et se retire ; le ministre essuie le bord du calice avec le purificateur. » (n° 286)

« Si la communion au calice se fait par intinction, le communiant, tenant le plateau de communion au-dessous de sa bouche, s'approche du prêtre qui tient le vase contenant les saintes espèces, alors qu'à son côté se tient le ministre qui porte le calice. Le prêtre prend une hostie, la trempe en partie dans le calice, et, en la lui montrant, dit : *Corpus et Sanguis Christi* (« Le Corps et le Sang du Christ »). Le communiant répond « *Amen* », reçoit du prêtre le sacrement dans la bouche, puis il se retire. » (n° 287)

La purification des vases liturgiques – Le missel actuel n'utilise pas le terme « ablution », mais il parle plutôt de purification du calice et de la patène. Il faut entendre ici cette expression comme l'action de nettoyer le calice et la patène, ainsi que les ciboires le cas échéant, et de les essuyer.

On convient volontiers que ces gestes ne sont pas particulièrement élégants. Il arrive parfois que le prêtre ou le diacre se tienne assez longuement à l'autel pour purifier plusieurs vases liturgiques. La PGMR suggère une mise en œuvre discrète et sobre de cette action. Elle n'a qu'un caractère pratique ou utilitaire qui n'ajoute rien à la qualité d'une célébration ni au profit spirituel de l'assemblée liturgique.

Lorsque la distribution de la communion est achevée, le prêtre consomme lui-même aussitôt à l'autel le vin consacré qui pourrait rester ; quant aux hosties consacrées qui restent, ou il les consomme à l'autel, ou il les porte [ou les fait porter par les ministres de la communion] au lieu destiné à conserver l'Eucharistie. (n° 163)

Le prêtre qui préside peut se faire aider par le diacre ou un prêtre concélébrant pour consommer le vin et le pain qui restent.

La crédence devrait être le lieu habituel de la purification du calice et de la patène.

Les vases liturgiques sont purifiés par le prêtre, par le diacre ou par l'acolyte institué, après la communion ou après la messe, autant que possible à la crédence. (n° 279)

Dans le cas du diacre ou de l'acolyte institué, la crédence s'impose toujours. Même pour le prêtre, il n'est ni requis ni recommandé de faire la purification à l'autel. Cette règle était déjà présente dans la première édition typique du Missel romain (1970), mais la force d'inertie des pratiques antérieures a maintenu les vieilles habitudes qui, quelques fois, ont pu faire de nouveaux adeptes.

Si la pratique se répand de faire la purification à la crédence, il peut être plus commode pour le déroulement harmonieux de la célébration de la reporter après la messe. Si on utilise plusieurs vases liturgiques, patènes, ciboires et calices, il semble toujours préférable d'effectuer la purification après la messe. Même le dimanche, rien ne s'oppose à cette pratique.

Il est permis de laisser les vases à purifier, surtout s'ils sont nombreux, après les avoir recouverts comme il faut, à l'autel ou à la crédence, sur le corporal, et de les purifier aussitôt après la messe, une fois le peuple renvoyé. (n° 163)

La manière de procéder doit favoriser la prière silencieuse et éviter de distraire l'assemblée. Il s'agit d'un moment pendant lequel celle-ci est habituellement recueillie dans une prière silencieuse. L'action de l'assemblée est alors beaucoup plus importante pour la qualité liturgique de la célébration que la purification des vases, si sacrés soient-ils !

La prière silencieuse ou le chant d'une hymne de louange –

Lorsque la distribution de la communion est achevée, le prêtre et les fidèles, si cela est opportun, prient en silence pendant un certain temps. Si on le décide ainsi, toute l'assemblée pourra aussi exécuter une hymne, un psaume, ou un autre chant de louange. (n° 88)

Ce temps de prière silencieuse peut aussi être soutenu par une pièce d'orgue appropriée.

Si on choisit de chanter une hymne de louange, il est souhaitable de le faire après un bref moment de prière silencieuse et de se mettre debout. De cette manière, on peut enchaîner tout naturellement la prière qui clôt les rites de communion. La teneur de ce chant est vraiment la louange de toute l'assemblée qui a participé à l'eucharistie.

Dans certaines paroisses, on a pris l'habitude de proposer une prière méditative en guise de prolongement eucharistique. Cette pratique risque de détourner de la prière personnelle qui précède la prière après la communion. Si on la maintient, qu'elle introduise la prière silencieuse sans la remplacer ni jouer le rôle de prière après la communion.

La prière après la communion –

Pour achever la prière du peuple de Dieu et conclure tout le rite de communion, le prêtre dit la prière après la communion, dans laquelle il demande les fruits du mystère célébré. (n° 89)

Cette prière n'est pas une prière finale ; elle est véritablement centrée sur la communion qui vient d'avoir lieu. Voilà pourquoi il n'est absolument pas souhaitable de la faire précéder des annonces, ce serait alors briser le mouvement même du rite de la communion. La prière peut être faite au siège présidentiel, mais certains prêtres préfèrent se tenir à l'autel pour mieux manifester le lien avec le rite de communion.

Quelques options

Comme il avait été mentionné pour la prière sur les offrandes, des formulaires sont généralement prescrits pour la prière après la communion, les dimanches et les jours de fête. Toutefois, pour les jours de fêtes durant le temps ordinaire, ces prières peuvent provenir des messes pour le temps ordinaire, des messes pour circonstances diverses ou des messes votives. 📖





L'assemblée
est le sujet intégral
de l'action liturgique.

La liturgie eucharistique

Les rôles dans l'assemblée

>>> GAËTAN BAILLARGEON

LA nouvelle édition de la *Présentation générale du Missel romain* introduit au chapitre III, intitulé « Les offices et les ministères à la messe », une section qui porte le titre « Les fonctions du peuple de Dieu ». C'est une nouveauté par rapport à l'édition précédente. Ces quelques numéros rappellent avec bonheur que l'assemblée est le sujet intégral de l'action liturgique, y compris dans cette seconde partie de la messe, la liturgie eucharistique proprement dite.

Dans la célébration de la messe, les fidèles constituent le peuple saint, le peuple acquis par Dieu et le sacerdoce royal, pour rendre grâce à Dieu et pour offrir la victime sans tache : l'offrir non seulement par les mains du prêtre, mais l'offrir avec lui et apprendre à s'offrir eux-mêmes. Ils s'efforceront donc de le manifester par un profond sens religieux et par leur charité envers les frères qui participent à la même célébration. (n° 95)

Après avoir passé en revue le rôle de l'assemblée, nous aborderons ceux du président, du diacre et des acolytes ou servants d'autel.

Le peuple de Dieu

Il est intéressant de noter, au fil du texte de la PGMR, toutes les actions attribuées à l'assemblée dans la description de la célébration eucharistique. Dès le numéro 72 qui introduit cette section, on mentionne que l'assemblée « rend grâce à Dieu pour toute l'œuvre du salut » dans la prière eucharistique et que « les fidèles reçoivent d'un seul pain le corps du Seigneur et d'une seule coupe le sang du Seigneur, de la même manière que les Apôtres les ont reçus des mains du Christ lui-même », par la fraction du pain et par la communion.

Par la prière – Le président de la célébration est certes très actif dans cette partie de la messe, mais l'assemblée n'est pas pour autant passive. Sa première participation active et consciente est celle de la prière. Elle est invitée à prier tout au long de la liturgie. Ainsi, elle « fait sienne » la prière sur les offrandes et la prière après la communion « par l'acclamation *Amen* » (nos 77 et 89). Elle « demande le pain quotidien et implore la purification des péchés » dans le *Notre Père* (n° 81). Elle « implore la paix et l'unité pour elle-même

Retour
à la table
des matières

et toute la famille humaine » dans la prière du rite de la paix. Les membres de l'assemblée se préparent à recevoir « avec fruit le Corps et le Sang du Christ par une prière silencieuse » (n° 84). Ils prient aussi silencieusement après la communion si cela est opportun (n° 88).

C'est principalement dans la prière eucharistique que l'assemblée exerce cette fonction de prière :

Le prêtre invite le peuple à élever les cœurs vers le Seigneur dans la prière et l'action de grâce, et il se l'associe dans la prière qu'il adresse à Dieu le Père par Jésus Christ dans l'Esprit Saint, au nom de toute la communauté. Le sens de cette prière est que toute l'assemblée des fidèles s'unisse au Christ dans la confession des hauts faits de Dieu et dans l'offrande du sacrifice. (n° 78)

En parcourant la description de la prière eucharistique au numéro 79, on relie la qualité de cette participation à la prière eucharistique à une écoute attentive et à la participation aux acclamations. Le peuple saint, surtout dans la préface (a), « glorifie Dieu le Père et lui rend grâce pour toute l'œuvre de salut ou pour l'un de ses aspects particuliers ». L'assemblée s'unit aux anges et aux saints dans le chant du *Saint ! Saint ! Saint* (b). Elle « implore la puissance de l'Esprit Saint, pour que les dons offerts soient consacrés » et pour que la communion au corps et au sang du Christ sanctifie ceux qui la reçoivent (c). Dans l'anamnèse, l'acclamation et la prière, elle « fait mémoire du Christ lui-même, célébrant [...] sa Passion bienheureuse, [...] sa glorieuse Résurrection et [...] son Ascension », dans l'attente de sa seconde venue (e). « L'Église, surtout celle qui est actuellement ici rassemblée, offre au Père, dans le Saint-Esprit, la victime sans tache. L'Église veut que les fidèles non seulement offrent cette victime sans tache, mais encore, qu'ils apprennent à s'offrir eux-mêmes et soient arfaitement réunis, de jour en jour, par la médiation du Christ, dans l'unité avec Dieu et entre eux, pour qu'à la fin Dieu soit tout en tous. » (f) L'assemblée exprime sa communion avec l'Église du ciel, sa prière pour l'Église et pour les défunts (g). Elle glorifie le Père par le Fils dans l'unité du Saint-Esprit dans la doxologie. Enfin, elle ratifie et conclut cette prière formulée par le président en son nom par l'acclamation *Amen* (h).



Par le chant et la parole – L'assemblée ne prend pas beaucoup la parole durant cette partie de la célébration. Néanmoins, ses interventions par la parole et par le chant sont des éléments essentiels du déroulement de la liturgie eucharistique. Le dialogue de la préface, l'hymne du *Saint ! Saint ! Saint*, l'acclamation de l'anamnèse, et le *Amen* à la fin de la prière eucharistique sont des éléments constitutifs de la prière eucharistique. Lorsqu'il n'y a ni chant ni musique durant la préparation des dons, l'assemblée peut répondre aux paroles du prêtre par la bénédiction pour le pain et la coupe. Elle répond aussi à l'invitation du président pour la prière sur les offrandes. La prière du *Notre Père* et sa doxologie reviennent à l'assemblée qui prend part aussi au chant de l'*Agneau de Dieu*. L'assemblée, avec le président, fait un acte d'humilité avant de communier : « Seigneur, je ne suis pas digne [...] ». Elle prend part au chant de communion ou qui suit la communion ; s'il n'y en a pas, elle peut dire l'antienne de communion.

Par les gestes et les attitudes – Le corps est aussi sollicité durant cette partie de la messe. L'assemblée se tient debout durant la prière eucharistique. Elle se tient devant le Père pour confesser ses merveilles et le prier. Elle se met à genoux en signe de respect et d'adoration au moment du récit de l'institution ou consécration. Elle se tient également debout pour la prière du Seigneur. Elle se lève également lorsqu'elle est encensée lors de la préparation des dons ; n'est-elle pas le corps du Christ, l'Église qui se prépare à l'action de grâce ? Elle est debout pour la prière après la communion.

Pendant la préparation des dons et le temps de prière personnelle après la communion, l'assemblée adopte la position assise qui favorise l'intériorité.

Après la prière pour la paix, le prêtre ou le diacre invite les fidèles à échanger entre eux un signe de paix, soit en se donnant la main ou en se saluant par une inclination de la tête. Ce geste est déjà un signe de communion entre tous ceux qui participent au même pain.

Au moment de la communion, l'assemblée forme une procession qui s'avance vers les ministres pour recevoir le pain et la coupe. Par le geste d'une inclination de la tête avant de recevoir le pain et le vin, les membres de l'assemblée expriment leur respect et leur vénération pour le sacrement qu'ils s'approprient à recevoir. En mangeant le pain et en buvant à la coupe, ils renouvellent les gestes mêmes des disciples au soir de la dernière Cène.

Au service de l'assemblée

Le président est au service de l'assemblée qui est le véritable sujet de l'action liturgique. Cela implique en premier lieu une attitude de solidarité avec elle. Il contribue par la qualité de sa présidence à son unité et à son unanimité dans la prière.

Le président d'assemblée

L'évêque ou le prêtre qui préside la célébration est au service du sacerdoce du Christ, tête et corps. Comme signe sacramentel du sacerdoce du Christ Tête, il rappelle le rôle unique du Christ ressuscité, l'unique grand prêtre de la nouvelle Alliance. Comme serviteur du peuple sacerdotal de Dieu, il préside à sa prière et à l'offrande du sacrifice eucharistique.

Lorsqu'il célèbre l'eucharistie, il doit servir le peuple de Dieu avec dignité et humilité et, par sa manière de se comporter et de prononcer les paroles divines, suggérer aux fidèles une présence vivante du Christ. (n° 93)

Comme on le voit, ce ministère suppose non seulement d'effectuer certaines actions rituelles, mais aussi des dispositions intérieures et des attitudes qui traduisent le mystère de cette célébration.

Le président est au service de l'assemblée qui est le véritable sujet de l'action liturgique. Cela implique en premier lieu une attitude de solidarité avec elle. Il contribue par la qualité de sa présidence à son unité et à son unanimité dans la prière. Lorsqu'il entre en prière, il le fait de manière à ce que l'assemblée puisse s'y associer facilement par le ton et le rythme. Lorsqu'il s'adresse à elle dans un dialogue, il prend le temps de la regarder. Tout au long du déroulement, il guide l'assemblée pour qu'elle assume son rôle.

Les disciples d'Emmaüs ont reconnu le Seigneur au geste de la fraction du pain. C'est dire l'attention que l'on doit porter aux gestes dans la célébration eucharistique pour que l'assemblée y reconnaisse la présence du Seigneur. Les gestes du président doivent être évocateurs. Qu'il s'agisse d'élever un peu le pain et la coupe pour les déposer sur l'autel, de montrer le pain et la coupe au moment du récit de l'institution ou de les élever en signe d'offrande à la doxologie, imposer les mains, étendre les bras, tous ces gestes parlent par eux-mêmes lorsqu'ils sont bien faits et avec naturel. Dans la prière eucharistique, le président est debout en présence du Père à qui il s'adresse et devant qui il tend les bras pour porter la prière du peuple saint; l'action principale n'est pas de lire une prière dans un livre! Le langage corporel n'est pas indifférent, c'est l'être tout entier qui entre en célébration.

Le diacre

Après le prêtre, le diacre, en vertu de l'ordination sacrée, occupe la première place parmi ceux qui exercent un ministère dans la célébration eucharistique. (n° 94)

La PGMR actuelle met davantage en valeur le rôle du diacre que l'édition précédente. Dans la liturgie eucharistique, le diacre est au service de l'autel et du président.

Il seconde le prêtre en préparant l'autel et en accomplissant son service dans la célébration du sacrifice, il distribue aux fidèles l'Eucharistie, surtout sous l'espèce du vin, et il indique parfois au peuple les gestes et attitudes à adopter. (n° 94)

Ce service s'effectue avec une certaine discrétion, car l'action eucharistique est présidée par l'évêque ou le prêtre. Ainsi, la préparation du calice gagne à être faite à la crédence. La purification des vases liturgiques doit aussi s'y faire.

Il lui revient aussi, selon l'opportunité, d'inviter les membres de l'assemblée à se donner un signe de paix.

Le diacre dans la liturgie eucharistique

- **Préparer l'autel avec l'aide des acolytes ou servants ;**
- **remettre la patène au président (sans l'avoir auparavant déposée sur l'autel !)** ;
- **préparer le calice, de préférence à la crédence, et le présenter au président ;**
- **encenser le prêtre et le peuple, s'il y a lieu ;**
- **se tenir près du président, un peu en arrière pour le service du calice ou du missel ;**
- **de l'épiclese à l'ostension du calice, se tenir ordinairement à genoux ;**
- **à la doxologie, tenir le calice élevé ;**
- **si cela est opportun, inviter les membres de l'assemblée à échanger un signe de paix ;**
- **aider le président pour la fraction du pain le cas échéant (nouveau n° 83) ;**
- **recevoir du président la communion sous les deux espèces ;**
- **aider le président à donner la communion en tenant le calice ;**
- **à la fin de la communion, consommer le vin restant à l'autel ;**
- **porter les vases liturgiques à la crédence, et là, les purifier immédiatement ou après la messe.**

Les autres ministres

Les acolytes ou servants d'autel aident le prêtre et le diacre.


À défaut d'acolyte institué, des ministres laïcs peuvent être choisis pour le service de l'autel et pour aider le prêtre et le diacre: ils portent la croix, les cierges, l'encensoir, le pain, le vin et l'eau. Ils peuvent même être délégués pour distribuer la communion comme ministres extraordinaires. (n° 100)

C'est le cas le plus fréquent dans les célébrations.

Après la prière universelle, l'acolyte « en l'absence d'un diacre, pose sur l'autel le corporal, le purificateur, le calice [sur le côté], la pale et le missel, tandis que le prêtre reste au siège. Ensuite, s'il y a lieu, il assiste le prêtre pour recevoir les dons du peuple. Puis, éventuellement, il porte à l'autel le pain et le vin et les remet au prêtre. Si l'on emploie l'encens, il présente l'encensoir au prêtre et assiste celui-ci pour l'encensement des dons, de la croix et de l'autel. Ensuite il encense le prêtre et le peuple » (n° 190).

Après la communion, s'il n'y a pas de diacre, l'acolyte aide le prêtre à purifier les vases liturgiques, soit après la messe (n° 163) à la crédence, ou immédiatement à la crédence ou sur le côté de l'autel (n° 192).

L'acolyte institué peut, en l'absence du diacre, procéder à la purification des vases liturgiques. Avec la nouvelle PGMR, l'indult qui avait été accordé au Canada permettant aux acolytes non institués et aux servants d'autel de le faire a été retiré.

Les ministres ordinaires de la communion sont le prêtre et le diacre. S'il n'y a pas de diacre et que le nombre de communiantes le justifie, « le prêtre peut faire appel pour l'aider à des ministres extraordinaires, c'est-à-dire à un acolyte institué ou même à d'autres fidèles qui sont députés pour accomplir ce rite. Ces ministres ne doivent pas avancer vers l'autel avant que le prêtre ait communié. Ils recevront toujours de sa main les saintes espèces eucharistiques à distribuer aux fidèles » (n° 162). 





La liturgie eucharistique

Le chant et la musique

>>> GAËTAN BAILLARGEON

ON peut distinguer différents types de chants pour la liturgie eucharistique. Certains d'entre eux reviennent à l'assemblée tout entière alors que d'autres peuvent être interprétés uniquement par le chœur ou les chantres. D'autres constituent à proprement parler des rites et ne peuvent donc être remplacés. Ce qu'il faut retenir, c'est que ce sont des chants rituels qui ont une signification et un rôle propre.

Les chants qui reviennent à l'assemblée tout entière

Au premier chef, il faut mentionner l'acclamation du *Saint ! Saint ! Saint*.

Toute l'assemblée, s'unissant aux puissances d'en haut, chante le *Sanctus*. Cette acclamation, qui fait partie de la prière eucharistique, est prononcée par tout le peuple avec le prêtre. (n° 79)

Il en va de même pour l'acclamation d'anamnèse (n° 37a), pour le *Notre Père*, s'il est chanté, et pour sa doxologie « À toi le règne, à toi la puissance et la gloire, pour les siècles des siècles. » Lorsqu'il y a un chant de prévu après la communion, ce chant revient également à toute l'assemblée (n° 37a et 88).

Lorsque le chœur ou des chantres exécutent ces chants sans la participation de l'assemblée, on prive hélas celle-ci de l'exercice de son rôle.

Le chant pour la préparation des dons

Appelé habituellement « chant d'offertoire », il accompagne un rite.

La procession qui apporte les dons est accompagnée par le chant d'offertoire (*cf.* n° 37b) qui se prolonge au moins jusqu'à ce que les dons aient été déposés sur l'autel. [...] Le chant peut toujours accompagner les rites de l'offertoire, même lorsqu'il n'y a pas de procession des dons. (n° 74)

Il peut aussi se prolonger jusqu'à la prière sur les offrandes.

Pour le choix de ce chant, on doit veiller à ce qu'il soit « accordé à l'action sacrée, au caractère du jour ou du temps » liturgique (n° 48). Il doit ainsi évoquer que nous présentons au Seigneur ce que nous avons reçu de lui ou encore traduire le sens du dimanche ou de la fête célébrée. Quant à son exécution, la PGMR précise qu'il « est exécuté

Retour
à la table
des matières

alternativement par la chorale et le peuple ou, de la même manière, par le chantre et le peuple, ou bien entièrement par le peuple ou par la chorale seule » (n° 48). Lorsqu'on trouve une telle énumération, il est bon de se rappeler qu'elle est toujours faite dans un ordre décroissant ; il est donc préférable que ce chant soit interprété avec l'assemblée en alternance avec le chœur ou les chantres.

Ce chant est toutefois facultatif. Si l'on ne chante pas, on peut interpréter une pièce instrumentale accordée à ce moment de la célébration.

L'Agneau de Dieu

Il s'agit aussi d'un chant qui accompagne un rite, celui de la fraction du pain.

L'invocation *Agnus Dei* (*Agneau de Dieu*) est ordinairement chantée par la chorale ou le chantre, et le peuple y répond, ou bien elle est dite à haute voix. (n° 83)

Lorsque la fraction du pain le requiert, on peut répéter cette invocation « autant de fois qu'il est nécessaire jusqu'à ce que le rite soit achevé » (n° 83). La dernière fois, on répond « donne-nous la paix ». On trouve aussi des mélodies qui intègrent des tropes dans les invocations, ce qui convient tout particulièrement lorsque le rite a une certaine ampleur.

Le chant de communion

Le chant de communion accompagne lui aussi un rite ; il doit en traduire l'esprit. Son but est « d'exprimer par l'unité des voix l'union spirituelle entre les communiants, montrer la joie du cœur et mettre davantage en lumière le caractère "communautaire" de la procession qui conduit à la réception de l'Eucharistie » (n° 86).

« Le chant est exécuté soit par la chorale seule, soit par la chorale ou le chantre avec le peuple. » (n° 87) C'est la seule fois où l'on trouve une telle priorité, à savoir que ce chant revient à la chorale seule. Cela s'explique du fait que les fidèles forment alors une procession qui s'avance pour recevoir la communion. On commence ce chant au moment où le prêtre communique et il se prolonge pendant la communion de l'assemblée. Comme pour le chant d'offertoire, le

chant de communion n'est pas obligatoire ; on peut alors interpréter une pièce instrumentale qui s'accorde à ce moment de la célébration.

Le chant de louange après la communion

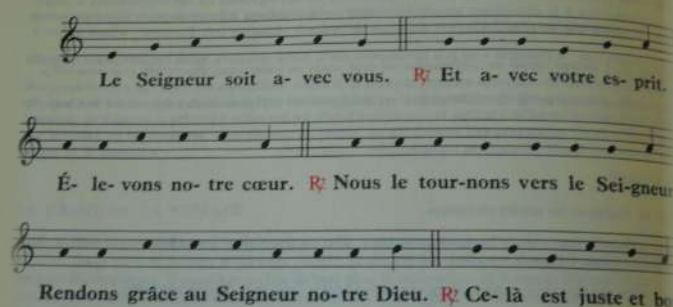
Après la communion de l'assemblée, on peut introduire un chant de louange, une hymne ou un psaume. Cela est particulièrement intéressant lorsqu'une pièce instrumentale a accompagné le rite de communion ou encore lors de célébrations solennelles avec une grande assemblée. Après un bref silence, l'assemblée se lève pour le chant de louange auquel tous peuvent participer. Contrairement au chant de communion, qui peut être interprété par la chorale seule, celui-ci revient à toute l'assemblée comme le précise le numéro 88 : « toute l'assemblée pourra exécuter une hymne ». Ce chant favorise l'union de l'assemblée dans une même louange et il permet un passage quasi naturel vers la prière après la communion. De cette manière, on perçoit beaucoup mieux l'unité de l'ensemble des rites de communion.

Autres chants

L'assemblée prend part à d'autres chants lorsque certaines parties de la liturgie sont chantées par le président. Tel est le cas du dialogue de la préface, au début de la prière eucharistique. C'est aussi celui de l'*Amen* qui suit la doxologie à la toute fin de la prière eucharistique. Certaines prières eucharistiques, notamment les prières pour assemblées d'enfants, intègrent des acclamations dans la préface, à l'épiclese ou dans les intercessions. Elles peuvent aussi être chantées.

Le chant du président

Au lieu de réciter certaines prières, le président peut aussi les chanter pour conférer plus de solennité à la célébration. Lorsque le président a chanté la prière d'ouverture, il serait normal qu'il chante aussi les deux autres oraisons présidentielles, les prières sur les offrandes et après la communion. Certains présidents aiment chanter le dialogue de la préface et la préface au début de la prière eucharistique et la conclure en chantant la doxologie. Les prières eucharistiques I à IV sont dotées d'une mélodie simple, une cantillation, pour la première épiclese, le récit de l'institution, l'anamnèse et la seconde épiclese. Le missel propose aussi des mélodies pour le *Notre Père* et son embolisme. ■



Retour
à la table
des matières



Les rites de conclusion

« Allez dans la paix du Christ »

>>> ANDRÉ DESAUTELS

L'OBJECTIF des rites de conclusion est de clore la célébration et d'envoyer l'assemblée. Quatre rites se succèdent : de brèves informations pour rendre compte de la vie de la communauté, la salutation et la bénédiction du prêtre, l'envoi du peuple par le diacre ou le prêtre et le baiser de l'autel par les ministres ordonnés, suivi d'une inclination profonde vers l'autel de tous les ministres (n° 90).

Les composantes

La version antérieure de la PGMR parlait du rite de conclusion, au singulier, alors que la nouvelle version parle plutôt de rites, au pluriel. Ce changement est mineur, puisque la célébration se termine exactement de la même manière, par les mêmes rites et selon la même séquence. L'utilisation du pluriel signifie tout au plus que la conclusion comporte un certain nombre de rites qui se succèdent.

Les informations à la communauté – De tout temps, les informations à la communauté ont fait partie des rites de conclusion, même si la pratique les place souvent à un

autre moment de la célébration. C'est cependant à ce moment de la célébration qu'elles doivent être faites. Avant de conclure, il s'agit de prendre quelques minutes pour rendre compte de la vie de la communauté et pour connaître comment cette vie se déploiera au cours de la semaine qui commence.

La PGMR attribue au diacre la responsabilité de donner ces informations, « à moins que le prêtre ne veuille le faire lui-même » (n° 184). Cette fonction peut également être confiée à une personne significative de la communauté, particulièrement celle qui est concernée par l'annonce à faire.

La bénédiction – L'eucharistie est encadrée par deux signes de la croix, le premier au tout début de la célébration pour se reconnaître rassemblés au nom du Dieu Trinité, Père, Fils et Esprit, et l'autre à la fin de la célébration, avant que l'assemblée ne se disperse. Ces deux signes de la croix forment en quelque sorte un écriin dans lequel se développe le mystère eucharistique. Ils signifient que toute la vie

Retour
à la table
des matières

chrétienne est portée par la vie trinitaire. Par la bénédiction finale prononcée par le prêtre¹, Dieu communique sa force et son soutien pour aller vivre ce qui vient d'être célébré.

En certaines occasions, comme aux messes de la Vierge Marie, celles des apôtres, des saints et des défunts, aux solennités, ainsi qu'au cours des temps liturgiques principaux, l'Église propose de solenniser la bénédiction en la développant. Les bénédictions solennelles « sont très riches ; elles soulignent combien tous ont besoin du Seigneur pour vivre dans le monde ce qu'ils ont reçu ; elles permettent de mettre en relief (de solenniser) l'envoi² ». En plus des bénédictions solennelles des temps liturgiques principaux, le Missel romain³ en présente dix autres, dont six formulaires destinés au temps ordinaire. La bénédiction peut donc être solennisée en tout temps.

La prière sur l'assemblée – La PGMR propose que la bénédiction soit parfois « enrichie et développée par la prière sur l'assemblée ou une autre formule solennelle » (n° 90c), appelée dans le missel « prières sur le peuple⁴ ». On y trouve vingt-six formulaires à utiliser selon les diverses circonstances.

Les prières sur le peuple sont faites d'une simple prière de demande par laquelle le président de l'assemblée invoque sur celle-ci la bénédiction de Dieu avec tout ce que cela comporte : santé du corps et de l'esprit, paix, victoire sur le mal, pardon et conversion, désir de servir le Seigneur, disponibilité au service du bien, etc.⁵

Le prêtre, « les mains étendues sur l'assemblée, prononce la prière, terminée par la conclusion brève. Il ajoute la formule de bénédiction dite habituellement à la fin de la messe⁶ ». Ces prières sont une réappropriation d'un élément de la tradition qui était tombé en désuétude.

L'envoi – La principale nouveauté de cette section réside dans le changement de terminologie de l'avant-dernier rite de l'eucharistie. Jusqu'à récemment, on parlait « de renvoi de l'assemblée », alors que la nouvelle PGMR parle « d'envoi

de l'assemblée ». Ce changement a une portée théologique importante. Renvoyer signifie que l'on congédie l'assemblée : « *Ite missa est*, Allez, la messe est dite ! » Le peuple quitte alors le lieu de rassemblement. Envoyer une assemblée a une tout autre signification. Le peuple se trouve investi d'une mission, d'un appel à vivre au cœur du monde ce qui vient d'être célébré.

Un envoi en mission

Jusqu'à récemment, on parlait « de renvoi de l'assemblée », alors que la nouvelle PGMR parle « d'envoi de l'assemblée ». Ce changement a une portée théologique importante.

De tout temps, l'eucharistie a comporté une dimension d'envoi, car elle n'a jamais été refermée sur elle-même :

La communauté de table avec Jésus, si fortement soulignée dans l'Évangile et vécue à nouveau par nous en chaque repas eucharistique, est inséparable de cette poussée dynamique missionnaire ouverte et allant de l'avant pour étendre le Royaume, faire tomber toutes les barrières de race et de condition sociale, dépasser toutes les divisions, les discriminations, les aliénations causées par le péché de l'homme⁷.

La communion eucharistique n'est complète que si elle se concrétise dans une communion avec le corps du Christ, l'Église, vers lequel le peuple est envoyé. Dans le cadre eucharistique, le terme « envoi » est vraisemblablement plus dense et significatif que celui de « renvoi ».

Cela soulève cependant une question théologique : puisque s'agit d'un envoi, à qui revient la responsabilité de le faire ? Au diacre, à qui l'on confiait jusqu'à présent cette fonction, ou au président de l'assemblée ? « Si on interprète la formule dans le sens d'un envoi, elle n'appartient plus au diacre mais au président de l'assemblée⁸. » La responsabilité de prononcer l'envoi en mission lui incomberait en tant que pasteur de la communauté. Il lui reviendrait de faire retentir la parole du Christ à ses disciples : « Allez donc ! De toutes les nations faites des disciples. [...] » (Mt 28,19) Cependant, la PGMR affirme que l'envoi du peuple peut également se faire par le diacre (n° 90c).

¹Si l'eucharistie est célébrée en présence de l'évêque, il lui revient, en tant que pasteur du peuple de Dieu, de prononcer la bénédiction finale, même s'il n'a pas présidé la célébration.

²Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer*, tome 2 : « Aide-mémoire des animateurs », Guides *Célébrer*, Paris, Cerf, 2003, p. 86.

³*Missel romain*, Paris, A.E.L.F., 1977, p. 517 et suivantes.

⁴*Ibid.*, p. 523 et suivantes.

⁵Manlio SODI et Henri DELHOUGNE, « Bénédiction », dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, tome I, Belgique, Brepols, 1992, p. 123.

⁶*Missel romain*, rubrique de la page 523.

⁷P. VISENTIN, « Eucharistie », dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, tome I, Belgique, Brepols, 1992, p. 376.

⁸Office national de liturgie, « Le ministère du diacre dans l'eucharistie », *Études canadiennes en liturgie*, n° 10, 1999, p. 42.

Celui qui prononcera l'envoi bénéficiera désormais de quatre formules différentes pour le faire : « Allez dans la paix du Christ », la formule utilisée jusqu'à présent, « Allez porter l'Évangile du Seigneur ou la Bonne Nouvelle du Seigneur », « Allez en paix, glorifiez le Seigneur par votre vie » ou, tout simplement, « Allez en paix. » Il faudra apprendre à varier la formule d'envoi puisque l'Église offre désormais des options pour ce rite.

Toutes ces formules sont à l'impératif, à la deuxième personne du pluriel, « Allez », et non à la première personne, « Allons ». Le ministre, par son ordination, est inclus dans cet envoi. Toutefois, il prête ici sa voix au Christ qui envoie son peuple en mission, d'où l'impératif : « Allez ». Comme le Christ avait convoqué et rassemblé son peuple pour l'eucharistie, il l'envoie lui-même sur les routes du monde pour travailler à sa vigne.



Le rôle des intervenants

Le peuple de Dieu – Le peuple de Dieu est particulièrement concerné par les rites de conclusion. Les informations à la communauté lui sont principalement adressées. Comme elles ont pour objectif de rendre compte de la vie de la communauté et, plus largement, de l'Église, de lui annoncer les activités qui se préparent, de le solliciter pour les activités à venir, il est invité à s'y faire attentif.

Avant de se disperser, le peuple reçoit également la bénédiction de Dieu prononcée par le prêtre. À travers elle, Dieu

assure à son peuple sa présence, son soutien et lui renouvelle sa confiance. Il lui rappelle qu'il veille sur lui, et quoi qu'il ait à vivre, il sera toujours à ses côtés, car il est cher à ses yeux.

Par la suite, le peuple est envoyé en mission, invité à accomplir de « bonnes œuvres » (n° 90c). Il ne s'agit pas seulement de revenir à ses occupations⁹, mais de vivre concrètement, au cœur du monde, les attitudes et les valeurs vécues au cours de la célébration. L'envoi exprime le souhait de Dieu de voir son peuple témoigner de son amour, de son engagement auprès de lui. Il l'envoie proclamer « que le Royaume de Dieu est tout proche » (Mt 10,7) et lui donne, comme à ses premiers disciples, « le pouvoir d'expulser les esprits mauvais et de guérir toute maladie et toute infirmité » (Mt 10,1). Lourde responsabilité confiée au peuple, témoignage de confiance de la part de Dieu qui lui reconnaît la capacité d'être un acteur engagé du salut.

À cette invitation missionnaire, le peuple répond : « Nous rendons grâce à Dieu. » Par ces mots, il signifie qu'il ne s'appuiera pas sur ses seules forces, mais d'abord et surtout sur la puissance de Dieu agissant en lui. Il rend grâce, comme il l'a fait tout au long de l'eucharistie, car il sait que Dieu lui communiquera son Esprit Saint pour accomplir la mission qui lui est confiée. Le dernier mot de l'eucharistie appartient au peuple et il le fait en louant Dieu, en rendant grâce.

Le dernier mot

Le dernier mot de l'eucharistie appartient au peuple et il le fait en louant Dieu, en lui rendant grâce.

Le président d'assemblée – Il revient au président d'assemblée de choisir, de concert avec les autres membres de la communauté, la personne qui fera les annonces. Le meilleur messenger est souvent celui qui est le plus concerné par le sujet à traiter. Cette responsabilité peut incomber également au président d'assemblée ou au diacre, mais ils ne sont pas les seuls à pouvoir s'acquitter de cette tâche.

Les derniers rites de l'eucharistie reviennent au président, notamment la salutation, « Le Seigneur soit avec vous » qui, tel un souhait, invite le peuple à s'ouvrir à la présence du Seigneur, ainsi que la bénédiction qui descend sur l'assemblée pour lui apporter force et soutien de la part de Dieu. En l'absence du diacre ou si l'on discerne que c'est plutôt

⁹La version antérieure de la PGMR utilisait cette expression.

au président de le faire, il envoie le peuple en mission. Une fois ces rites accomplis, il baise l'autel, puis le vénère d'une inclination profonde. Il est recommandé qu'il se rende, par la suite, aux portes de l'église afin de saluer les fidèles.

Le diacre – Au cours des rites de conclusion, le diacre accompagne le prêtre au siège de la présidence. Il peut lui être confié de faire les annonces et l'envoi. Dans ces deux cas, il s'acquittera de sa tâche au lieu de l'animation. Une fois les rites de conclusion complétés, avec le prêtre, il va baiser l'autel, puis le vénère d'une inclination profonde. S'il est entré avec l'Évangéliste au début de la célébration, il le reprend, le soulève et prend la tête de la procession de sortie qu'il conduit jusqu'aux portes de l'église.

Le chant et la musique

La PGMR est muette sur la question du chant et de la musique au cours des rites de conclusion, car dans la tradition de l'Église, tous rites confondus, « il n'existe nulle part de

chant de sortie¹⁰ ». Si, malgré tout, on souhaite interpréter un chant final, il accompagne la procession des ministres et la sortie du peuple. Cependant, comme ce moment est habituellement peu propice au chant, il est sans doute préférable d'accompagner la sortie d'une pièce musicale. Une occasion est ainsi offerte au musicien d'exercer son art et de remplir pleinement son ministère en concluant de belle façon le rassemblement eucharistique.

Si on veut quand même clore la célébration par un chant pour donner, par exemple, plus de poids à l'envoi, on peut l'interpréter sitôt après la bénédiction. Quand il est terminé, celui qui fait l'envoi peut reprendre quelques-uns des mots de ce chant qu'il ajoute à l'un ou l'autre des quatre formulaires prévus à cette fin. ■

¹⁰Robert CABIÉ, *L'Église en prière. Introduction à la Liturgie*, nouvelle édition, Paris, Desclée, 1983, p. 141.



Retour
à la table
des matières



En postlude...

De quelques enjeux de la célébration eucharistique

>>> JOËL CHOUINARD

LA nouvelle *Présentation générale du Missel romain* (PGMR) publiée en français en 2008 comporte, somme toute, peu de nouveautés qui affectent en profondeur l'*Ordo missæ*. Toutefois, cette troisième instruction nous invite à bien des égards à revisiter nos manières de célébrer. L'art de célébrer représente un défi de communication plutôt complexe, dans le souci d'une célébration fidèle à la volonté du Seigneur.

« Au principe des défis que présente l'art de célébrer la messe, il y a un enjeu fondamental : la réception même de la PGMR. Cette donnée de réception s'inscrit dans l'ensemble du mouvement de réception et de mise en œuvre des impulsions dynamiques conciliaires. La visée normative de cette instruction est « de tenir ensemble les principes fondamentaux de la liturgie eucharistique dans l'Église et de nourrir la vie sacramentelle des catholiques, de constituer une identité de croyants pratiquants, de finaliser l'expérience chrétienne en communion universelle¹ ». C'est un défi à relever à l'extérieur comme à l'intérieur – surtout – de l'Église de chez nous.

¹Gérard DEFOIS, « La pastorale liturgique dans la société occidentale d'aujourd'hui », *La Maison-Dieu*, n° 256, 2008/4, p. 9.

À cet enjeu premier s'ajoute celui tout aussi fondamental de la transcendance : l'art de célébrer la messe est l'action conjuguée d'une assemblée entière et du Christ lui-même. C'est dire que la célébration eucharistique n'est pas une autocébration qui retranscrit sur soi, mais ouvre par la foi à l'ailleurs, au transcendant, dont aucune technique d'action ou de communication ne saurait parfaitement rendre compte.

Enjeux généraux

Le silence dans la liturgie – La PGMR en parle beaucoup. Le silence fait partie de la célébration ; il est une participation possible à la messe. Du recueillement au cours de l'acte pénitentiel et avant la collecte, après une lecture, l'homélie ou la communion, le silence trouve sa place dans chaque célébration.

Les postures ou les gestes et attitudes du corps dans l'action liturgique – Elles jouent également un rôle essentiel dans l'art de célébrer la messe. Le rite romain connaît aujourd'hui quatre positions : la prostration face contre terre, la station debout (surtout pour accueillir l'évangile), la position assise (écoute) et la position à genoux (supplication), fort discutée ces dernières années.

Retour
à la table
des matières

La liturgie eucharistique propose sept ou huit gestes communs au prêtre et à l'assemblée dans l'état actuel du rite romain : les signes de la croix, les genuflexions, l'inclinaison, la prière les mains levées, le baiser à l'autel et à l'Évangéliste, le baiser ou geste de paix, fort controversé également. Il convient toutefois de maintenir avec discernement un rite par lequel les fidèles d'une même assemblée manifestent la paix du Christ.



L'unité dans la diversité des fonctions liturgiques – La messe est l'action d'une assemblée dans la diversité des ministères et des services : « nous sommes le corps du Christ », affirme l'apôtre Paul. Cette diversité complémentaire des membres de l'assemblée se réalisera dans un souci constant d'unité (pas de lutte de pouvoir dans le service liturgique!).

Au service de l'assemblée

La messe est l'action d'une assemblée dans la diversité des ministères et des services. Cette diversité complémentaire des membres de l'assemblée se réalisera dans un souci constant d'unité.

La formation d'une équipe liturgique – La nouvelle PGMR n'utilise pas l'expression « comité de liturgie », mais l'idée se profile ici et là (cf. n^{os} 111 et 352). Et qui dit comité ou équipe de liturgie dit formation ; c'est un enjeu auquel l'Office national de liturgie répond en offrant aux diocèses un parcours de formation adapté aux intervenants en liturgie. En matière d'équipe liturgique, il convient de toujours intégrer le diacre (s'il y a lieu), le musicien et l'animateur de chant.

Le chant et la musique liturgique – Deux défis sont à considérer : le rôle discret mais efficient de l'animateur de chant et du musicien qui interviennent au service de la participation de l'assemblée, ainsi que la nature et la fonction des pièces choisies.

Enjeux spécifiques

Les rites initiaux – À ce stade initial, le défi est de « tout » mettre en place et en œuvre : accueil des fidèles, environnement convivial et charitable, recueillement propice à la disposition personnelle et communautaire, entrée en célébration et son sommet surtout, la collecte ou oraison d'ouverture.

La liturgie de la Parole – Essentiellement, favoriser l'écoute par une proclamation de qualité en fonction de l'intelligence du texte et de la préparation personnelle. Il convient, de plus, de partager ce service entre plusieurs personnes au cours d'une même célébration. Mais une question reste entière : comment valoriser ce service volontaire qui a ses exigences spécifiques ?

La liturgie eucharistique – Un enjeu symbolique fort est la valorisation de la présentation des offrandes (pain et vin) par les membres de l'assemblée liturgique. Il en va de la participation effective de l'assemblée qui remet au prêtre le pain et le vin pour l'action de grâce et le bien de tous, même des absents.


Par l'épiclese, toute l'Église implore la puissance divine : invoquant l'Esprit Saint sur le pain et le vin au nom de l'assemblée, le prêtre étend les mains sur les espèces présentées. Puis, le prêtre seul poursuit avec le récit de l'institution : « par les paroles et les actions du Christ s'accomplit le sacrifice que le Christ lui-même a institué à la dernière Cène lorsqu'il offrit son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, les donna à manger et à boire aux Apôtres et leur laissa l'ordre de perpétuer ce mystère » (n^o 79d). Le lyrisme de la préface et l'aspect invocatoire de l'épiclese cèdent la place au récit : ni épopée (grandiloquente) ni moment d'intimité (qui ferait baisser la voix), le prêtre redit, toujours en s'adressant à Dieu, l'acte fondateur avec une simplicité soutenue, vécue de l'intérieur. Les paroles du récit d'institution n'ont pas besoin d'être prononcées de façon particulière. Il suffit de bien respecter la ponctuation.

Au moment de l'élévation du pain puis du vin, il serait inconvenant de prolonger le geste en temps de silence adorateur : c'est après la communion que prendra place un temps de silence méditatif. Ce qui suit immédiatement l'élévation du calice et la genuflexion du prêtre, c'est l'acclamation. Et rappelons que « les attitudes communes à observer par tous les participants sont un signe de l'unité des membres de la communauté chrétienne rassemblée dans la sainte liturgie » (n^o 42b). Les attitudes liturgiques communes l'emportent donc sur les attitudes de la dévotion privée. Quant à la doxologie de la prière eucharistique (« Par lui, avec lui et en lui ») dite par le prêtre seul, « elle est ratifiée et conclue par l'acclamation du peuple : Amen » (n^o 79h).

Il convient de valoriser la préparation silencieuse tout juste avant la communion. La nouvelle PGMR (n° 160) propose aussi un nouveau geste tout juste avant de recevoir le pain consacré : l'inclinaison légère qui est une marque de vénération. La communion habituelle sous les deux espèces du pain et du vin est « une occasion particulière de pénétrer plus profondément le mystère auquel participent les fidèles » (n° 14), elle réalise « plus pleinement sa forme de signe [...] du banquet eucharistique et du banquet eschatologique dans le royaume du Père » (n° 281). La communion sous les deux espèces se fait en buvant directement au calice présenté par un ministre (prêtre, diacre, acolyte institué, ministre extraordinaire de la communion) ou par intinction alors que le prêtre trempe lui-même le pain eucharistique dans le vin consacré pour le déposer dans la bouche du communiant. C'est une manière de faire qui exige un savoir-faire... qui s'apprend. Le pain donné en partage lors de la communion sera celui consacré au cours de

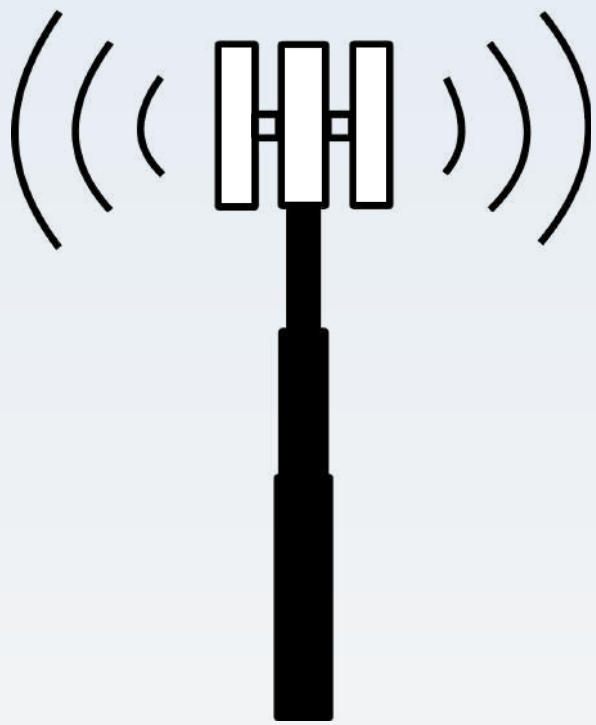
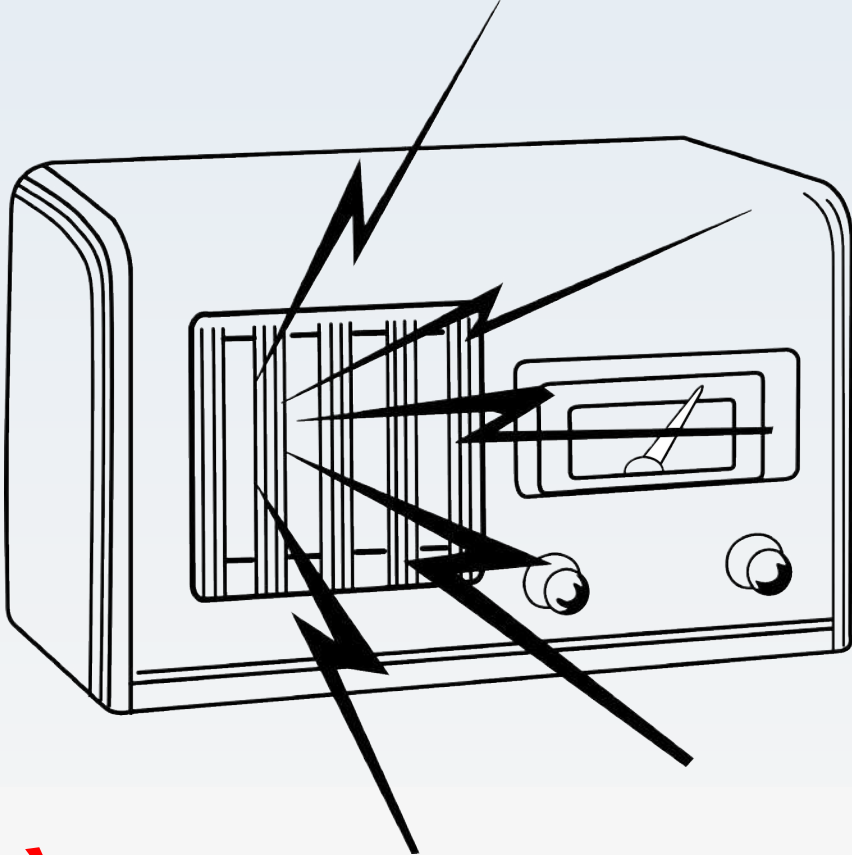
cette messe (et non le pain consacré il y a une ou deux semaines). La prière qui conclut le rite de communion sera prononcée après la communion eucharistique, et non après les informations à la communauté.

Des rites de conclusion – L'enjeu essentiel réside dans l'impératif du verbe : « Allez ». Il s'agit d'un envoi en mission : l'assemblée qui a communie au corps et au sang du Christ est envoyée au nom du Christ par le président d'assemblée vers le monde. La bonne nouvelle de Jésus ne peut demeurer prisonnière d'une assemblée, si liturgique soit-elle.

La PGMR met au défi toute assemblée liturgique : célébrer la messe avec un art qui conjugue signes sensibles disposés par l'Église et mystère eucharistique, afin de faire mémoire du Ressuscité. 



Retour
à la table
des matières



À l'écoute de l'actualité...

De nouveaux lectionnaires pour le baptême, le mariage et les funérailles

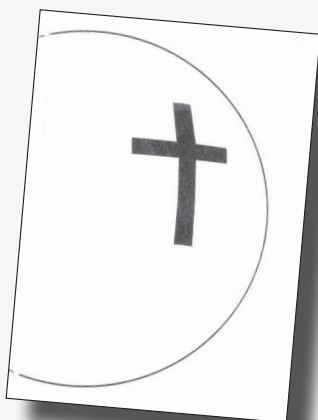
De nouveaux lectionnaires

Depuis la publication de la nouvelle traduction liturgique de la Bible, en 2013, et plus encore depuis l'arrivée du nouveau Lectionnaire, un important processus d'actualisation est en cours. Dans le numéro précédent de *Vivre et célébrer*, nous vous avons annoncé la publication récente d'un

nouveau lectionnaire des funérailles. Nous réitérons cette annonce ici, en y ajoutant deux autres ouvrages de récente parution : le *Lectionnaire du baptême* et le *Lectionnaire du mariage*. En ce qui concerne le *Lectionnaire des funérailles*, il est important de souligner que la version distribuée par les éditions de la CECC est une édition spécifiquement destinée aux diocèses

de la francophonie canadienne. Différente de la version diffusée en Europe, celle-ci inclut, en plus des textes déjà présents dans le lectionnaire sanctoral, les lectures en usage dans les régions francophones du Canada, ainsi que la traduction française approuvée des lectures en usage dans les régions anglophones. Vous pouvez cliquer sur les illustrations pour plus d'information.

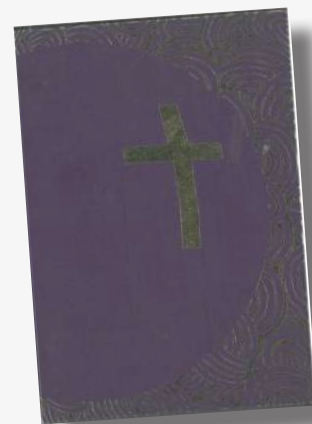
Lectionnaire du baptême



Lectionnaire du mariage



Lectionnaire des funérailles



Retour à la table des matières

Pour poursuivre la réflexion sur la *Présentation générale du Missel romain* et, plus largement, sur la liturgie, nous vous proposons cette bibliographie qui apparaissait déjà dans le numéro 208 de la revue *Vivre et célébrer*. Quelques titres nouveaux ont toutefois été ajoutés, lesquels n'étaient pas encore publiés en 2011. Ils sont surlignés dans la liste.

Le lectionnaire dominical. Parole ritualisée, modèle pascal

NORMAND BONNEAU, MONTRÉAL, NOVALIS/CERF, 2010, 214 PAGES..

L'art de célébrer, tome 1, « Guide pastoral »,

CENTRE NATIONAL DE PASTORALE LITURGIQUE, GUIDES CÉLÉBRER, N° 9, PARIS, CERF/CNPL, 2003, 190 PAGES.

L'art de célébrer, tome 2, « Aide-mémoire des animateurs »

CENTRE NATIONAL DE PASTORALE LITURGIQUE, GUIDES CÉLÉBRER, N° 10, PARIS, CERF/CNPL, 2003, 190 PAGES.

« Le langage non verbal dans le nouveau "Missale Romanum" : "ars celebrandi" ou "ritus servandus" »

CARLO CIBIEN, *LA MAISON DIEU*, N° 256, 2008/4, p. 55-89.

L'art de célébrer la messe. Présentation générale du Missel romain (3^e édition typique, 2002)

COMMISSION ÉPISCOPALE FRANCOPHONE POUR LES TRADUCTIONS LITURGIQUES, PARIS, DESCLÉE/MAME, 2008, 223 PAGES.

La liturgie : le peuple chrétien en prière

JEAN-CLAUDE CRIVELLI, COLL. VATICAN II POUR TOUS, MÉDIASPAUL, 2012.

« La pastorale liturgique dans la société occidentale d'aujourd'hui »

GÉRARD DEFOIS, *LA MAISON DIEU*, N° 256, 2008/4, p. 9-37.

A commentary on the General Instruction of the Roman Missal

EN COLLABORATION (SOUS LA DIRECTION DE E. FOLEY, N. D. MITCHELL, J. M. PIERCE), COLL. A PUEBLO BOOK, COLLEGEVILLE, MINNESOTA, LITURGICAL PRESS, 2007, 502 P.

« Du bon usage de la liturgie »

EN COLLABORATION, GUIDES CÉLÉBRER, N° 4, 1999, 112 P.

Célébrer la foi, Sens et art de la liturgie

LOUIS-ANDRÉ NAUD, MONTRÉAL, MÉDIASPAUL, 2012.

L'A-venir de la liturgie, 50 ans après Sacrosanctum Concilium

SOUS LA DIRECTION DE GILLES ROUTHIER ET LOUIS-ANDRÉ NAUD, MONTRÉAL, NOVALIS, 2015.

« Présentation sommaire de la nouvelle PGMR (tertia typica, 2002) »

ANGELO SOMMACAL, *LA MAISON DIEU*, N° 256, 2008/4, p. 39-53.

Guide pour célébrer la messe

MICHEL WACKENHEIM, COLL. LES GUIDES DE SIGNES D'AUJOURD'HUI, PARIS, BAYARD, 194 PAGES.

Pour ajouter à cette bibliographie, nous vous proposons deux documents complémentaires. Dans le premier cas, il s'agit du [texte intégral de la PGMR](#), tel qu'on peut le trouver sur le site du Vatican. Pour compléter ce document, nous vous proposons aussi le livret [Présentation générale du Missel romain, les adaptations canadiennes](#), rédigé par l'Office national de liturgie et publié par les éditions de la CECC. À noter qu'il est également possible de se procurer, à un coût minime, une version imprimée de ce livret aux [éditions de la CECC](#).

Retour
à la table
des matières

Vivre et célébrer est une revue de réflexion et de formation à l'expérience liturgique et sacramentelle. Elle s'adresse aux responsables, aux intervenants et intervenantes en liturgie et à toutes les personnes qui souhaitent intégrer l'expérience liturgique et sacramentelle à leur engagement ecclésial et social. Chaque numéro comporte un dossier thématique, des fiches sur des pratiques liturgiques, des chroniques, des documents et des informations émanant de diverses instances ecclésiales.

Vivre et célébrer, vol. 54, n° 238-239, Copyright © Concacan Inc., 2020.
Tous droits réservés.

Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la
[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](#).



Si par inadvertance, l'auteur a omis d'obtenir une permission pour l'utilisation d'une œuvre protégée, l'éditeur, sur avis du détenteur, ajoutera la mention de droit d'auteur dans le prochain tirage de la revue.

Comité d'orientation

Gaëtan Baillargeon, Joël Chouinard, Serge Comeau, M^{gr} Louis Corriveau, Mario Coutu, Marijke Desmet, Suzanne Desrochers, Danielle D'Anjou Villemaire, Louis-André Naud, Marie-Josée Poiré, Éric Sylvestre, PSS, Patrick Vézina

Rédaction

OFFICE NATIONAL DE LITURGIE
2500, promenade Don Reid, Ottawa (Ontario) K1H 2J2

Tél. : 613 241-9461 poste 137

Télé. : 613 241-9048

Courriel : < onl@cecc.ca >

Site web : < <http://onl.cecc.ca> >

Éric Sylvestre, PSS, directeur

Louis-André Naud, rédacteur en chef par intérim

Mario Coutu, coordonnateur (adjoint à la rédaction et mise en page)

Conception graphique

Charles Lessard, graphiste < <http://www.charleslessard.com/> >

Abonnement

L'abonnement est gratuit. Pour recevoir *Vivre et célébrer* quatre fois par année, laissez-nous votre nom et une adresse courriel valide à < onl@cecc.ca >, ou contactez-nous au numéro de l'Office national de liturgie, ci-dessus.

Pour commander des numéros antérieurs (en version imprimée), adressez-vous à : ÉDITIONS DE LA CECC

Conférence des évêques catholiques du Canada
2500, promenade Don Reid
Ottawa (Ontario) K1H 2J2

Tél. : 1 800 769-1147 ou 613 241-7538 Téléc. : 613 241-5090

Courriel : < publi@cecc.ca > — Site web : < www.editionscecc.ca >

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1911-754X

DÉPÔT : Bibliothèque et archives nationales du Québec, Montréal



Les photos et illustrations

Page titre, en h. à g. : Denise Morneau ;
en h. à d. : Robert Campeau; en b. à g. :
CECC (Mario Coutu) ; en b. à d. : Gaëtan
Baillargeon

p. 3, 6, 11, 15, 17, 23, 24, 28, 31, 32, 35, 41,
52, 56 (orgue de l'église Saint-Frédéric,
Drummondville) : CECC (Mario Coutu)

p. 4 : capture d'écran site internet du
diocèse de Timmins

p. 5, 8, 14, 18, 25, 27, 38 en b., 43 en h.,
46 : sœur Chantal Desmarais, s.c.s.m.

p. 7, 12, 21 : Gervais Pelletier

p. 9 : Moussa Faddoul, église du Gésu,
Montréal

p. 13, 33 : Karina Osiecka, diocèse
Saint-Jean-Longueuil

p. 19 au c., 26 à d., 36, 38, 39, 42, 43 à
d., 48, 53, 55 : Gaëtan Baillargeon

p. 16 : Louis-André Naud (orgue de la
basilique Notre-Dame-du-Cap)

p. 19 en h. à d. : Oratoire Saint-Joseph
du Mont-Royal, Nathalie Dumas

p. 20 : Serge Comeau

p. 22, 26 à g., 57, 60 : Pixabay.com

p. 29, 34 (vitrail de la cathédrale Saint-
Boniface), 38 au c. : Robert Campeau

p. 44, 51, 59 : Denise Morneau

p. 47 : © FMJ (sanctuaire du
Saint-Sacrement, Montréal)

p. 50 : vitrail de l'église paroissiale de
Saint-Constant (diocèse Saint-Jean-
Longueuil) par Claude Pouliot, photo
Jacques Robert

p. 58 : photo tirée du DVD *L'art de célébrer*,
Radio-Canada et Éditions de la CECC

